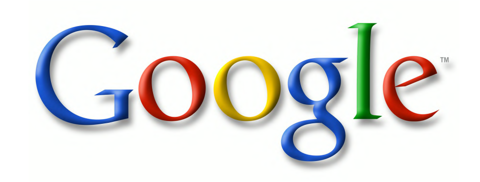

Google


5027110203


MICHIGAN STATE UNIVERSITY L
3 1293 00888 1



HISTOIRE

DE

Sainte Colette

ET DES CLARISSES EN BOURGOGNE

(AUXONNE ET SEURRE)

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS ET DES TRADITIONS LOCALES

Ouvrage orné d'une gravure

PAR

M. l'Abbé J.-Th. BIZOUARD

AUMONIER DE L'HOPITAL D'AUXONNE, MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES

AUTEUR DE « SAINTE COLETTE EN FRANCHE-COMTÉ »

TROISIÈME ÉDITION

BESANÇON

PAUL JACQUIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

Grande-Rue, 14

1890

HISTOIRE

DE

SAINTE COLETTE

ET DES CLARISSES EN BOURGOGNE

(AUXONNE ET SEURRE)

HISTOIRE

DE

Sainte Colette

ET DES CLARISSES EN BOURGOGNE

(AUXONNE ET SEURRE)

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS ET DES TRADITIONS LOCALES

Ouvrage orné d'une gravure

PAR

M. l'Abbé J.-Th. BIZOUARD

AUMONIER DE L'HOPITAL D'AUXONNE, MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES

AUTEUR DE « SAINTE COLETTE EN FRANCHE-COMTÉ »

TROISIÈME ÉDITION

BESANÇON

PAUL JACQUIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

Grande-Rue, 14

1890

✝

A Marie

La Vierge immaculée

A saint François d'Assise

Le Grand Patriarche de la famille Séraphique

A sainte Claire

La glorieuse Mère des Clarisses

A sainte Colette

L'illustre Réformatrice des trois Ordres

A saint Louis et a sainte Elisabeth

Les Patrons aimés du Tiers Ordre

Humble Hommage

LETTRE DE MONSEIGNEUR LECOT

ÉVÊQUE DE DIJON

Rome, ce 10 décembre 1889.

CHER MONSIEUR L'AUMONIER,

C'est à Rome que je reçois votre livre ; c'est de Rome que je veux vous envoyer mes félicitations.

Sainte Colette a été, depuis plusieurs années, l'objet de vos pieuses études. Vous avez suivi l'austère fille de saint François dans les diverses régions où elle porta successivement l'édification de sa merveilleuse vertu.

Après Corbie, après la Franche-Comté, le diocèse de Dijon a eu son tour, et vous n'avez pas craint de consacrer tout un volume au séjour de l'illustre Clarisse dans nos deux villes, alors si religieuses, d'Auxonne et de Seurre.

Les œuvres des saints portent avec elles toutes les conditions d'un immense intérêt. Vous étiez donc bien assuré des sympathies de vos lecteurs, rien qu'en leur redisant, dans une langue à la fois simple et gracieuse, ce que fit Colette à Auxonne, à Dijon, à Seurre.

Vous avez voulu ajouter à ce récit, déjà si attrayant, l'histoire des couvents fondés par l'intrépide pénitente dans nos deux villes bourguignonnes. Puisse le tableau que vous nous tracez de la vie si édifiante des saintes recluses, susciter aujourd'hui des vertus pareilles et provoquer de semblables vocations ! Notre temps a besoin de vertus héroïques, parce qu'il a besoin de grands exemples et de grandes grâces. Le bon Dieu aurait bien récompensé géné-

a*

reusement vos efforts, cher Monsie
de voir revivre, dans un cloître de
merveilles d'austère vertu dont la
parfait modèle.

C'est en déposant ce désir, avec
de la chère sainte *dont je revois l'in*
bénis paternellement en Notre-Seigne

† VICTOR-I

LETTRE DE MONSEIGNEUR DUCELLIER

ARCHEVÊQUE DE BESANÇON

Besançon, le 6 décembre 1889.

Cher Monsieur l'Aumonier,

Je vous remercie de m'avoir procuré la bonne fortune de lire, à la veille de son apparition au public, votre nouvelle édition de l'*Histoire de sainte Colette et des Clarisses en Bourgogne*.

J'y ai retrouvé, avec le même parfum d'édification et le même intérêt constant du récit, les qualités sérieuses qui ont assuré le succès de votre *Histoire de sainte Colette et des Clarisses en Franche-Comté*.

Les deux livres ont désormais leur place, à côté l'un de l'autre, dans les bibliothèques chrétiennes et dans la collection des amateurs de l'histoire de nos deux provinces.

Laissez-moi maintenant, cher Monsieur l'Aumônier, formuler un désir. J'espère que vous ne le trouverez pas indiscret. Nous avons suivi volontiers avec vous, dans le détail admirable de ses fondations comtoises et bourguignonnes, la grande réformatrice, la vaillante et douce sainte que vous nous avez appris à vénérer et à aimer. Ne voudriez-vous pas, à présent, nous la montrer dans l'harmonieux ensemble de toute sa vie et de son œuvre complète? Nul ne semble mieux que vous prêt pour cette tâche. Puissiez-vous ne plus hésiter à l'entreprendre!

Recevez, cher Monsieur l'Aumônier, l'assurance cordiale de mon bien affectueux dévouement.

† ARTHUR-XAVIER, *archevêque de Besançon.*

PRÉFACE

Depuis que nous avons offert au public notre seconde édition de l'*Histoire de sainte Colette et des Clarisses en Bourgogne*, de nouveaux documents manuscrits ayant été gracieusement mis à notre disposition par plusieurs personnes, notamment par M. Castan, le non moins obligeant que savant bibliothécaire de la ville de Besançon, et par les Révérendes Mères Abbesses des couvents de Sainte-Claire de Lyon et de Montbrison, nous avons pensé qu'il n'était pas inutile, pour la gloire de sainte Colette et l'édification de notre province, de mettre au jour une troisième édition de ce modeste ouvrage. Soigneusement revue, notablement remaniée et enrichie de traits inédits d'un véritable intérêt, cette édition montrera, nous l'espérons, sous un jour plus lumineux encore, la grande figure de la réformatrice de l'ordre de Saint-François, et en même temps la sainteté de ses admirables filles, dans les célèbres monastères d'Auxonne et de Seurre.

Ce livre ne vient-il pas à son heure, demander une petite place dans toutes les bibliothèques bourguignonnes? Il le semble. En effet, sainte Colette que ses

contemporains appelaient, avec tant de respec
connaissance, *notre Mère, notre glorieuse Mèr*
qu'à la fin du siècle dernier, était si univ
invoquée et aimée dans notre région, sainte
elle encore aujourd'hui connue et vénérée p
comme elle le mérite ?

Il faut l'avouer : à la suite des perturba
ruines, morales aussi bien que matérielles,
par la révolution, la mémoire et le culte d
plusieurs fois séculaires parmi nous, sont
un profond oubli.

Pouvons-nous, prêtres ou fidèles, dem
rents à la perte des plus belles traditions
Pourrions-nous, sans confusion, acquiesce
tement, à un état de choses qui semblera
décadence de notre foi ou une ingratitude

Non, assurément. Notre diocèse tient
gloires, et par conséquent à tous les sai
les plus pures de ses gloires. Tout ce qu
peut manquer, en particulier, de touch
premiers Pasteurs. C'est pourquoi, aprè
douce mémoire, qui le premier nous
dans cette œuvre, Mgr Lecot, son vénéré
gouverne aujourd'hui l'Eglise de Dijon
licitude, s'est lui-même vivement intér
ration du culte de sainte Colette dans s
se propose de lui rendre dans la piété de
traditionnelle qu'il n'eût jamais dû per

Grâce au zèle et à la haute recommandation de Sa Grandeur, la Vierge séraphique recevra bientôt dans sa chère Bourgogne les mêmes honneurs qu'elle reçoit à juste titre en Picardie, en Franche-Comté et dans les autres régions où elle a laissé la trace de son glorieux passage. Encore un peu de temps, et, nous l'annonçons avec joie, son *Office* approuvé figurera au *Propre* liturgique de notre diocèse ; et nous aurons, le 6 mars de chaque année, la satisfaction de chanter la louange publique de celle qui, pendant tant d'années, a fait elle-même descendre, par sa prière de chaque jour, les meilleures bénédictions du ciel sur notre province. Ainsi, l'*Histoire de sainte Colette en Bourgogne* vient comme la préface naturelle et obligée de ce nouvel hommage qui va être rendu à notre Sainte.

En redisant les vertus de la Mère et de ses filles, nous croyons aussi fermement entrer dans les vues de notre saint-père le pape Léon XIII, glorieusement régnant, qui, dans sa lettre encyclique du 17 septembre 1882, recommande avec tant d'instances aux fidèles l'esprit des vertus franciscaines, et « exhorte les chrétiens à ne pas » refuser de se faire agréger au Tiers Ordre de Saint-» François, cette sainte milice de Jésus-Christ. » Nous espérons seconder en même temps le généreux effort des prêtres zélés qui s'efforcent de réaliser dans leurs paroisses les vœux de Sa Sainteté, et d'y faire refleurir « tout ce qui faisait autrefois et fait encore aujourd'hui » l'honneur de la vie chrétienne. »

D'ailleurs, n'est-il pas opportun, plus que jamais, de

combattre avec les armes mêmes de
prit de libertinage et d'impiété qui
France catholique, comme le satani
truction? Et quelles sont les armes
veur du monde pour vaincre le mal
» et martyre, nous dit l'*Imitation*,
» Christ. » Or, il en a été de mê
dans la vie du patriarche d'Assise, s
il en a été de même dans la vie de
la Passion, et de ses angéliques fi
réagir à l'envi contre le maudit péc
une pénitence dignes des anciens d
des victimes offertes à la justice de
du divin Crucifié. Leur autel fut la
tière un martyre mystique, plus re
peut-être que s'il eût été sanglant,
tinuel, mais toujours joyeux parce

Gloire soit donc à sainte Colette
de l'*Ave Maria* d'Auxonne et de *Sa*
pour tous les bienfaits que le Seig
leurs mérites, a versés sur nos cont

Gloire pareillement à saint Fran
dignes fils, les Cordeliers de Dijon,
lon-sur-Seine, d'Alise-Sainte-Rein
Capucins de Dijon, d'Arnay-le-D
Beaune, de Châtillon, d'Is-sur-T
Beaune, de Saulieu, de Semur-en-
qui autrefois édifièrent les populati
par leur science et leurs exemples!

Aujourd'hui, la famille franciscaine tout entière n'est plus, hélas ! représentée dans notre diocèse, où elle fut jadis si florissante. Ses anciens couvents sont tombés et n'ont point été relevés.

En 1816, un effort fut tenté pour rétablir les Clarisses à Auxonne, mais ce fut sans succès. Ne serait-il pas temps de reprendre cet effort, soit sur ce même point, soit sur quelque autre de notre riche Côte-d'Or ? — Ou bien, la prière du cloître ne serait-elle plus regardée comme le véritable paratonnerre destiné à protéger le monde coupable ? Notre société sensuelle et corrompue n'aurait-elle plus besoin du vivifiant et salutaire exemple de la mortification ? Ou faudrait-il dire enfin, qu'à nos générations blasées ou indifférentes, le retour de vertus héroïques ne serait plus qu'un spectacle vain et stérile ? — Non, nous ne le croyons pas.

« Jésus-Christ, dit Bossuet dans son Panégyrique de sainte Thérèse, a sauvé les hommes, *en endurant*. » Or, il a répandu son esprit de sacrifice sur Colette, « sa pudique épouse, » et sur les Clarisses, héritières de ce même esprit. Celles-ci, en *endurant* comme lui, nous aideront puissamment à obtenir le salut. Qu'elles nous reviennent donc, s'il plaît à Dieu ! Nous l'avouons simplement, cet humble travail n'a d'autre ambition que de leur préparer la voie. Nous croyons que le meilleur moyen de les revoir bientôt parmi nous, c'est de faire connaître leur mémorable passé dans notre pays. Rien de plus utile pour leur créer les sympathies qui les soutiendront, leur assurer le pain quotidien qui les nour-

rira, et pour trouver la demeure qu
vreté.

C'est là notre vœu le plus cher
réalise, nous souhaitons que ce peti
et de sa Mère immaculée, réjouisse
nombre de lecteurs, excite en eux
rende avides des mêmes espérances

Dextram scriptoris benedicat

Auxonne, le 21 novembre 1889,
tation de la sainte Vierge.

LISTE DE QUELQUES SOURCES SPÉCIALES

Auxquelles ont été puisés les documents de cet ouvrage

Petite extraction de la parfaite et sainte vie de très vénérable et dévote religieuse et de mémoire glorieuse sainte Colette, de l'ordre de Madame sainte Claire, par Pierre DE VAUX, confesseur de sainte Colette. — Manuscrit appartenant aux Clarisses de Besançon.

Déposition de la vénérable sœur Perrine de la Balme, nièce du P. Henri, confesseur de la Sainte, et fidèle compagne de la glorieuse mère Colette, dont elle raconte la vie. — Manuscrit appartenant aux Clarisses de Besançon.

Annales des Clarisses de Poligny.

Annales des Clarisses de Lyon.

Annales des Clarisses de Montbrison.

*Mémoires manuscrits de l'*Ave Maria *d'Auxonne et de* Sainte-Claire *de Seurre.* Extraits de la *Vie de sainte Colette*, par l'abbé LARCENEUX, et communiqués par la R. M. abbesse de Poligny.

Annales de Bourgogne, par PARADIN, chanoine de Beaujeu, né à Cuiseaux, vers 1510. — Lyon, 1566.

Narration historique et topographique des couvents de l'ordre de Saint-François et des monastères de Sainte-Claire, *érigés en la province de Lyon,* par le P. Jacques FODÉRÉ, né au XVIe siècle, à Bessan (Haute-Maurienne). — Lyon, 1619.

Antiquités et prérogatives de la ville et du comté d'Auxonne, par JURAIN, maire d'Auxonne de 1605 à 1610. — Dijon, 1611.

Histoire chronologique de la bienheureuse Colette, par le R. P. S., préd. capucin. Ces initiales désignent le P. Sylvère Boutard, d'Abbeville. — Paris, 1628.

Règle de sainte Claire et Constitutions de sainte Colette, par le P. Ch. MIGUET. — Chambéry, 1693.

Description de la Bourgogne, par l'abbé Co
(Côte-d'Or), en 1721. — Dijon, 1755-1777

Vie de la bienheureuse Colette de Corbie, re
Saint-François, et fondatrice de plusieurs monas
gognes, en Savoie, en Suisse, en Picardie, etc.
LAURENT. — Manuscrit possédé par les Clar
ouvrage a été composé vers 1714. L'auteur
mains le manuscrit du P. Claret, cordelie
Colette, et deux manuscrits du P. Henri de
nombreuses lettres des cardinaux du concile

Voyage littéraire des Bénédictins. Paris, 171
en partie dû à la plume de dom Martène, né
en 1654.

Histoire du duché de Bourgogne, par dom Pl
bénédictin de Saint-Bénigne de Dijon. — Di

Translation de saint Donat. — Besançon, 1

Histoire abrégée de la bienheureuse Colette, a
lazariste. — Edit. par De Montis. Paris, 17

Histoire manuscrite d'Auxonne, par A. Gi
en 1789.

Histoire manuscrite de Seurre, in-fol. de 54 p
posée vers 1789. Ce précieux ouvrage, décou
papiers, dans un grenier, à Seurre, nous a
M. l'abbé Philippe Noirot.

Archives départementales de la Côte-d'Or.

Archives municipales d'Auxonne.

Archives municipales de Seurre.

Règlement manuscrit des sœurs Clarisses du d
de l'*Ave Maria*. In-folio.

Œuvres du P. Dunand, gardien des Capuci
Besançon en 1791. — Bibliothèque de Besan

Précis de l'histoire de Seurre, par M. l'ab
Seurre. — Man. in-folio.

Journal manuscrit de l'exil, de M. l'abbé Po
tellenot (Côte-d'Or), communiqué par M. l'a
Saint-Jean-des-Vignes (Saône-et-Loire).

Nouvelliste de Dijon et de la Côte-d'Or, jour
en 1837. Mme la baronne de Cointet, née à

fit paraître l'histoire de sœur Gonzalès. *Voix du peuple*, journal publié à Auxonne, 1853-1854.

Mélanges sur Auxonne, par M. PICHARD. — Auxonne, 1853.

Vie de sainte Colette, par le P. SELLIER, jésuite. — Amiens, 1853.

Vie de la bienheureuse Louise de Savoie, par MM. JEUNET et THORN. — Paris, 1875.

Sainte Colette, sa vie, ses œuvres, par M. l'abbé DOUILLET, curé de Corbie. — Paris, 1869-1884.

Registre de la communauté des hospitalières d'Auxonne, commencé en 1801.

Traditions des Clarisses. Les dernières Clarisses d'Auxonne et de Seurre racontèrent leurs souvenirs, et ceux de leurs devancières, aux sœurs de l'hôpital, dont quelques-unes vivent encore.

Notre-Dame de France, par l'abbé HAMON. Provinces de Lyon et de Besançon. — Paris, 1875.

Les Saulx-Tavannes, par M. PINGAUD. — Paris, 1875.

Ephémérides auxonnaises. — Bibliothèque d'Auxonne.

Livre des délibérations de la commission administrative de l'hôpital d'Auxonne.



PROLOGUE

En 1406, un ermitage, bâti entre deux contreforts de l'église bénédictine de Corbie (1), attirait l'attention des plus grands personnages de la France, qui venaient s'y édifier auprès d'une jeune recluse nommée Colette Boellet. Elle était née le 13 janvier 1381. Sa mère, Marguerite Moyon, mariée en secondes noces à Robert Boellet, charpentier, homme simple et pieux, n'avait eu jusque-là aucun enfant, et était âgée de plus de soixante ans, quand arriva cette heureuse naissance longtemps désirée, qu'elle regarda comme un vrai miracle. L'enfant reçut aux fonts baptismaux le nom de Colette, « pour marque et indice du culte et de l'honneur qu'elle offrirait à Dieu dans le cours de sa vie (2). »

A l'âge de vingt et un ans, Colette, ayant perdu ses père et mère, « voulut demeurer pauvre avec le pauvre Jésus-Christ, vendit son héritage et aumosna tout son argent (3). » Puis elle entra dans la société des Béguines, y demeura une année, pendant laquelle « elle ne bou-

(1) Chef-lieu de canton de la *Somme*.
(2) R. P. Sylvère, capucin, p. 15.
(3) Idem.

geoit des églises et hantoit l'Hôtel-Dieu po
les malades (1). »

Ensuite, Dieu l'inspirant, la jeune fille s
truire une « logette » contre l'église et y den
taire. Séparée du monde par une clôture r
Colette ne vivait que d'aumônes. De la ville,
rons, des pays éloignés, les savants et les ign
justes et les pécheurs venaient à elle, rece
conseils et s'en allaient et plus éclairés et
Ses austérités, son goût pour la prière, son
la gloire de Dieu et le salut des âmes, firent d
pressentir qu'elle serait le modèle des séculi
réguliers.

Le P. Jean Pinet, son confesseur, religieux
de Saint-François, au couvent d'Hesdin (2), l
piété et de prudence, vit en songe une belle vi
quelle cultivoit une vigne avec un très gra
desracinant, ostant, coupant les ronces et pla
dustrieusement plusieurs ceps nouveaux qu'e
propres à provigner et porter de beaux fruits
nir (3). »

Colette elle-même vit, dans une extase, sain
à genoux devant Notre-Seigneur, la deman
être la réformatrice de son ordre. Grâce à
visions, elle comprit quelle était sa vocation
les trois ordres franciscains.

Pour atteindre ce noble but, l'approbation
était nécessaire. Le souverain pontife que la
connaissait alors était à Nice. Il s'appelait Be

(1) P. P. Sylvère, p. 40.

Ses ennemis, lui conservant son nom laïque, le nommaient Pierre de Lune. Comment Colette pourra-t-elle aller jusqu'à lui ? Elle est pauvre, elle est seule ; la route est longue et dangereuse. Dieu vient à son aide. Un frère mineur, le P. Henri de la Baume, et une noble dame, la baronne de Brissay, tous deux du comté de Bourgogne, se chargent de la conduire (1).

Un matin d'une chaude journée d'août 1406, une voiture sortait de Corbie, emportant sur la route de Paris la baronne, le P. Henri et Colette.

A Paris, les illustres voyageurs ne prennent que le temps de saluer Antoine de Chaland, cardinal-légat, qui avait levé le vœu de clôture de la recluse, et les voilà sur le chemin de Dijon, où ils arrivent précédés d'une sainte renommée. Les petits et les grands admirent Colette. La baronne en fait l'éloge à l'épouse de Jean sans Peur, Marguerite de Bavière, qui, plus tard, sera en Bourgogne l'auxiliaire de la réformatrice.

Quand l'amour de Dieu pousse à l'exécution d'un dessein, les heures sont précieuses. Aussi les trois voyageurs se hâtent de quitter Dijon, gagnent le château de Frontenay, près Poligny, au comté de Bourgogne, où les attend une pieuse et noble dame, Blanche de Savoie (2). Ils séjournent là jusqu'au mois d'octobre, mûrissant leurs saints projets dans la prière et la médi-

(1) *Cf. Sainte Colette en Franche-Comté*, p. 3. Les historiens disent que le P. Henri de *la Balme*, de *la Baume* ou de *Baume*, était issu d'une famille noble établie depuis longtemps à Poligny, laquelle tirait son nom du lieu de Baume, dans le bailliage de la ville. La pieuse et riche Isabeau de Rochechouart, veuve du baron de Brissay, habitait Besançon.

(2) Blanche de Savoie, comtesse de Genève, baronne d'Arlay, veuve d'Hugues de Châlon, habitait souvent le château de Frontenay depuis la mort de son époux.

tation, puis accompagnés de la
partent pour Nice, en passant p
Rumilly. Quelques jours après, ils
aux pieds de Benoît XIII. Colett
blante : mais l'Esprit-Saint la soutie
demande au pape deux grâces : la pre
l'état évangélique et d'entrer dans
Monsieur saint François, l'ordre des
Madame sainte Clare fut la première
réformer les « Ordres que Monsie
institua (1). »

Le pontife donne l'habit à la supp
vœux, la nomme « abbesse, dame et
réformation de l'ordre de Saint-Franç
après l'avoir « très chièrement » re
P. Henri : « Plus ores à Dieu que j
querir le pain de cette fille ! » C'était le 15
Colette avait vingt-six ans.

Forte de l'approbation pontificale, elle
bie avec le P. Henri, laissant dans leu
Blanche de Savoie et la baronne de Brissay
d'abord de faire revivre la règle primitive d
çois dans les diocèses de Paris, d'Amiens e
La calomnie paralyse ses efforts. « Les u
P. Sylvère, l'estiment trompée dans ses dév
autres, en publiant le mal qu'ils s'imaginent, la
sorcière, disant qu'elle se sert de charactè
charmes. Ses plus grands amis se déclarent
mis et ne peuvent la supporter (2). » Sur les

de son confesseur, elle se réfugie dans le château d'Alain ou Alard de la Roche de Baume, frère du P. Henri. Elle quitte bientôt son asile et se retire dans le palais de Mme Blanche (1), où elle forme ses novices, puis elle part pour Besançon avec quelques religieuses d'élite, et, le 14 mars 1410, elle prend, comme abbesse, possession du couvent des religieuses Urbanistes que lui avait cédé Benoît XIII.

La sainteté de Colette et le bruit de ses miracles attirèrent bientôt sous sa conduite de nombreuses jeunes filles de tous les rangs de la société. Son monastère devint une ruche féconde qui eut besoin d'envoyer ailleurs ses essaims.

---

(1) Le château de Blanche et celui d'Alard de la Roche étaient bâtis tous les deux à *la Baume*. Voir dans *Sainte Colette en Franche-Comté*, p. 12 et 13, les motifs sur lesquels on s'appuie pour croire que *la Baume* dont il est question ici n'est autre que *la Baume de Frontenay*, dans le comté de Bourgogne.

PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE
DES DEUX FONDATIONS
AUXONNE ET SEURRE

SAINTE COLETTE A AUXONNE

(1412-1417)

CHAPITRE PREMIER

Premières démarches de sainte Colette pour la fondation d'un nouveau couvent de son ordre.

Sainte Colette se demandait avec inquiétude dans quelle ville elle établirait une nouvelle maison. La Providence fut son guide.

Au commencement de 1412, Blanche de Savoie, qui se proposait de bâtir un couvent dans sa ville de Rumilly (1), pria la sainte abbesse d'y venir ordonner toutes choses. En même temps, arrivait au monastère de Besançon le premier chambellan de Jean sans Peur, duc de Bourgogne. Il s'appelait Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et Sainte-Croix (2). Le peuple, témoin de ses vertus, l'avait surnommé le Sage (3). Marguerite de Bavière (4), épouse du duc Jean, l'envoyait à

(1) En Savoie, à quatre lieues d'Annecy.

(2) Saint-Georges, alors bourg important, près Seurre (Côte-d'Or), n'est plus aujourd'hui qu'un hameau. C'est là que fut établie par Guillaume la célèbre confrérie de Saint-Georges. L'abbé de Saint-Laurent, écrit que Guillaume de Vienne était gouverneur de la Franche-Comté.

(3) *Hist. man. de Seurre*, p. 3.

(4) Fille du duc Aubert de Bavière, mariée à Jean sans Peur en 1385.

Colette pour l'inviter à se rendre à Dijon, af
une maison de Clarisses. Ce gentilhomme
même des religieuses pour Gray, son lieu de
tandis que Colette inclinait à fonder un m
Auxonne, ville fortifiée, capitale du comté d'
située entre la Franche-Comté et le duché d
gogne (1). Il était difficile à l'abbesse de Besanço
agréable à la fois à Blanche, à Marguerite, à Gui
et de ne pas abandonner son propre dessein. Da
perplexité, elle demanda les lumières du Saint-
réfléchit longtemps et décida que son voyage s
par Gray, Auxonne, Dijon, et se terminerait
milly. De cette sorte, elle ne mécontenterait p
et suivrait ses propres inspirations.

Elle se rendit donc à Gray pour y visiter Gui
Elle avait l'espoir qu'il favoriserait ses entrepri
elle lui connaissait une foi vive et le désir de t
généreusement à la gloire de Dieu par la réfo
l'ordre séraphique.

Ce seigneur la reçut avec les plus grands témo
de respect. Entre ces deux personnages si bi
pour se comprendre, il s'engagea une conversati
laquelle la sainte abbesse fit entrevoir qu'ell
heureuse d'établir en cette région un monastère
filles, sans nommer Auxonne, qu'elle sous-en
dessein. Guillaume insinua qu'il « ne refuserai
contribution à un si grand bien, sans rien spéc
vantage (2). » Cette demi-promesse accrut l'es
Colette, qui, prenant congé de son hôte, ret

(1) Actuellement Auxonne est un chef-lieu de canton et de
militaire (Côte-d'Or). Elle possède une garnison de 3,500 homm
(2) R. P. Sylvère, p. 167; *Hist. anonyme*, éditée par de Mon

Besançon, où elle ne fit qu'apparaître, et se dirigea en toute hâte vers Auxonne, où elle n'était jamais venue, mais où son cœur et sa pensée étaient depuis longtemps. Les Auxonnais l'accueillirent comme l'envoyée de Dieu, avec une joie mêlée de vénération. Ils lui parurent francs, généreux, doux, polis, aux allures vives et fières (1). Leur foi profonde, ferme et affectueuse, comme l'a écrit Paradin de celle de tous les Bourguignons, fit dire à Colette : « Il fera bon ici ; dressons-y notre tente ! — Oui ! » s'écrièrent les Auxonnais avec enthousiasme, tant ils désiraient posséder parmi eux des vraies religieuses de Sainte-Claire. « Mais, dit le P. Sylvère, la petitesse de leurs moyens les retenoit de penser à cette entreprise de si grand coust (2). » En effet, ruinés par les guerres, ils étaient pauvres et ne pouvaient rien fournir aux dépenses d'un couvent (3).

Pendant son bref séjour parmi eux, sœur Colette entendit leurs plaintes, hélas ! trop vraies, et jugea de son propre dénuement. Les aumônes du dehors étaient nécessaires. Elle envoya donc son confesseur à Gray, où il devait cultiver les bonnes dispositions de Guillaume. Le P. Henri alla trouver le gentilhomme, lui rappela son entretien avec la sainte et son dévouement à la « religion de saint François. » Il lui apprit qu'Auxonne aurait bientôt un monastère de Clarisses, s'il voulait seconder Colette et les habitants.

(1) Jurain, p. 111, écrit : « Ce peuple est ingénieux, laborieux, amoureux de sa liberté, courageux et néanmoins traitable. » Auxonne avait pour armes parlantes : Un agneau sculpté sur la façade intérieure et un lion sur la façade extérieure de la porte de Comté. On disait des habitants : Moutons chez eux, lions contre les ennemis. — *Hist. man. d'Auxonne*, t. II, p. 244.
(2) R. P. Sylvère, p. 167.
(3) *Hist. man. d'Auxonne*, t. III, p. 644.

A cette ouverture et à cette demande
Guillaume fut surpris du choix d'Auxon
beaucoup d'hommes de foi et de cœur qui c
faire le bien, mais à la condition que leur
leurs idées seront préférés, il répondit qu'il c
un couvent à Gray.

Cette ville, où il se plaisait, méritait cette
Bâtie sur une charmante colline, elle était la pl
et la plus riche de la haute Bourgogne (1).

« De plus, écrit Fodéré, Guillaume vouloit la v
Gray, parce que non loing de là estoit un sien ch
de Rupt, qu'est une des plus agréables demeu
pays, bien basti sur Saône (2). »

Le P. Henri, ne gagnant rien, le pria de se re
Auxonne. Il était convaincu que dans une s
entrevue, Colette triompherait de ses hésitations
ses préférences. Le seigneur de Saint-Georges co
à venir à Auxonne et y conféra avec la « glorieuse
dont la parole persuasive le décida bientôt à tran
dans cette ville le fruit de ses libéralités (3).

Sainte Colette, très judicieuse dans les choses
turelles, usait dans les affaires humaines d'u
dence consommée. Elle en donna la preuve en
sant l'emplacement de son monastère, aussi s
que la colombe choisit le lieu où elle fera son

(1) R. P. Sylvère, p. 168.
(2) Fodéré, *Description du monastère de Sainte-Claire d'Auxon*
(3) Le P. Sellier ne dit pas que Colette d'abord et le P. He
visitèrent Guillaume à Gray. M. l'abbé Douillet, mentionnan
visites, n'écrit point que Colette s'arrêta à Auxonne en allant p
mière fois à Dijon. Ils auraient dû l'un et l'autre s'en tenir
Fodéré, qui eut entre les mains les Mémoires du couvent d'A
interrogea la tradition.

Cet emplacement se trouvait sur une légère éminence, entourée d'un rideau de platanes et de peupliers, presque sur les bords de la Saône, dont les brumes onctueuses sont si salutaires aux faibles santés. De plus, vaste et isolé, il était favorable au recueillement et à la prière.

C'était la motte de la Vieille-Monnaie. Sur cette motte s'élevaient deux maisons : la plus importante appartenait à Jean sans Peur ; le peuple l'appelait la maison des sous ; elle était déserte (1). La moindre, propriété du chevalier Symon de Saint-Aubin, mouvait du fief du duc de Bourgogne, qui en tirait un impôt. Colette pria Guillaume de Vienne de l'acheter ; mais le gentilhomme n'en offrit aucun prix avant d'en avoir obtenu l'amortissement et la franchise. Il désirait aussi s'assurer s'il pouvait compter sur la cession de la maison ducale. Ce fut la cause d'un retard, et une source de difficultés que la sainte résolut alors d'aborder elle-même. Elle partit aussitôt pour Dijon, afin de solliciter l'appui et les aumônes de la duchesse Marguerite de Bavière.

---

(1) Jurain, *Hist. d'Auxonne*, p. 54 ; *Hist. man. d'Auxonne*, t. III, p. 70. — Jean sans Peur tenait cette maison de son père, Philippe le Hardi, qui y battait monnaie en dehors du royaume de France. L'archevêque de Besançon, ne reconnaissant pas ce droit à Philippe, l'excommunia ; le duc se vengea, fit pénitence, récidiva et enfin abandonna sa prétention. (Dom Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. II, p. 194.) Jurain semble blâmer l'archevêque :

« Le pasteur peut user
» Du cousteau de l'Eglise
» Contre quelque entreprise,
» Mais non en abuser. »

CHAPITRE II

Sainte Colette à Dijon. — Raisons qui la déterminent
la ville d'Auxonne.

En sortant d'Auxonne, sainte Colette suivit cette route, appelée par le peuple la Levée, « que Ma rite venait de consolider en la revêtant de pierr taille, pour ne pas être privée d'entrer dans la vi temps des inondations de Saône en plaine (1). » L de ces magnifiques travaux, dus à la munificence duchesse et à son affection pour ses « féaulx » hab d'Auxonne, encouragea la voyageuse, qui se sentit comme enhardie à demander, étant plus sûre de voir. Animée de cet espoir et forte de la prote de Notre-Dame de l'Espérance (2), aux pieds d quelle elle s'agenouilla, elle arriva à Dijon et devant Marguerite dans le splendide palais des Elle éprouva une profonde émotion en pénétrant cette demeure quasi royale. Depuis longtemps avait ouï dire que la maison de Bourgogne « est plus grande de chrétienté après les rois (3). »

(1) Courtépée, art. *Auxonne.*

(2) Notre-Dame de l'Espérance prit plus tard le nom de Notre-Dam qu'elle conserve encore. La chapelle, bâtie depuis 1210, att Levée, nombreux pèlerins. Elle fut le but favori des pieuses et quotidienn de Napoléon Ier, alors qu'il était lieutenant d'artillerie à A

A la vue des magnificences de la cour, Colette se renferma plus encore que d'habitude dans sa modestie et son humilité. « Elle estoit si espoventée, dit Pierre de Vaux, qu'elle n'osoit lever les yeulx en hault, » « tant fort estoit poure » ajoute sœur Perrine (1). Elle put parler, néanmoins, grâce à l'accueil bienveillant de la duchesse.

La sainte exposa de suite le but de son voyage, mais au seul point de vue du développement de la réforme. Marguerite le comprit et l'approuva. Non seulement elle accéda aux désirs de Colette, mais elle les prévint. Il est si doux et si beau d'aider les saints !

La bonne duchesse, qui ne se lassait point de contempler la « petite ancelle du Seigneur, » reconnut vite en elle l'ange terrestre dont lui avait parlé Blanche de Savoie (2). Afin de se l'attacher de plus en plus pour le bien de son âme, elle lui témoigna le désir de contribuer, en sa qualité de souveraine des deux Bourgognes, à multiplier ses couvents. Elle ajouta que le premier serait à Dijon.

Colette admira la charité de Marguerite ; mais au mot de *Dijon*, elle demeura comme interdite. Cependant, venue au nom de Dieu, elle reprit sa liberté de parole, et dit que Dijon n'entrait point dans ses desseins, puis supplia sa bienfaitrice de dépouiller ses offrandes de toute condition intéressée et de les réserver pour Auxonne (3).

Guillaume avait renoncé facilement à Gray. La du-

---

(1) Copie du ms. de Pierre DE VAUX, p. 52. — Sœur PERRINE, p. 23.
(2) P. SELLIER, p. 208.
(3) M. l'abbé DOUILLET, p. 118.

chesse insista pour Dijon et demanda à
besse quelles étaient les raisons qui milita
d'Auxonne. En voici une que Colette fi
quemment.

L'oiseau timide, redoutant les serres du
cache son nid dans le creux du rocher.
d'une crainte semblable, la bonne Mère
Auxonne aux autres cités pour y établir son
tère, parce que cette place, aux fortes murail
offrait des garanties que ne présentait point
Sans doute, il ne se rencontrait pas « en tout le p
Bourgogne une ville de si riche assiette que Dijon
plus serein, le peuple de la ville estant gracieu
main et délectable que rien de plus (1) ; » ma
n'était point entourée de remparts, abri nécessai
pauvres vierges sans défense. Dans toutes les vill
vertes comme Dijon, on racontait les outrages c
contre les religieuses, par les *routiers*, les *écor*
les *tard-venus*, qui désolaient la province apr
malheureuses guerres de cette époque. Le récit
maux éveilla la sollicitude de Colette pour sauve
l'honneur de ses filles. Elle tenait à une ville f
Auxonne l'était (2). Empruntant le langage de l'Ec
Colette eût pu répéter à Marguerite ces paro
Moïse aux explorateurs de la terre sainte : « Con
si les villes ont des remparts ou n'en ont point

(1) Paradin, p. 426.
(2) Dole, Pontailler-sur-Saône, Gray, Dijon, dépourvus de
avaient été pillés par les Grandes Compagnies. Auxonne, fortifiée
par Marguerite de Brabant et de nouveau en 1350 par les habi
l'entourèrent de fossés, de murailles et la flanquèrent de plusieu
résista victorieusement aux attaques de ces bandes de pillards et d'
(3) *Levit.*, XIII, 20.

ou bien ces autres du psalmiste : « Qui me conduira dans une ville fortifiée (1) ? » La duchesse, frappée par cette raison, ne le fut pas moins par les suivantes.

Beaucoup de monastères, dans les grandes cités, étaient, à cette époque, déchus de leur primitive austérité, parce que l'esprit du monde y avait pénétré à travers les grilles. Le crédit, la faveur, la curiosité, amenaient au parloir des séculiers dont les entretiens ruinaient l'esprit religieux. Depuis longtemps l'Eglise avait protesté contre ces abus : « Que font ces femmes qui aiment le monde avec ces femmes qui l'ont quitté ? se demande saint Bernard. La femme du monde est l'organe de Satan ; ne l'écoutez pas, ô vierges, mes sœurs (2) ! » Sachant les dangers du parloir, Colette voulut en préserver ses filles. « Nous vous ordonnons, écrivit-elle plus tard, d'éviter les entretiens de la vanité et du monde, et de n'être commères ni des hommes ni des femmes (3). » C'est pourquoi la sainte Mère refusa Dijon, dont les riches et nobles familles, imprégnées de l'esprit du siècle, auraient affaibli, par leurs visites fréquentes et importunes, la piété séraphique.

De plus, dans les grandes villes comme Dijon, les aumônes, plus abondantes, pourraient nuire à l'esprit de pauvreté, qui est l'âme des maisons franciscaines. Avant tout les filles de sainte Colette devaient mendier et quêter (4). Elle se souvenait du dernier conseil de saint François à ses filles : « Moi, chétif frère, je vous prie, mes pauvres dames, de vivre toujours dans cette

(1) *Ps.* L, 10.
(2) Saint BERNARD, *Sermon* LVI.
(3) *Constitutions de sainte Colette*, ch. IX, p. 147.
(4) *Idem*, ch. X, p. 149.

sainte pauvreté, et de ne jamais vous en doctrine de qui que ce soit qui voudrait vo du contraire (1), » et elle n'aurait jamais point.

Marguerite objecta le couvent de Besan considérable; mais Colette lui répéta à reprises « que si le monastère de Besançon e faire de nouveau, elle l'eût basti en quelque aut ville (2). » Pour tous ces motifs, c'était donc A que Colette désirait. Dans cette ville fortifiée, p religieuse, ses Clarisses auraient toute liberté de paisibles, austères, recueillies.

La duchesse n'était point de ces grands qui reviennent jamais d'une idée, une fois qu'elle emparée d'eux. Elle goûta les louables raisons expo par l'abbesse, ne retira point le concours prom renonça à Dijon, dans la pensée d'ailleurs que château préféré de Rouvres n'était pas élo d'Auxonne, et Auxonne fut adoptée (3).

---

(1) *Règle de sainte Claire*, p. 47.

(2) FODÉRÉ, *Sainte-Claire d'Auxonne*, p. 24.

(3) SELLIER, p. 209 ; M. DOUILLET, p. 118 ; R. P. SYLVÈRE, 16 — Rouvres, village de six cents habitants, à trois lieues de Dijon. L teau, bâti par les ducs de Bourgogne de la première race, en 1287, f truit, en 1636, par Gallas, général des impériaux. (COURTÉPÉE, t. II, p

CHAPITRE III

Sainte Colette députe à Jean sans Peur le P. Henri de la Baume.

Jusqu'ici tout allait donc bien. Il s'agissait, maintenant, d'obtenir de Jean sans Peur et son consentement et la cession de la Vieille-Monnaie. Pour réussir, l'intervention de Guillaume de Vienne fut jugée nécessaire. Celui-ci, mandé par Colette, se rendit à Dijon, d'où, à la prière de la sainte et de Marguerite, il écrivit au duc. Il le supplia de rendre Dieu favorable aux intérêts de la Bourgogne, en convertissant en monastère cette maison qui était déserte et comme maudite depuis les méfaits de Philippe le Hardi; il lui apprit que la première abbesse du nouveau couvent serait Colette Boellet, et lui demanda la franchise du bâtiment du chevalier Simon de Saint-Aubin (1).

Mais comment faire tenir à Jean la lettre de Guillaume? Il n'était point facile d'arriver jusqu'à lui. Paris, où il se trouvait alors, n'était guère abordable. Les Armagnacs, ses ennemis, en gardaient les environs (2).

(1) FODÉRÉ, *Sainte-Claire d'Auxonne*, p. 25.

(2) Malgré la paix d'Auxerre et quoiqu'on eût vu un prince d'Orléans et Jean sans Peur chevauchant sur la même mule en signe de réconciliation, Bourguignons et Armagnacs ne désarmaient qu'à moitié et par feinte; ceux-ci tenaient la campagne autour de Paris; ceux-là, soulevés par Pierre des Essards, Jean Caboche et Capeluche, terrifiaient la capitale (août 1412). (DE BARANTE, t. IV, p. 17 et suiv.; dom PLANCHER, p. 111, 352 et suiv.; FODÉRÉ, p. 231.)

C'est à Paris qu'il fallait parvenir, po
quer à Jean sans Peur les prières de son
de son chambellan et les intentions de Col
Lui députer un homme d'armes, comme
c'était exposer celui-ci aux coups des sold
cette heure, voyaient la trahison chez tous e
Après maintes réflexions, il fut décidé que
serait confiée au P. Henri de la Baume. Le ch
excellent à tout point de vue. Ce digne religie
d'une sagesse consommée, rempli de douceur, d
et d'aménité, et très habile négociateur. De plus, c
religieux, il serait respecté des Armagnacs, et, co
frère mineur et ami de Jean Petit, il serait acc
par les Bourguignons. Lui seul avait des chance
passer sain et sauf (1). La duchesse le manda à Dijo
le chargea du message. Il partit aussitôt pour Pari
il arriva quelques jours après, mais non sans da
Il se présenta à l'hôtel d'Artois, que l'on nommait
la maison de Bourgogne (2).

Jean sans Peur reçut le P. Henri avec considéra
Malgré son caractère querelleur et vindicatif, il vé
ce religieux, dont la famille lui était dévouée (3),
était plein de respect pour un ordre dont il avait

(1) Jean Petit (cordelier) avait, dans un sermon en douze points
Jean sans Peur de l'assassinat du prince d'Orléans. (PARADIN,
Cf. Siméon LUCE, *Jeanne d'Arc et les ordres mendiants (Revue d*
Mondes, mai 1881); *les Franciscains et Jeanne d'Arc (Revue franc*
vembre 1882). — Dans son récent ouvrage intitulé : *La guerre de*
Jeanne d'Arc et les Dominicains, 1888, le P. Chapotin, des Frères P
prétend que « maître Jehan Petit » n'était pas religieux.

(2) PARADIN, p. 490 ; dom PLANCHER, t. III, p. 340.

(3) Jean de la Baume, écuyer, échanson de Jean sans Peur, et
de la Baume, écuyer banneret, étaient frères du P. Henri. (Dom P
518.) Ces deux frères de la Baume accompagnaient

louer. Quand, après avoir lu la lettre, il entendit le messager l'entretenir de Colette de Corbie, de Marguerite, sa chère épouse, de Guillaume, son fidèle chambellan, et de l'œuvre qui, projetée à Auxonne, jetterait quelque éclat sur son duché, il fut gagné. Le P. de la Baume, habitué à dire la vérité aux princes, n'eut pas besoin d'appuyer la demande sur la nécessité, pour le duc, d'expier ses crimes et ses guerres. Celui-ci consentit de suite à tout ce qu'on attendait de lui.

L'heure de la supplique était d'ailleurs opportune. L'ère d'apaisement trop court, hélas ! qui régnait après le traité d'Auxerre, permettait d'intéresser aux desseins d'une humble fille, vouée à la prière et à la pénitence, l'homme d'épée qui ne rêvait que vengeance, batailles, victoires.

« A l'instant donc Jean sans Peur fit expédier patentes, au grand scel, en cire verde à cordon de soye, à queue pendante, signées de sa main à Paris, le 3 août 1412, adressées à la Chambre des comptes de Dijon et à ses thésauriers et receveurs (1). »

---

(1) Fodéré, *Sainte-Claire d'Auxonne*, p. 24. Voici ces lettres patentes : « Jehan, duc de Bourgogne, comte de Flandres, d'Artoys, palatin, seigneur de Salins et Malines, savoir faisons à tous présens et advenir : Nous avons receu l'umble supplicacion de nostre amé et féal cousin, conseiller et chambellan, messire Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix, contenant que comme il ait eu propres voulonté et affection d'acquérir de messire Symon de Saint-Aubin, chevalier, ou ses ayans cause, tout le droit, part et portion qu'il a ou peut avoir à lui compter et appartenir en la mote et place de la Vieille-Monnoye d'Auxonne, mouvant de notre fief, au cas qu'il nous plairoit de lui donner tel droit, part et portion que avons et avoir pouvons en ycelle place et mote et de admortir toute ycelle place ainsy que elle se comporte en long et en large et en toute son enceinte, ensemble les fossez estant autour d'ycelle, sans finance, pour y fonder et édifier à la louange, honneur et révérence de Dieu et du service divin, un monastère de cordelières de l'ordre de Sainte-Clère, de quoy faire il a grant dévotion, en nous requérant sur ce avoir nostre don et

Comme il a été écrit plus haut, une partie de Vieille-Monnaie appartenait à Jean sans Peur, et l'aut partie à messire de Saint-Aubin, qui payait au duc impôt de seize sols parisis. Jean sans Peur amor d'abord ce cens et le veut nul et sans finances. Il ensuite : « Donnons de nostre certaine science et grâ espéciale, par ces présentes, libéralement pour Dieu en aumônes, nostre droit, part et portion que no avons ou avoir pouvons, et réclamer en ycelle place motte en quelque manière que ce soit. » Et, pour l'on connaisse bien le motif de son don, il ajou « Nous voulons et nous plaist que notre cousin G laume ou ses ayans cause puissent fonder et édifie

---

grâce : pourquoi nous inclinans à sa supplication, ces choses considér les grands et notables services que notre dict cousin nous a faicts et incessamment chascun jour, mesmement pour l'honneur et révére Dieu en faveur et augmentation du dict service divin auquel nous estre participans, à nostre dict cousin avons donné et donnons co licence d'acquérir du dict messire Symon ou ses ayans cause sa part tion et tout tel droit et seignorie qu'il a ou peut avoir ou réclamer en place et mote de la Vieille-Monnoye d'Auxonne, et avecque ce, lu donné et donnons de nostre certaine science et grâce espéciale, présentes et libéralement pour Dieu et en aumosnes, nostre droit, portion que avons ou avoir pouvons et réclamer en ycelle place et quelque manière que ce soit, ensemble le fief qui nous appartient de tie et portion du dict messire Symon lequel nous voulons estre nul t que nostre dict cousin aura ycelle partie acquise du dict messire S dédiée à la dicte œuvre. Et outre ycelle place ainsi acquestée par no cousin, tant par nostre dict don comme par l'acquisition qu'il en dict messire Simon ou ses ayans cause, nous en amplifiant nost grâce et afin que nous et nostre très-chère et très-amée compagne chesse, nos hoirs et successeurs soyons participans ès messes, prières et autres œuvres de charité et bienfaiz qui se feront au dict tère, de nostre grâce espéciale avons amorti et amortissons à toujou par ces mêmes présentes et voulons et nous plaist que nostre dic ou ses ayans cause y puissent fonder et édifier le dict monastère e nière susdite sans nous, pour ce, payer ne à nos hoirs, aucune fin quelle pour certaines causes à ce nous mouvans jà soit ce qu'elles exprimées ne déclarées en ces présentes, nous de notre dicte gra

la louange, honneur et révérence de Dieu et du service divin, un monastère de Cordelières de l'ordre de Sainte-Clère.... et que nostre très chère et très amée compagne la duchesse, nos hoirs et successeurs soyons participans ès messes, oraisons, prières et autres œuvres de charité et bienfaiz, qui se feront au dict monastère. »

Le duc de Bourgogne « inclinait à la supplication » de son féal ami Guillaume de Vienne « à cause des grands, notables et agréables services qu'il lui avait faits et ferait incessamment et chascun jour mesmement; » mais il avait surtout en vue les pauvres Clarisses. Pour leur épargner dans l'avenir les tracasseries du fisc, il termine par cet ordre : « Mandons à nos féaux gens

---

quicté et quictons à nostre dict cousin, et donnons en mandement à nos amés et féaulx les gens de nos comptes à Dijon, à nos thésauriers et receveur général et à tous nos aultres receveurs, chastellains, officiers et justiciers présents et à venir ou à leurs lieutenans et à chacun d'eux et comme à luy appartiendra que nostre dict cousin ou à ses ayans cause facent et laissent jouir en plain de nostre licence et don des susdicts, nonobstant que ycelle part et portion que nous avons en ycelle place et mote feust de nostre domaine, et luy, ses ayans cause ensemble les religieuses du dict monastère tiengnent et facent tenir quictes et paisibles de ycelles finances et jouir de nostre présent don sans en faire dosrénavant mention en leurs comptes et aux dicts gens de nos comptes que ycelle part et portion ensemble tout le droit que avoir pouvons et réclamer en la dicte place et mote facent oster et planer de la chambre de nos dicts comptes et de la recepte où l'on a accoutumé payer les seize sols parisis que l'on nous payoit pour partie d'icelle en deschargeant de ce le receveur particulier, nonobstant que les deniers venans de tels ou semblables amortissemens doivent estre convertis en réparations de nos forteresses et chasteaulx et que le don que faict en avons ne doit vouloir ou sortir effect que pour la moitié seulement, ordonnances, mandemens ou deffenses faictes ou à faire à ce contraires. Et affin que ce soit ferme et estable à toujours, nous avons faict mettre nostre scel à ces présentes, sauf en autres choses notre droit.

» Donné à Paris, au mois d'aoust l'an de grâce mil CCCC et douze. Sur le repli : par Monseigneur le duc, signé Bordes, et scellées du grand sceau de cire verte, à queue pendante de soye verte et rouge.

» 1412, le 24 octobre, donné à la Chambre des comptes de M[gr] le duc de Bourgogne. Signé Gueniot. »

de nos comptes qu'ils tiengnent et fassent tenir
religieuses du dict monastère quictes et paisibles
toutes finances (1). » Vers la fin d'octobre, la Chan
des comptes de Dijon était saisie des lettres pate
de Jean sans Peur et en assurait l'exécution.

Le P. Henri, qui « fit cognoistre, en la poursuit
ces choses, que ses dévotions ne l'empêchaient p
de manier une bonne affaire, » remercia le duc et r
à Dijon où l'attendaient Colette, Marguerite et
laume, à qui il annonça l'heureuse issue de
démarches et de son voyage. Il y eut entre eu
touchant échange de félicitations. La glorieuse
ayant fait preuve d'une rare prudence et d'une
habileté, en employant à son œuvre des personn
vues si opposées d'abord aux siennes, s'humilia pr
dément et reporta la gloire du succès sur Dieu,
duc et la duchesse, aussi bien que sur le P. He
Guillaume de Vienne.

(1) Arch. de la Côte-d'Or. Cordelières d'Auxonne. Lettres pat
Jean sans Peur.



CHAPITRE IV

Sainte Colette se fixe à Auxonne.

Sainte Colette demeura encore quelques jours dans le palais des ducs de Bourgogne, où elle édifia, par ses entretiens célestes, Marguerite, les princesses ses filles, et son noble entourage; puis elle repartit pour Auxonne, où Guillaume l'avait devancée. Elle parla de nouveau au gentilhomme du don de Jean sans Peur, des intentions généreuses de la duchesse, et le pressa de construire le monastère.

Guillaume de Vienne acheta aussitôt de Simon de Saint-Aubin sa portion de la Vieille-Monnaie et prépara les matériaux nécessaires à l'édifice. Soucieux d'agir avec la bénédiction du pontife romain, sans laquelle la réforme séraphique ne pouvait ni réussir ni durer, il écrivit à Jean XXIII. Celui-ci, le 25 septembre 1412, expédia la bulle d'érection du couvent (1). Cette bulle confirmait, en quelque sorte, la permission accordée dès le 8 juin 1410, « à vénérable sœur en Jésus-Christ, Colette, abbesse du monastère de Sainte-Claire de Besançon, » par le légat du saint-siège en Bourgogne, Pierre de Thurey, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Suzanne, pour la fondation d'un monastère à

(1) Cf. *Vie mse. de sainte Colette,* par l'abbé LARCENEUX.

Auxonne (1). Rien ne manquait pour la pose de
première pierre.

Pendant que Guillaume déployait son zèle à Auxon
la sainte Mère était retournée à Besançon en pass

(1) Bibliothèque des Clarisses de Poligny. Pièces justificatives dans l
LARCENEUX. Voici cette permission : « Pierre, par la miséricorde de
cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, du titre de Sainte-Suzann
pelé vulgairement le cardinal de Thurey, légat du saint-siège dans la
vince de Bourgogne et quelques autres hors du royaume de France, à
vénérable sœur en Jésus-Christ Colette, abbesse du monastère de S
Claire de Besançon, de l'ordre de ladite sainte, salut en Notre-Seigneu

» L'honnêteté de la sainte religion dans laquelle vous servez le Die
vertus dévotement et avec zèle mérite que nous nous prêtions favorabl
à vos désirs autant que nous le pouvons avec Dieu, surtout dans les c
qui regardent l'augmentation du culte divin et le salut des âmes des fi

» En effet, nous avons appris par la supplique qui nous a été prés
de votre part, que plusieurs notables femmes désirent avec empress
d'être reçues au nombre des sœurs de votre monastère, mais, parc
dans ledit monastère il y a un certain nombre de sœurs, lequel a été
niquement institué, et qu'il est complet, lesdites femmes ne peuvent a
plir leur dessein à cause qu'il n'y a plus de place. C'est pourquoi vous
avez fait humblement supplier de vouloir bien favorablement vous acc
la permission de fonder un autre monastère de l'ordre de Sainte-Claire
la province de Besançon ou de Lyon.

» Nous donc étant porté d'inclination à exaucer ces sortes de dema
nous vous accordons à votre dévotion par la teneur des présentes un
et libre pouvoir de fonder et de construire un autre monastère dudit
de Sainte-Claire, dans la province de Besançon ou de Lyon, comme
dit, en un lieu propre pour cela et honnête, avec une église, un clo
une cloche et les autres offices nécessaires, pourvu que pour cela vous
le consentement de notre cher en Jésus-Christ le custode des Frères Mi
de la custodie dans laquelle ledit monastère devra être construit, sau
pendant toujours et en tout le droit de l'église paroissiale et nonob
aucunement la constitution de Boniface VIII, d'heureuse mémoire, qu
fend aux religieux mendiants de recevoir de nouveaux lieux pour s'y
blir, dans la suite, sans la permission spéciale du siège apostolique e
fait une pleine et expresse mention de cette défense.

» Donné à Avignon le huit des calendes de juin, l'an mil quatre cen
— ancien style, c'est-à-dire en 1411, nouveau style. — Signé G. Qui
et scellé en cordon blanc avec de la cire rouge.

» Collation faite par moi, notaire royal, au couvent des sœurs de Sa
Claire d'Auxonne, le 5e septembre, de cette lettre commençant par ces m
Petrus miseratione divinâ, l'an 1496, et scellé en la corde bleue du scel
dit couvent. Signé Erraterie, notaire.

par Gray et se détournant de Dole, où les Cordeliers, qu'elle avait reçu la mission de réformer, ne l'auraient pas encore accueillie (1). A peine eut-elle embrassé ses chères filles de Besançon, qu'elle se démit de ses pouvoirs d'abbesse en faveur de la Mère de Toulongeon, et choisit les religieuses destinées à la fondation d'Auxonne. Informée de l'état des choses par une lettre de Guillaume, elle fit ses adieux aux Bisontins et à ses filles, qui fondirent en larmes (2). Puis, accompagnée de Blanche de Savoie et de Mahault, sa nièce, du P. Henri et de cinq Clarisses, dont deux Picardes et trois Comtoises, elle se mit en route pour Auxonne.

Cette fois, elle s'arrêta à Dole, pour y soutenir la réforme, déjà commencée sous son inspiration par Pierre de Dole, contre Jean Foucault. Au nom de Dieu et du pape son vicaire, elle encouragea les bons religieux et déconcerta les méchants (3).

Mais combien il lui tardait de se rendre aux désirs de Guillaume, qui, à Auxonne, attendait ses derniers avis, et à ceux des Auxonnais prêts à fêter celle que leur enviaient Gray, Dijon, Rumilly, et dont Besançon pleurait le départ !....

Le lendemain, dès le matin, elle quitte Dole, montée sur un pauvre chariot (4). A la vue du Mont-Roland,

---

(1) Cette mission fut confiée à sainte Colette par le pape Jean XXIII dans sa bulle d'érection du couvent d'Auxonne. (*Hist. anon.*, par DE MONTIS, p. 66 ; M. l'abbé DOUILLET, p. 120.)

(2) Fodéré (*Sainte-Claire d'Auxonne*, p. 25) prétend que Guillaume en personne informa Colette. C'est une erreur.

(3) Cf. *Sainte Colette en Franche-Comté*.

(4) « Ordinairement, dit le P. Sellier, elle se servait d'un chariot à quatre roues, recouvert d'une toile grossière, qui la défendait, elle et ses compagnes, contre les intempéries des saisons et les dérobait aux regards des curieux. » (SELLIER, p. 370.)

si cher à la Mère de Dieu (1), à la vue de la flèche et des tours de l'église Notre-Dame d'Auxonne, que, du haut de Monnière, elle aperçoit dans la plaine, el tombe en extase et s'entretient avec le Seigneur da un colloque mystérieux. Elle est enveloppée d' lumière éblouissante qui la transfigure et se reflète le P. Henri. Soutenue par sa compagne, Agnè Vaux, qui, dit sœur Perrine, « la désiroit moult entre ses bras et s'étoit mise au plus près d'e elle est ravie et demeure plongée dans la divine co plation jusqu'aux Granges d'Auxonne (2). *Les he* témoins de cette scène merveilleuse étaient remp la plus sainte admiration.

Arrivée à la banlieue, Colette revient à elle-*mê* aux choses de ce monde. Tout à coup elle ape sortant de la ville, une multitude joyeuse *qui p* des acclamations. Ce sont les échevins et le maire, sire Mol, le clergé conduit par le curé *Pierre Espe* les gens d'armes ayant à leur tête Guillaume de Vie c'est tout le peuple auxonnais (3). Cette foule se à la rencontre de la sainte et crie avec enthousias « Noël ! Noël ! à la bonne sœur Colette ! » Mais c ci est toute confuse de ce triomphe dont elle ren la gloire à Dieu. Elle descend de son humble ch s'assied sur un âne pour entrer ainsi à Auxonne, com autrefois Jésus à Jérusalem, selon qu'Agnès de Va raconta plus tard à l'historien de sa vie.

(1) Notre-Dame de Mont-Roland, antique pèlerinage datant de saint second pape, et desservi autrefois par les Pères bénédictins, aujourd'h les Pères jésuites.

(2) Copie du ms. de sœur Perrine, p. 46; *Bolland.*, 6 mars.

(3) *Arch. et éphémér. d'Auxonne.* Il est dit que le curé Espercis étai d'une « belle hopelande garnie de blair. »

Les Auxonnais contemplent la comtesse Blanche, sa nièce Mahault et leur brillant équipage que Colette avait refusé (1). Ils admirent les pieuses compagnes de l'abbesse, l'air doux des saintes filles de la Picardie et la mine austère des Comtoises, qui s'étaient mises sous sa conduite au couvent des Urbanistes. Tous remarquent, sous la pâleur de leurs visages, une céleste sérénité qui était le rayonnement de leurs âmes (2). Les regards ne peuvent se détacher de l'angélique figure de Colette, encore tout illuminée des clartés de l'extase.

Il y eut une courte halte aux portes de la ville. Les autorités, chacune selon son rang, présentèrent leurs souhaits de bienvenue à la sainte Mère, à ses filles, au P. Henri, aux princesses. Ensuite on entra dans la cité, « à l'applaudissement que je laisse à considérer, » dit un vieux chroniqueur (3).

Le ciel et la terre étaient en fête, mais l'enfer grinçait des dents. Le démon ne persécute-t-il pas d'autant plus les chrétiens qu'il les sait plus vertueux ? Jaloux de la vie surnaturelle et héroïque de Colette, il apparaissait à la sainte, la frappait d'un bâton et la troublait dans ses prières par un bruit infernal. L'arrivée de la réformatrice à Auxonne fut pour lui l'occasion de faire éclater son envie. Tandis que la bonne sœur et son cortège passaient sur le pont-levis, il se rendit visible à elle et à la foule. A peine osera-t-on le croire aujourd'hui, on le vit s'agiter dans les airs, sous les formes bizarres et effrayantes « soit de bestes cruelles, loups, léopards, lions, couleuvres, serpens, soit de créatures raisonnables

(1) SELLIER, p. 219.
(2) FODÉRÉ, *Sainte-Claire d'Auxonne*, p. 25.
(3) R. P. SYLVÈRE, p. 175.

comme d'hommes, de femmes qui se desmontoie[nt]
épaules en amont, » au dire de Pierre de Vau[x]
« Plusieurs notables personnes, écrit sœur Pe[rrine]
d'après le témoignage non suspect d'Agnès de Vau[x]
veirent les anemys en terrible et espantables figur[es]
étaient dans la stupeur, et regardaient la sainte co[...]
pour lui demander sa protection. Colette, devinant [...]
intentions, fit le signe de la croix, et aussitôt la [...]
satanique, criant et hurlant, se précipita dans les fl[ots de]
la Saône. La rivière « en fut comme fourdie, » c'[est-à-]
dire foudroyée, et une tradition rapporte que l'eau [...]
troublée jusque dans ses profondeurs (2). C'était le [...]
tobre 1412, en la fête des saint apôtres Simon et [...]

Ce fait merveilleux, qui annonçait que la réform[e]
était appelée à combattre l'action de Satan et à [...]
de grandes choses à Auxonne, eut lieu en plein[...]
sous les yeux de personnes de distinction et de [...]
comme l'écrit sœur Perrine à qui Agnès de Va[ux]
moin oculaire, le raconta ainsi qu'aux sœurs [...]
mette, Marie Estoquette, Marguerite, Agnès Tir[...]
et autres (3). Il se passa à la porte Dampenot, [...]
laquelle la justice humaine exécutait les scélér[ats]

(1) Copie du ms. de Pierre DE VAUX, p. 146.

(2) Copie du ms. de sœur PERRINE, p. 46. — Ms. de l'abbé L[...]

(3) Note des copistes du ms. de sœur PERRINE, p. 46. Voici le[...]
sœur Perrine : « Elles vindrent à Aussonne au lieu là où on [...]
couvent qui est à présent. Plusieurs notables personnes, comme[...]
bonne mère Agnès de Vaux, virent les anemys en terribles et es[...]
figures se départant du lieu moult horriblement crians et hurlans, [...]
tans en la Sone comme fourdie à la venue de nostre glorieuse mè[re]
ses sœurs religieuses. »

(4) Cette porte s'appelait ainsi du latin *damno*, condamner. Il [...]
un bûcher et une potence. On la nomme aujourd'hui porte de Co[...]
y voit encore sculptés le bâton noueux des Armagnacs et le rabot [...]
guignons. (*Hist. man. d'Auxonne*, t. II, p. 244.)

Comme tous les peuples ont cru que les génies malfaisants hantaient les lieux d'exécution capitale, on ne s'étonne point que la glorieuse Mère ait trouvé des démons sur son passage, et que ceux-ci aient donné des marques non équivoques de leur dépit.

CHAPITRE V

Pose de la première pierre du couvent. — Faits r

Le jour où Auxonne reçut dans ses mur
Mère et ses filles, la construction du nouve
tère n'était pas commencée, et la partie que
conserver de la Vieille-Monnaie n'était pas e
table. Alors, ce fut à qui parmi les grands au
neur de donner l'hospitalité à Colette et à se
Guillaume, à cause de ses services, se croy
d'être préféré. Il offrit son hôtel à la sainte
qu'elle lui apportât les bénédictions que J
sur ceux qui reçoivent ses disciples et ses
ménager les susceptibilités des notables A
fille de Saint-François refusa. De plus, son
mendiant, ses religieuses devaient mendier.
leur donner un salutaire exemple, elle-mêm
son arrivée à Auxonne, quêta et loua un l
visoire, plus pauvre que l'hôtel du seign
George (1). « Là, malgré les inconvénie
position précaire, dit le P. Sellier, ces sa
de Jésus-Christ commencèrent les exercice
la règle, avec la même ponctualité que si

(1) On croit que la maison existe encore. Ce serait l'
près de l'église. Sainte Colette aimait à l'appeler « la m
Cf. ms. de l'abbé DE SAINT-LAURENT, p. 242.

été dans un monastère parfaitement régulier. La privation la plus sensible pour elles, c'était celle d'un sanctuaire où elles auraient eu la consolation d'entendre la sainte messe et de jouir de la présence réelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ (1). » La « petite ancelle » déploya tout son zèle afin d'y mettre un terme. Voyant que Guillaume avait fait toutes les démarches nécessaires pour commencer les travaux de construction, et persuadée « que si le Seigneur n'édifie lui-même la maison, les ouvriers bâtissent en vain (2), » elle jugea de mettre sous la protection divine les fondations du couvent. A sa prière, Guillaume III de Bussul, abbé de Luxeuil (3), homme remarquable par sa piété et sa charité, vint à Auxonne, et y bénit, en notable cérémonial, la première pierre, qui fut placée par Guillaume de Vienne, à qui cet honneur était bien dû (4). Puis l'abbé donna ses ordres aux constructeurs.

Partant de ce principe que la pauvreté est la mère nourrice des couvents parfaits, Colette leur dit qu'elle exigeait que la maison d'Auxonne fût fort humble et petite, parce qu'elle devait être le modèle de celles que l'on construirait dans la suite. Pour arrêter les observations contraires des bienfaiteurs, Dieu témoigna en faveur des volontés de sa servante. Sur ses ordres, des anges descendirent sur la motte de la Vieille-Monnaie.

(1) P. Sellier, p. 220. Ms. de l'abbé Larceneux. — Le P. Sylvère et M. l'abbé Douillet écrivent que le jour même de leur arrivée à Auxonne, les Clarisses entrèrent dans le nouveau monastère. C'est une erreur d'après les manuscrits et la tradition.

(2) *Ps.* cxxvi.

(3) Guillaume III de Bussul fut, de 1394 à 1416, abbé de Luxeuil. C'est à lui que cette ville doit son hôpital et son église. (*Gallia christiana*, t. XVII, coll. 158, édit. Didot.)

(4) P. Sylvère, p. 175 ; Fodéré, *Sainte-Claire d'Auxonne*, p. 25-26.

On les vit tracer avec respect les mesures et les
sions du monastère. Les célestes envoyés lais
Colette, comme un précieux souvenir, « le cor
soie rouge » dont ils se servirent. Elle garda
soin jaloux cette relique insigne, que les fidèles
pendant de longues années, vénérer au
d'Auxonne (1). « Les anciennes religieuses du
dit l'abbé Larceneux, d'après une lettre de la M
de Jésus Perrache, dernière abbesse d'Auxo
laissé par écrit qu'elles avaient connu une
Mères, nommée Antoinette Viry, qui affirn
vu encore le cordeau dans la sacristie du n
Ces bonnes religieuses le conférent autrefois
visiteurs de ce temps-là, qui l'ont perdu san
su dans la suite ce qu'il était devenu (2). »

Les ouvriers réalisèrent le plan des anges
besse quant à l'étendue, mais non quant à
des salles et des cellules. Ils imprimèrent a
l'extérieur un cachet mondain, qui, à ce
n'était rien moins que le signe d'une vi
mortifiée.

La réformatrice, qui s'était absentée pou
château de Rouvres, quelques semaines au
guerite, Blanche et Mahault, vit avec l
retour, que toutes ses instructions n'avaien
vies. Elle fit aussitôt défaire certains trav
cord avec sa réforme et en fit faire d'autre
prochaient davantage. C'est, sans do

(1) R. P. Sylvère, p. 175 ; Fodéré, *Saiute-Claire*
Tradition des Clarisses.
... Lettre de mère Marie de Jésus Perrache à l'abb

d'amour de la « petite ancelle du Seigneur » pour la sainte pauvreté que l'historien a en vue quand il écrit : « Quand elle venoit ès couvents nouvellement bastis et y trouvoit aulcune chose répugnant à sainte poureté, elle ne povoit porter ne souffrir (1). » Plus sévère que les fondateurs d'ordres, qui, selon l'idée des Romains, mortifiaient l'individu en lui bâtissant des cellules étroites, et, au contraire, exaltaient la communauté en construisant pour tous de vastes et magnifiques lieux réguliers (2), la fille de Saint-François abaissa la communauté aussi bien que l'individu. Elle exigea la pauvreté en tout et pour tous.

En ramenant aux proportions du plan les bâtiments du couvent d'Auxonne, Colette sut, par sa prudence et sa sainteté, prévenir les murmures des ouvriers, de Guillaume, des princesses et des Auxonnais eux-mêmes. Tous craignaient un retard et un surcroît de dépenses (3). Le retard fut de courte durée ; quant aux dépenses, elles furent considérables. Auxonne « estant esloignée dès perrières du côté du duché de six grandes lieues, et du comté de trois (4), » il fallut, à grands frais, employer les briques (5). Mais comment couvrir ces frais ?

Jean sans Peur, Marguerite et Guillaume avaient fait de larges aumônes ; Blanche de Savoie, renonçant à son couvent de Rumilly, qui, par des vues providen-

(1) Copie du ms. de Pierre DE VAUX, p. 52. — Sœur Perrine raconte le même trait dans les mêmes termes : « Et quand elle venait en aulcun couvent, si elle y trouvoit quelque chose contre poureté, elle ne povoit porter en son esprit ne souffrir. » (Copie du ms. de sœur PERRINE, p. 23.)

(2) *Mme de Swetchine*, par DE FALLOUX, t. II.

(3) P. SELLIER, p. 220. Ms. de l'abbé LARCENEUX.

(4) JURAIN, p. 101.

(5) R. P. SYLVÈRE, p. 176.

tielles, ne sortait point de ses fondations, avait
une somme notable de deniers, et cependant
manquait. Cette épreuve ménagée à sainte Co
la cause d'un miracle tel que sa foi savait les
Les mains des hommes ne s'ouvrant plus, l
sœur pria Dieu d'ouvrir les siennes. Dieu l'
Aussitôt les anges lui apportèrent, pour ac
couvent, cinq cents écus d'or, remarquables
poids, leur forme et leur éclat.... L'heure
« besogna mieulx et plus profitablement,
de Vaux, de cent de ces escus que Dieu lu
qu'elle n'eust faict de deux cents aultres. » Et
digieuse ! continue le vieil historien, « tant
escus estoient à part eux sans aultre mixtion,
voient leur beaulté et bonté; mais quand
mixtionnés avec aultres par inadvertance ou
ils devenoient tels comme les aultres (1). »
reuse et délicate attention de la Providenc
de la sainteté de la petite « ancelle du Seig
la grande place que le couvent d'Aux
occuper dans l'histoire de la réforme.

Grâce à ce tribut des anges, à la dil
sainte, à celle des ouvriers, le monastère f
assez peu de temps. On ne sait à quelle
Ce monastère fut chéri des esprits célest
ancienne lettre, on lit qu'ils y visitèrent s
rieuse abbesse. « Le jour des Rameaux, p
cession, est-il écrit, les religieuses aperç

(1) Copie du ms. de Pierre DE VAUX, p. 48. L'abbé
rapportant ce miracle, écrit : « C'est la première fo
est mentionné dans l'histoire de notre sainte, mais
nière. »

près de son rameau de buis en forme d'un petit ânon qui broutait dans la main de la sainte (1). »

L'assistance des anges prouvait « évidemment que l'ancelle de Nostre Seigneur estoit à Dieu par vraye amour conjointe ; » c'est pourquoi « les annemys d'enfer lui faisoient persécution et désolation par touttes les manières qu'ils savoient et povoient, » à Auxonne comme à Besançon et ailleurs. « Pendant le temps qu'elle a esté au couvent d'Auxonne, disent les sœurs le 9 juillet 1624, elle a été persécutée du diable. Une fois, pour l'impatienter, il lui versa sa lampe d'huile sur son livre lorsqu'elle prioit. Une autre fois, il la mit entre deux barreaux de pierre qui sont faits et taillés en ballustres et qui servent encore à présent de jambages à une fenestre de nostre cloistre, dont on la vint tirer avec force. Par la grâce de Dieu, elle n'eust point de mal (2). »

(1) Bibl. de Besançon. — Lettre des Clarisses d'Auxonne à celles d'Amiens, 9 juillet 1624.

(2) Bibl. de Besançon. — Lettre des Clarisses d'Auxonne à celles d'Amiens, 9 juillet 1624.

CHAPITRE VI

Ave Maria d'Auxonne. — Fêtes.

Quand le monastère fut disposé pour la v
Colette et ses filles en prirent possession
cette occasion une touchante solennité à laq
par l'abbesse, assistèrent Guillaume, la du
guerite, la comtesse Blanche et sa nièce Ma
foule immense d'Auxonnais et d'habitants
Animés par la foi, tous se répandirent en
de grâces.

Le P. Henri de la Baume, qui avait été
trouva à l'honneur. Il vint de Dole pour
et amena avec lui quatre franciscains réf
vaient être attachés à la desserte du c
d'entre eux était désigné pour être le conf
risses (1). Le bon Père et la glorieuse M
dieux. Avec quel pieux enthousiasme ils
chant si beau de la reconnaissance : *Te*

(1) Mémoires de l'*Ave Maria*. « Qu'en chaque couve
sœurs aient ou puissent avoir quatre frères de l'ordre d
desquels le premier doit être chapelain, c'est-à-dire prêt
expert en l'observance régulière ; le deuxième frère d
gnon et aussi prêtre, et les deux autres deux frères
de sainte Colette, ch. v, 127.) Jusqu'en 1792, le couve
Dole fournit les pères et les frères chargés du servic
Maria d'Auxonne. Les PP. Redon, Janvier, Vaulcher,
tation de science et de sainteté.

Guillaume n'était pas moins heureux. Comme le disait sa devise : « A bien vienne tout, » ses efforts étaient couronnés en ce jour. Il se croyait un membre de la famille franciscaine. Son attitude pieuse et recueillie ne démentait pas le sentiment général qui avait dicté son cri de guerre : « Saint Georges, au puissant Duc (1) ! »

Blanche et Mahault se félicitaient de leur précieuse collaboration. Marguerite se montrait fière d'être l'amie de Colette. Interprète auprès de la sainte des prières et de la vénération des assistants, ses sujets, elle fut plus que jamais, à leurs yeux, la princesse belle, bonne et vertueuse (2).

L'allégresse était générale. Néanmoins la duchesse, tout en félicitant la sainte Mère, fut frappée de la pauvreté rigoureuse de la maison, et ne craignit point de faire une observation qui témoigne de son insigne piété envers Dieu et de son amitié pour les Clarisses et leur abbesse. « Elle dit tout haut à Guillaume de Vienne que ce bâtiment ne lui faisait guère honneur, qu'il était trop chétif et fait avec trop de parcimonie. » Colette prit aussitôt la défense de Guillaume de la manière la plus humble et la plus gracieuse, disant que la faute ne devait retomber que sur elle-même, et que messire de Vienne aurait bâti un château au lieu d'un couvent de pauvres Clarisses (3). » Alors le monastère se ferma sur le peuple, le fondateur et les princesses. La sainte Mère donna ses

(1) Courtépée, t. II, p. 69; t. III, p. 277.
(2) Idem, t. I, p. 169.
(3) Ms. de l'abbé Larceneux. — Le P. Sellier (p. 223-224) l'a copié mot à mot. — L'abbé de Saint-Laurent (ms., p. 247) met sur les lèvres de sainte Colette ces paroles : « La pauvreté évangélique de saint François ne demande pas d'autres édifices. »

ordres et les religieuses prirent possessi
où elles devaient vivre pour l'amour de D
des hommes. Les assistants s'éloignèren
tout haut leurs sentiments d'admiration
sération pour ces chères recluses. Aujourd'
les mêmes émotions quand on lit qu
d'Auxonne « sembloient mieux estre hûc
à coucher les asvettes que aultrement (1)

Pendant que les grands et le peuple se
le triste logement des Clarisses, sainte
que pour l'amour de la très grant pou
Seigneur, qui oncques ne eust en terre
devoient estre contentes d'avoir édifices
saires sans superfluité, et poures et simp
sité (2). » Elle ajoutait : « Que les sœ
garde de n'avoir de grands édifices curie
et qu'elles évitent la multitude d'iceux,
contentent des humbles et modérés bâtim
ainsi qu'elle pénétrait ses filles de l'espri

Grâce à la fermeté de Colette, Margue
l'amélioration du logement des Clarisses
duchesse, mue par sa profonde piété en
n'avait pas encore au couvent un asile d
chargea de bâtir l'église du monastère,
fondations et pria Guillaume de diriger
travaux (4).

Quand l'église fut achevée, Colette inv
de Besançon à venir la consacrer. L'illus

(1) Copie du ms. de Pierre de Vaux, p. 51.
(2) Idem.
(3) *Constitution de sainte Colette*, ch. x, p. 152.

rendissime Thibault de Rougemont (1), condescendit avec bonheur aux désirs de l'abbesse, dont la sainteté se reflétait sur son bien-aimé diocèse. Il reçut des Clarisses, de leur Mère, de leurs bienfaiteurs et des Auxonnais l'accueil dû à son éminente dignité. Il consacra solennellement l'église du monastère et la dédia à Marie, sous le vocable d'*Ave Maria*. Autrefois, quand on parlait du couvent, on ne l'appelait que l'*Ave Maria* d'Auxonne. C'est sous ce titre qu'il est demeuré célèbre. Un auteur a écrit avec vérité : « Ce nom est aussi connu que respecté à Paris, et il mérite de l'être (2). »

On ne sait point l'année où Thibault de Rougemont ouvrit au culte l'église de l'*Ave Maria*. Les religieuses en célébraient la dédicace le 28 octobre (3). Quoi qu'il en soit, l'établissement des Clarisses à Auxonne fut un événement mémorable. Pour en instruire la postérité, les bienfaiteurs firent placer cette inscription dans le parloir, autour d'une roue cintrée : « Sœur Colette édifie ce monastère en l'honneur de l'*Ave Maria*, l'an 1412 (4).

(1) Né à Mâcon, fut successivement évêque de Châlon-sur-Saône, archevêque de Vienne, puis soixante-seizième archevêque de Besançon. Il était fort jaloux des prérogatives de son Eglise. Au concile de Constance, il osa demander, en vertu d'un prétendu privilège, que le pape s'avançât de trois pas à sa rencontre. Il mourut à Rome en 1429 et fut inhumé à Saint-Pierre. (SPONDE, année 1414.)

(2) FODÉRÉ, *Sainte-Claire d'Auxonne*, p. 26. *Hist. abrégée*, par DE MONTIS, p. 68.

(3) FODÉRÉ, *ibidem*, p. 27.

(4) *Hist. man. d'Auxonne*, t. III, 421.

CHAPITRE V

Sainte Colette demeure cinq ans à l'*Ave*
Clarisses. — Les Constit

Les vœux de Colette étaient acco
couvent. Ce fut son couvent favori,
coûté beaucoup de peines, de voyage
et aux hommes. Aussi se plut-ell
années (1). Nous disons *se plut-elle*, c
Pierre de Vaux écrivent qu'elle « de
lontiers ès poures et ès petits couvent
ès grands et plantureux et y estoit mie
Pendant ces cinq années elle imprima
ses exemples et ses paroles, un mouv
durable. Elle fut l'âme de la maison,
de la vraie Clarisse, par son humilité
et surtout par son amour de la *c*
dessein était de faire de sa maison d'A

---

(1) Ce temps de résidence est déterminé par tous
lier excepté, et par les Mémoires du couvent. Il es
que d'un séjour interrompu, surtout dans les deux de
absences plus ou moins longues. En 1415 et en 141
tait déjà Poligny pendant une bonne partie de l'anné
son domicile ordinaire à Auxonne. A cette époque, les
encore l'abbesse des Cordelières d'Auxonne. (Fodéré, *S*
p. 28; R. P. Sylvère, p. 177; *Hist. anon.*, p. 48; Mé
dans l'abbé Larceneux; dom Plancher, t. III, p. 35

(2) Copie du ms. de sœur Perrine, p. 23; Cop
de Vaux, p. 51.

naire d'abbesses qui continueraient ailleurs son œuvre et sa mission. C'est ce qui explique combien elle s'appliqua à pénétrer ses filles de son esprit et à les marquer comme de son sceau.

Ce fut dans l'*Ave Maria* que la réforme eut son entier développement. Sainte Colette y établit un si bel ordre, une si austère régularité, qu'elle en fit la *pierre précieuse* de l'Eglise. Aussi les mémoires et la tradition n'hésitent pas à dire que les premières Clarisses d'Auxonne se dégagèrent tellement de la chair et du monde, que leur vie fut plus angélique qu'humaine (1).

« Si les religieuses s'élèvent vers Dieu par la sainteté, elles s'étendent d'autant vers le prochain par la charité. Comme c'est le prêtre qui donne l'hostie aux fidèles, c'est Dieu qui donne les religieuses aux peuples. Il n'y a pas d'êtres dont les hommes tirent plus de profit que de ceux qui sont consacrés à Dieu (2). » Voilà pourquoi de la sainte maison d'Auxonne il sortait une sorte de parfum céleste, répandu par la plus exquise charité, grâce auquel les méchants se convertissaient et les bons persévéraient. « L'aspect seul du monastère était une prédication muette qui faisait rentrer en eux-mêmes les hommes les plus criminels (3). » A ceux qui méditaient de noirs desseins, nourrissaient de coupables désirs, il suffisait de penser à la vie héroïque de la « petite ancelle » du Seigneur et à celle de ses filles pour qu'ils revinssent à de meilleurs sentiments. Combien de pécheurs sont ainsi

(1) Fodéré, *Sainte-Claire d'Auxonne*, p. 28; R. P. Sylvère, p. 177 ; ms. de l'abbé Larceneux.

(2) *Vie et vertus chrétiennes*, par Mgr Gay, t. I, p. 104.

(3) P. Sellier, p. 225.

rentrés dans le devoir ! Dieu seul en sait le
écrit son historien.

Non seulement les prières et les péniten
communauté auxonnaise gagnaient des âmes à
mais encore elles désarmaient la colère divine,
descendre sur la ville les bénédictions du ciel
chaient les persécutions du démon, qui, alo
qu'aujourd'hui, se manifestait sous des formes
Les bienfaits de Colette et de ses sœurs furent a
par les habitants. Ceux-ci se firent gloire de
par leurs aumônes le monastère bien-aimé.
leurs notables se fit plus tard l'interprète de le
ration envers l'*Ave Maria* en écrivant : « A l
en cette maison, la piété et la saincteté des re
y reluit tellement que :

Les dévotes prières
Qu'elles font jour et nuit
Sont autant de barrières
Contre l'esprit qui nuict (1). »

La sainte recueillait de plus nobles récompe
elle et pour son ordre. L'estime singulière do
raient les Marguerite de Bavière, les Blanche
et les dames du grand monde, les beaux traits
inspirèrent à des jeunes personnes de la socié
choisie le désir d'entrer en religion (2). Beauco
appris que dans l'*Ave Maria* « on vivait p
ment, on tombait plus rarement, on se re
vite, on marchait plus considérément, on re
grâces plus souvent, on mourait avec pl

(1) Jurain, p. 109.
(2) Fodéré, *Sainte-Claire d'Auxonne*, p. 28 ; P. Sylvère,
lier, p. 226.

rance (1), » renoncèrent à leurs titres de noblesse, à leurs biens, à leurs plaisirs, pour se mettre sous la conduite de la réformatrice.

Entourée de postulantes, la sainte abbesse songea à les munir d'une règle. Comme tous les fondateurs d'ordres, elle était convaincue que les règles en religion sont la sauvegarde des vœux. Dans cette pensée, elle crut qu'il était insuffisant, pour assurer l'avenir de son œuvre, de faire fond sur ses enseignements oraux. Comme les paroles passent et que les écrits restent, elle se défia de la tradition seule et fixa, sous une forme durable, les points de sa réforme. Elle composa des Constitutions. Après avoir prié longtemps et longtemps médité, elle traita tous les sujets dont la mise en pratique devait former la parfaite Clarisse :

« La Qualité de celles qui veulent entrer dans » l'Ordre, les Habits et les Voiles des sœurs, l'Office » divin, l'Abstinence de la chair, la Confession et la » Communion, le Confesseur et ses Compagnons, la » Clôture, le Tour, le Parloir et les Lettres, l'Election » de l'Abbesse et des Officières, la Tenue du Chapitre, » le Silence et la Manière de parler à la grille, la Pau- » vreté inviolable, les Sœurs malades, le Travail, les » Récréations et les Livres, la Correction des défauts, » la Portière et l'Entrée du Monastère, le Visiteur, la » Manière de donner l'Habit, de faire Profession, » tels sont les titres des chapitres du livre de la Sainte Règle.

Un exemplaire de ces Constitutions, écrit en caractères gothiques de la main de sainte Colette, fut laissé au monastère d'Auxonne. Les religieuses de l'*Ave Maria* les

(1) Saint Bernard, *Homilia super simile est regnum cœlorum.*

lisaient tous les vendredis au réfectoire (1).
1673, elles ne s'en servirent que le jour de la
Elles les conservèrent précieusement comme
chère entre toutes.

L'une d'elles fit acte d'héroïsme pour les
feu. Voici comment. En 1609, un violen
consuma vingt-sept maisons voisines du co
flammes s'élevaient en tourbillons et se dér
long des murs et sur les toits du monastère.
sœurs s'employèrent à mettre en sûreté le
mobilier. Une jeune novice, âgée de qua
Denise Milletot (2), cria à ses compagnes : «
La Règle ! » On lui répondait : « Il est trop
zélée novice, se précipitant dans la chambre
précieux livre, le cacha dans son sein et rev
sœurs, en traversant la cour intérieure, « p
qu'un four, » par suite de la violence et de
ration des flammes.

Lorsqu'on se vit hors de danger et qu'on s
de la frayeur causée par l'incendie, chaque
raconta à l'abbesse ce qu'elle avait préser
Denise Milletot, la jeune novice, dit à son to
sentant la Règle : « Pour moi, ma Mère, j'a
sainte Règle. — Ma fille, répondit la Mère, vou
là ce que je devais faire ; mais Dieu révèle so
plus jeunes ce qui est pour le mieux. » Puis elle l

---

(1) Mémoires de l'*Ave Maria*, dans l'abbé LARCENEUX. Le
Voyage littéraire des Bénédictins attestent avoir vu à Auxon
dans un manuscrit, les *Constitutions* que sainte Colette donna
t. I, p. 189.

(2) Fille de célèbre Milletot, conseiller au Parlement de D
abbesse plus tard.

Mais, hélas! le saint livre, devenu plus cher aux Clarisses par le dévouement de Denise Milletot, était destiné à être réduit en cendres. Inventorié en 1792, avec les autres papiers des sœurs, par l'agent révolutionnaire Favard d'Herbigney, il fut envoyé, le 23 septembre, à Saint-Jean-de-Losne, et, le lendemain, brûlé par des vandales, aux acclamations d'une foule en délire, dont l'impiété rappelait la joie diabolique de cette multitude qui entourait Luther, alors que ce moine apostat livrait aux flammes, sur la place de Wittemberg, la bulle de Léon X.

Telle est l'histoire de l'exemplaire des Constitutions de sainte Colette si cher aux pauvres Clarisses. Le vent en a emporté les cendres, mais non le souvenir, qui sera impérissable dans les lieux bénis où la main de sainte Colette en traça les séraphiques enseignements (1).

(1) Arch. d'Auxonne. Tradition des dernières Clarisses et des hospitalières.



CHAPITRE

Charité et mortification de sainte Co
à Auxonne. — M

Les riches, entendant parler d
la bonne sœur Colette, venaient
Bourgogne pour la voir dans so
la consulter et se recommander à
portaient de l'argent et des provis
acceptait, pour l'amour de Dieu,
ment chaque jour à ses pauvres
comme aux oiseaux qui ne sèmen
rien ne manquerait selon sa pré
doient leur estat loyaulement (1)
donnait aux malheureux, qu'elle
membres de sa communauté. Leu
par suite des guerres. On les voya
portes de l'*Ave Maria* (2), persua
raient des cœurs compatissants et
et que pour eux, quand il n'y ava
encore, fallût-il pour cela un mir

Certain jour, au dire de Pierr
sière d'un couvent — et ce couv
rine, était celui d'Auxonne, — Je

(1) Copie du ms. de Pierre de Vaux, p. 55

descendue à la cave tirer du vin pour des indigents qui en demandaient. « Ainsy qu'elle tiroit, la petite ancelle de Nostre-Seigneur hastivement l'appela et sonna la clochette. La dite dépensière.... si promptement s'en courut à elle que oublia à remettre la broche du vin et l'emporta en sa main avec elle. » Quand elle eut reçu les ordres de la Mère, elle remarqua qu'elle tenait à la main la *broche* du vin, et vite s'enfuit au cellier, où elle trouva vide le tonneau « le vin estant tout espanchié sur terre. » Jeanne, « moult triste et désolée, retourna par devers la petite ancelle de Nostre-Seigneur » et lui dit humblement « sa coulpe. » Sainte Colette, touchée de l'extrême affliction qu'éprouvait sa fille, « comme mère piteuse la réconforta et ly dist qu'elle allast seurement tirer du vin. » « Mais, ma mère, dit la sœur, il n'y en a rien demouré. — Va, répliqua Colette, va confidemment au nom de Jhs. » La dépensière obéit. Quelle heureuse surprise ! le tonneau « estoit si plain qu'il s'en aloit par dessus. » Jeanne en distribua le vin aux pauvres, « et estoit si bon ce vin que tous ceux qui en goûtèrent disoient que oncques meilleur n'avoient bu (1). »

Ce fait miraculeux, dû à la charité de Colette pour les membres souffrants de Jésus, les exhortations tou-

(1) Copie du ms. de Pierre de Vaux, p. 56-57. — Sœur Perrine seule nomme Jeanne Robardelle. Celle-ci était peut-être d'Auxonne, peut-être d'un village voisin, où les familles *Robardet* sont encore nombreuses.... Voici le récit de sœur Perrine : « Je oye dire à nostre glorieuse mère que au couvent d'Aussonne elle sonna une fois la clochette et sœur Robardelle vint vers elle, la broche de la queue de vin en sa main ; tout fust répandu ; sy revint bien déconfortée à notre dicte glorieuse mère qui lui dit : « Va, va. » Elle s'en alla, mais elle trouva son vaisseau tout plain. Et notre glorieuse mère l'attribuait à la sœur dessus nommée pour sa grand'diligence et perfection. » (Copie du ms. de sœur Perrine, p. 59.)



chantes de la bonne Mère à faire l'aumône, et ses
de miséricorde, produisirent une sainte émulatio
les nobles et les bourgeois de la ville. Les un
autres eurent plus de souci des pauvres et des m
Leurs cœurs et leurs mains s'ouvrirent, et l
s'élever à Auxonne un palais où les indigents vis
la maladie reçurent les plus tendres soins. On
l'*Hôtel-Dieu ou la maison des pauvres du bon Dieu*

Pleine de sollicitude pour les souffrances d
sainte Colette oubliait les siennes. Et pourtant c
elles étaient vives et nombreuses ! Le récit en fai
la nature. Tantôt, disent tous ses historiens, il l
blait que ses yeux étaient brûlés par des charb
dents, sa langue percée de pointes acérées ; tan
semblait qu'on lui ouvrait le cœur et, qu'aprè
tout rempli de sel, on le refermait. Aujourd'
souffrait comme saint Laurent, demain comn
Barthélemy. Non contente des douleurs qui lui
de la main de Dieu, cette victime d'expiation s'i
encore à réduire son corps en servitude par
mortifications dont le souvenir est encore vi
Son état inspirait la compassion.

Marguerite, la bonne duchesse, pour calmer l
inexprimables de sa sainte amie, la suppliait
de ses vins de Volnay (3). Colette refusait souven
quefois, pour ne pas affliger sa bienfaitrice, «
focilier sa poure nature, elle goustait ung peti

(1) *Hist. man. d'Auxonne*, t. II, p. 350. Cf. *Hist. de l'hôpital*
(2) Tous les auteurs. WADING, *Annales des Frères Mineurs*.
(3) Marguerite avait sa provision de vin de Volnay dans
d'Auxonne. Cette maison existe encore aujourd'hui rue des Cas
partie est devenue le café des Arts et l'autre un magasin d'antiq
chives d'Auxonne. Inventaire de la duchesse en 1422.)

vin, elle l'arousait d'yaue si habondamment que on povoit mieulx dire que le vin fut transmué en yaue que l'yaue en vin (1). »

L'eau de la rivière était sa boisson ordinaire et celle de ses sœurs; mais, se défiant des eaux lourdes et jaunâtres de la Saône, elle les faisait bouillir avant de les servir sur la table commune. Cette précaution, sans flatter le goût, était utile à la santé. Afin d'épargner cette peine aux sœurs externes, elle fit creuser, dans la cour du monastère, un puits dont l'eau a toujours été réputée pour sa limpidité et sa légèreté. On l'appela puits de sainte Colette. Ce nom lui est resté (2).

Dans la pratique de la mortification, les Clarisses de l'*Ave Maria* ne restèrent pas au-dessous des exemples de leur héroïque Mère. Toujours l'austérité demeura leur caractère distinctif. Deux illustres voyageurs bénédictins de Saint-Maur, Durand et Martène, le notèrent dans le récit de leur visite au couvent, en 1717. C'est dom Martène, un Bourguignon, natif de Saint-Jean-de-Losne, qui tint la plume : « Nous vîmes, dit-il, au monastère d'Auxonne, dans un manuscrit, les Constitutions que sainte Colette prescrivit à ses sœurs, et qui, tout austères qu'elles sont, s'observent encore aujourd'hui dans toute leur rigueur, car ces saintes filles gardent une perpétuelle abstinence et ne mangent pas même de viande dans leurs maladies. Elles jeûnent toute l'année, n'usent ni de beurre ni de laitage en carême, marchent toujours nu-pieds, sans sandales et sans socs, quelque froid qu'il fasse; ne quittent jamais leur habit,

(1) Copie du ms. de Pierre de Vaux, p. 110. Tradition des Clarisses.
(2) Tradition des Clarisses. Le puits de sainte Colette, actuellement sous la salle Saint-Roch, à l'hôpital, a été malheureusement comblé en 1869.

travaillent elles-mêmes au jardin et à tout ce c
de plus humiliant. Mais cette grande austérité
aucunement la joie, la paix et la tranquillité
âmes, et n'empêche pas qu'elles ne vivent trè
temps. J'y ai eu une tante qui est morte à quatr
onze ans et qui, à cet âge, ne pouvait souffrir q
servît dans sa maladie des œufs ou quelque chose
modé au beurre pendant le carême (1). »

Les sentiments du pieux pèlerin de la science
religion ont été ceux de tous les visiteurs. Ju
dernière heure, les Clarisses d'Auxonne se mo
dignes de leur fondatrice. Le 5 septembre
quelques semaines avant leur dispersion, u
bourguignon, fuyant en exil, s'arrêta à Auxon
prier dans l'*Ave Maria* et les saluer. Plus tar
gnant son impression, il écrivit : « Les pau
risses m'édifièrent par leurs discours et par le
de leurs saintes austérités, dont tout l'intérie
maison retraçait la mémoire (2). »

(1) *Voyage littéraire des Bénédictins*, t. I, p. 188.
(2) *Journal man.* de M. PONNELLE, curé de Châtellenot.

CHAPITRE IX

Dévotion de sainte Colette envers la Passion. — Barthélemy Gallien, gouverneur du château d'Auxonne.

Dans ses souffrances, Colette put dire comme saint Paul : « Je ne sais qu'une chose, c'est Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié. » Elle connaissait par expérience les douleurs de la Passion. Pour en conserver l'abrégé sous ses yeux et laisser aux Clarisses un monument qui serait pour elles un mémorial et une prédication, elle fit ériger un calvaire dans l'enclos du couvent. Ce calvaire, formé de petites roches, était surmonté d'une magnifique croix en pierre, dont le seul aspect inspirait le sentiment de la plus vive dévotion envers Celui qui versa son sang pour les pécheurs.

Tous les jours, la sainte abbesse conduisait la communauté au pied de la croix. Les sœurs formaient la couronne, et, s'agenouillant, elles disaient toutes ensemble : « Nous vous conjurons, Seigneur, de jeter les yeux sur votre famille, pour qui Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a pas hésité à se livrer aux mains des méchants et à subir le supplice de la croix, lui qui vit et règne avec vous dans les siècles des siècles. » Puis il s'échappait de leurs cœurs des soupirs enflammés : « O montagne du Calvaire ! ô monument d'amour !

ô Passion de mon Dieu ! vous êtes la source e
de toutes les grâces ! O Croix ! le signe assur
salut, je vous salue, je vous prends pour m
ou souffrir ou mourir (1) ! »

Irritée par cette pratique et ces prières qui
les croyants, une plume généralement mal i
osé qualifier de *malheureuses fanatiques* les
auxonnaises, victimes volontaires dont l'héro
payait à la justice de Dieu l'impôt de tout
ple (2).

Le calvaire de l'*Ave Maria* excita la jalous
mon, qui jura sa ruine, selon que l'insin
Mémoires. « La croix de pierre que la sai
avait fait placer dans le jardin, raconte l'abbes
Catherine, fut frappée du tonnerre. Le dessus
le crucifix mis en pièces et l'autre côté de la
était l'image de Notre-Dame, fut conservé sa
mal. Le démon, dans sa rage, laissa ses grif
mées sur la draperie de ladite image et n
rompre.

» Voyant cela, une bonne ancienne sœur,
Begein, tout infirme qu'elle était, prit cet
entre ses bras et, quoiqu'elle fût la charge de
quatre hommes, elle la posa dans un petit co
muraille, où elle avait grand soin de la faire
Dans la suite, on lui bâtit une chapelle.

» C'est là que nos sœurs invoquent Notre-Da

(1) Prières des Clarisses conservées par les hospitalières d'Au
(2) « C'est contre le mur existant encore du côté du châtea
calvaire des Cordelières, où ces *malheureuses fanatiques* allaie

leurs besoins particuliers et pour ceux des personnes du dehors qui y mettent leur confiance. On dit qu'il s'y fait des miracles (1). »

L'abbesse Jeanne Catherine semble confondre le démon et le tonnerre. Sa manière de parler exprime parfaitement la croyance des peuples, qui souvent prirent l'effet pour la cause. Quoi qu'il en soit, la théologie nous enseigne que le démon, Dieu le permettant, peut soulever des tempêtes et lancer la foudre.

Les ruines parlèrent au cœur des Clarisses. Celles-ci, en souvenir de leur bienheureuse fondatrice, érigèrent une autre croix sur le calvaire de sainte Colette. Cette croix ne trouva point grâce devant le vandalisme des iconoclastes de 1793. Ces *casse-bon-Dieu*, comme on les appelait à Auxonne, l'abattirent et dispersèrent les pierres du piédestal. Il ne reste plus aucun vestige du monument (2).

En élevant le calvaire de l'*Ave Maria*, sainte Colette se proposait d'en faire en quelque sorte l'abrégé de l'histoire de la Passion du Sauveur. Pour ajouter un trait notable à cette touchante histoire, un admirateur de notre sainte, Jean Amidieu dit Lyon, bourgeois d'Auxonne, « commissaire de François Ier au fait de l'artillerie, » fit don à la chapelle du couvent d'Auxonne d'un remarquable Saint-Sépulcre de la même hauteur et largeur que celui de Jérusalem. Aux fêtes de l'Ascension, de la Pentecôte, Assomption, Toussaint, Noël, Circoncision, Purification, puis les mercredi, vendredi et samedi saints, les dimanche, les lundi et mardi de

(1) Mémoires de l'*Ave Maria*, année 1691, dans l'abbé LARCENEUX.
(2) Tradition des Clarisses.

Pâques, douze lampes et deux cierges allumés té
gnaient de la dévotion de Jean Amidieu et de Gu
mette Buisson, sa femme, envers la Passion de N
Seigneur (1).

De nombreux fidèles venaient de tous côtés visi
Sépulcre, s'agenouillaient et disaient : « Par votre
pulture, délivrez-nous, Seigneur (2). » Les Clariss
miraient leur piété. Pour encourager leurs pèlerin
une vénérable religieuse, dont il sera question plus
Françoise de Bessey, pria son frère, Louis de Be
abbé de Cîteaux (3), qui jouissait d'un grand créd
près du pape Pie IV, de demander au souverain
tife « quelques pardons en faveur du Sépulcre. » L
exprima au saint-père le désir de sa sœur, et, par
du 15 avril 1564, Pie IV concéda gracieusement
pardon en forme de jubilé de rémission plénière
le temps de dix ans, à tous les fidèles chrétiens q
siteraient ledit sépulcre, les fêtes de Pâques, de l
nité et de la Pentecôte (4). »

Cette précieuse indulgence explique l'immens
cours de fidèles qui se rendaient à l'*Ave Maria* p
gagner et se livrer aux paisibles manifestations d
foi. Si paisibles qu'elles fussent, ces manifestatio
tèrent le gouverneur du château fort, qui jura de l
cesser. Barthélemy Gallien, natif d'Avignon, po
service de son impiété notoire toute la fougue d
ture méridionale. Que fit-il ? Sous prétexte

(1) Fodéré, *Sainte-Claire d'Auxonne*, p. 33.
(2) Tradition des Clarisses.
(3) Louis Ier de Bessey, noble bourguignon, était fils de Claude de
seigneur de Longecourt, et de Jeanne de la Croix. Il mourut à R
revenant du concile de T

cloches des Clarisses troublaient son sommeil, à lui, maître de la ville, ce malheureux eut l'audace sacrilège de tirer le canon sur le clocher qui s'écroula sur le Sépulcre, « le rétrécit et l'endommagea (1). »

Aux grands crimes les grands châtiments ; Barthélemy Gallien fut soudainement frappé de cécité, comme autrefois Paul persécutant l'Eglise naissante. Les pauvres Clarisses remplirent, à son égard, l'office d'Ananie. Elles demandèrent à Dieu sa guérison et l'obtinrent. Courbé sous le poids de sa faute, Gallien fit réparation. Il réédifia le clocher, le portail et la chapelle du Sépulcre. Et pour laisser à la postérité la mémoire de son crime, de sa punition et de son repentir, il se fit représenter sur les murs de la chapelle dans l'attitude d'un pénitent, et au-dessus du portail on écrivit : « Barthélemy Gallien, frappé d'aveuglement pour avoir fait tirer le canon sur le clocher des Clarisses, afin de n'être point incommodé du bruit de la cloche, recouvra la vue par les prières des pieuses religieuses en 1541. En reconnaissance, il fit édifier cette chapelle (2). »

De ce fait mémorable, un historien craignant Dieu tire cette leçon à l'usage de ceux qui exercent le pouvoir :

> Vous qui les hommes gouvernez,
> Apprenez à faire justice ;
> Et tant soi peu ne vous prenez
> Ni à Dieu, ni à son édifice (3).

Ces vers ne sont que le commentaire de nos saintes Ecritures : « *Et nunc erudimini qui judicatis terram !* »

(1) Jurain, p. 109.
(2) Idem, p. 109.
(3) Idem, p. 110.

Jusqu'en 1843, le portrait de Gallien,
un homme redoutable et quasi-géant (
devant l'autel comme un pénitent, prêc
nais la crainte de Dieu, qui est le comm
sagesse.

---

(1) JURAIN, 110. Fodéré, Jurain, Courtépée, ne s'acc
dates. Nous en tenant à l'inscription de 1541, nous a
première moitié du XVI[e] siècle. »

CHAPITRE X

Dévotion de sainte Colette envers le saint Sacrement. — Elle réforme les Franciscains de Dole. — Lettre du pape Jean XXIII.

Jésus au tabernacle avait pour Colette des attraits irrésistibles. Comme l'héliotrope, la sainte abbesse se tournait toujours vers ce divin Soleil, à qui elle offrait en hommage tous les battements de son cœur, toutes les pensées de son esprit, toutes les paroles de sa bouche, toutes les œuvres de ses mains. Ce dévouement plaisait au Seigneur, qui se manifestait à sa servante sous une forme tantôt glorieuse, tantôt douloureuse. Pour correspondre à de si précieuses faveurs, sainte Colette se choisit pour oratoire une petite chambre dans laquelle s'ouvrait sur l'église, un peu au-dessous du chœur des religieuses, une fenêtre « trillée » par où elle entendait la messe et voyait le saint Sacrement (1). C'est là qu'elle pleurait, suppliait, s'anéantissait, adorait à l'heure solennelle de l'élévation. Si l'on en croit la tradition, c'est le petit oratoire de l'*Ave Maria* que l'historien Pierre de Vaux avait en vue, quand il écrivait : « Plusieurs personnes de religion et du siècle ont maintes fois désiré

(1) « Le tout estoit si petit et si bas qu'une personne de médiocre taille touche le plancher avec la teste. » (Fodéré, p. 26.) Le réverbère qui s'élève aujourd'hui dans la grande cour de l'hôpital d'Auxonne marque la place de l'oratoire témoin des extases de sainte Colette.

d'entrer en l'oratoire où on célébroit messe devan
pour voir comment humblement et dévotem
adoroit le très précieux corps de Nostre-Seig
ouyr les cris douloureux et gémissements piteu
faisoit en sa glorieuse présence. Mais ne sy vo
sentir nullement se ils n'estoient moult espiri
grandement familiers d'elle. Les aultres se muss
aucuns lieux secrets prochains de l'oratoire por
amères complaintes que devant Nostre-Seign
faisoit. On l'y a demandé aulcunes fois con
l'Adoration du précieulx corps de Nostre-Seign
ploroit si habondamment, elle répond dit qu'elle n
faire aultrement et fust tout le monde présent (1

Son amour pour la sainte Eucharistie était
donnait, pour ainsi dire, un cœur et une âme a
maux pour aimer et adorer Jésus-Hostie. Sœur
écrit qu'un « petit aignelet fut apporté à la
Mère, duquel elle eust grande feste.... principa
quand estant présent à la élévation du très précie
de Nostre-Seigneur, il mettait ses deux genoux
comme adorant Nostre-Seigneur son benois
teur (2). »

Un dessin au pastel reproduisit plus tard sai
lette « ayant le petit aignelet à ses pieds. » I
chapelle de l'*Ave Maria* d'Auxonne et y servit
de méditations aux sœurs et aux fidèles, lors
visites au saint Sacrement (3).

La piété séraphique de Colette envers la

(1) Copie du ms. de Pierre DE VAUX, p. 107. Tradition des
(2) Ms. de sœur PERRINE, p. 26.
(3) Cf. *Sainte Colette en Franche-Comté*, p. 95. Tradition des
d'Auxonne.

charistie explique son zèle de réformatrice. Comment aimer Notre-Seigneur et ne pas travailler à lui former des religieux selon son divin Cœur?

En fixant sa résidence à Auxonne, le but de la sainte était d'avoir l'œil sur les Franciscains de Dole, de suivre plus facilement la réforme commencée, et résoudre plus vite les difficultés qu'elle engendrait. C'est d'Auxonne qu'elle envoya à Dole les hommes de sa droite, les Henri de Baume, les Claret. Elle nomma l'un maître des novices, l'autre supérieur général (1).

Les deux Pères se mirent à l'œuvre. Ils rencontrèrent des obstacles. Ce n'est point étonnant, car, dit le capucin Hilarion Carnot de Nolay, « il est plus facile de redresser un vieux chêne que de réformer un Ordre (2). »

Pour soutenir leurs efforts et confirmer leurs enseignements, la glorieuse Mère quittait l'*Ave Maria* et s'en allait, nu-pieds, quelque temps qu'il fît, visiter son couvent dolois.

Touchée de son dévouement pour la gloire de Dieu, une partie des Frères vint à elle, avec le saint religieux Pierre de Dole. L'autre, menée par le rebelle Jean Foucault, lui déclara la guerre et, au mépris de la concession pontificale, la somma d'abandonner le monastère. Forte de son droit, Colette refusa. Il y eut un procès. Elle le gagna. Sa victoire irrita profondément les vaincus et leurs partisans. Comme Jean Foucault flattait les instincts que la réformatrice combattait, les riches, par vengeance, fermèrent leurs mains aux Franciscains fidèles, qui furent réduits à une nécessité d'autant plus

(1) P. Sellier, p. 226.
(2) P. Hilarion Carnot de Nolay, grand-oncle du président actuel de la république. (*Gloire du Tiers Ordre de Saint-François*, p. 107.)

pressante que leur nombre augmentait chaque jour
sainte Mère veillait sur eux. Elle nomma Agnès de
abbesse de l'*Ave Maria* et la chargea d'être leur
dence.

Agnès de Vaux, nièce de Pierre de Vaux,
seur de la sainte, avait toutes les qualités néce
pour subvenir aux besoins des deux couvents de
et d'Auxonne. Elle était vigilante, dévouée, cha
mortifiée, parfaite Clarisse. N'ayant que cinq
septiers de froment pour ses sœurs, elle donna
ment aux Frères dolois. Régulièrement trois fo
semaine, elle leur envoya leur pain de chaque
C'était un âne, conduit par un religieux conve
portait les provisions. Pendant une année, il fi
le voyage d'Auxonne à Dole.

« A l'entrée de Dole le dit âne commençoit à
et à chanter si haut que les Frères l'oyoient d
couvent, et à cela sçavoient que leur pitance
venue (1). » Cet humble animal fut ridiculisé
l'appela l'*âne à Colette*, et ce nom resta à tous le
chétifs. Dans une grande partie de la Bourgog
le répète encore, sans connaître sa lointaine et c
origine.

Quoi qu'il en soit, la communauté de Dole fut
et celle d'Auxonne n'eut pas à souffrir de la fa
bout d'un an, les aumônes affluèrent chez les F
cains, qui se suffirent, et Agnès de Vaux s'aper
sa provision de blé n'avait pas diminué. Ce
attribué aux prières de Colette, met sous la plu

(1) Lettre de sœur Catherine-Rufine à sœur Marie-Rufine.
Colette en Franche-Comté, p. 84.

historien ces paroles du psalmiste : « Je n'ai point vu le juste délaissé, ni sa postérité mendiant son pain (1). »

Heureuse de ses succès à Dole, la petite ancelle du Seigneur s'empressa d'en informer le saint-siège. Mais c'est le moment de voir quels étaient ses rapports avec le saint-siège.

Le grand schisme d'Occident déchirait la sainte Eglise quand Colette apparut comme réformatrice des trois ordres de Saint-François. Elle se tint d'abord dans l'obédience du pape citramontain Benoît XIII dit Pierre de Lune, sans qu'aucune inquiétude s'élevât dans son âme et sans songer au pape ultramontain Grégoire XIII. Plus tard, le concile de Pise s'assembla. Des cardinaux électeurs de l'un et de l'autre pape conférent le souverain pontificat à Alexandre V. Aussitôt Colette se sépara de Pierre de Lune et passa sous la houlette du nouveau chef de l'Eglise. A ce pontife, qui ne régna que cinq années, succéda canoniquement Jean XXIII. Sainte Colette accueillit sa nomination avec joie. C'est lui qui autorisa la fondation de l'*Ave Maria*, en 1412. Mais en 1414, le schisme étant plus marqué que jamais par suite des compétitions de Benoît XIII et de Grégoire XIII, déposés à Pise et opiniâtrément acharnés contre Jean XXIII et même l'un contre l'autre, la glorieuse Mère comprit que « si nostre foy n'eust été confirmée ès grâces et mains du Sainct-Esprit, elle eust croslé ou branlé (2). » L'heure était critique et la confusion générale, « veu que pour être recogneu, à qui mieulx ung chascun des deux

(1) Ps. xxxvi. — R. P. Sylvère, p. 183 ; P. Sellier, p. 226 ; Douillet, p. 129 ; Mémoires de l'*Ave Maria* dans l'abbé Larceneux.
(2) Chroniques de Froissart.

papes concédoit des droits à ses adhérans, ce qui
des doublures partout (1). » C'est alors que
Colette, pour diriger les esprits vers le centre de
catholique et dissiper les doutes qui, aux yeux
ennemis, pouvaient planer sur les privilèges acc
son monastère, pria Jean XXIII (2) de les renc
Le pape, sollicité par une personne de si haute s
de si universelle renommée, crut affaiblir ses
et fortifier son obédience en se rendant à ses dési
adressa une bulle que le capucin Sylvère traduit a

« Jean, évêque, serviteur des serviteurs de
» nos filles bien-aimées en Jésus-Christ, sœur
» abbesse, et autres sœurs du monastère de
» Claire, fondé et établi à Auxonne, du di
» Besançon, salut et apostolique bénédiction.

» Le siège apostolique a coustume d'acc
» pieux désirs et déporter aimables faveurs aux
» prières des requérans; c'est pourquoi, bi
» filles en Nostre Seigneur Jésus-Christ, octr
» justes demandes, nous vous confirmons, e
» de ce présent escrit, fortifions toutes les
» exemptions qui vous ont été concédées, oct
» nos prédécesseurs, soit par privilèges, soit
» et grâces données à vous et à votre mo
» aussi les libertés et affranchissements de
» séculières des rois et princes et autres f
» tiens, dont vous avez été exemptes, de tout

(1) Chroniques de Froissart.
(2) Et non Jean XXI, comme l'écrit le R. P. Sylvère, I
(3) La copie de la bulle fut envoyée par les Clarisse
R. P. Sylvère, le seul historien qui la publie, p. 178-179.
vère prétend que le pape écrivit à sainte Colette sans en
inexact, d'après la teneur de la Bulle.

» grâces, faveurs et privilèges vous jouissez justement
» et paisiblement. Ne soit donc licite à aucune per-
» sonne de rompre cet escrit de nostre confirmation,
» ou par téméraire hardiesse y contrevenir. Que si
» quelqu'un présumoit d'y attenter, sache qu'il en-
» courroit l'indignation du Dieu tout puissant et de
» ses bienheureux apostres saint Pierre et saint Paul.
» Donné à Boulogne-la-Grâce, le quatorzième des
» calendes de may 1414, l'an 4e de nostre pontificat.

» Jean XXIII. »

CHAPITRE XI

Sainte Colette au château de Rouvres. — M
sans Peur. — Louise de Savoie

Rassurée sur les droits de l'*Ave Ma*
heureuse du développement de la Ré
progrès de ses Clarisses dans la pra
évangéliques, sainte Colette se proposa
de reconnaissance à ses bienfaiteurs
dans leurs épreuves.

Comme il y a beaucoup de larmes
reines (1), c'est à la miséricordieus
pénible honneur d'essuyer celles de
gogne. Mariée à Jean sans Peur,
rieux, méfiant, infidèle, plongé da
guerres (2), Marguerite de Bavière
des crimes de son époux. La riv
et Bourguignons, qui cherchaien
la France, pendant la maladie
et en réalité la ruinaient, fut dé
cher aux deux partis ce que Jea
sans Peur, imputait aux compa
« De n'avoir fait autre chose

(1) CHATEAUBRIAND.
(2) DE BARANTE, t. IV, p. 466.

çonner et exiler le païs, brûler maisons, forcer femmes, violer vierges, ravir les biens et les meubles des lieux saints et profanes, et se permettre tous les excès où le feu et l'espée prennent licence de cruauté (1). » Tel est en effet l'accompagnement ordinaire de la guerre.

Tous ces maux, toutes ces offenses de Dieu auxquelles le duc n'était pas étranger, redoublaient de jour en jour les soupirs et les larmes de Marguerite. Dans cette épreuve, elle put exhaler sa douleur dans les termes dont se servit Valentine de Milan pour pleurer son mari tombé sous le fer des sbires de Jean sans Peur : « Rien ne m'est plus, plus ne m'est rien. » Pour adoucir les longs chagrins de sa vie, elle se retira à Rouvres, dans son château fort (2). C'est là que Colette, pressée par la charité, sachant elle-même la souffrance, visitait souvent son infortunée bienfaitrice et versait dans son cœur les plus douces consolations. En l'année 1414, elle lui donna des marques éclatantes de sa dilection.

La princesse menacée avec ses filles par Jean de Châlon, voué aux Armagnacs, qui s'avançait sur Dijon et Rouvres, pendant que Jean sans Peur assiégeait Compiègne et Soissons, dut plutôt sa sûreté aux prières et aux conseils de sa sainte amie qu'aux services de ses loyaux serviteurs, les de la Guiche, de Choiseul, de Vienne, de Vergy, d'Arlay, de Commarin, de Salins. L'ennemi, tout à coup dérouté, porta ses forces ailleurs (3). Combien Marguerite s'applaudit d'avoir bâti, à proximité de son castel, l'*Ave Maria* d'Auxonne !

---

(1) PARADIN, p. 502.
(2) DE BARANTE, t. IV, p. 465.
(3) DE BARANTE, t. IV, p. 160; dom PLANCHER, t. III, p. 441; R. P. SYLVÈRE, p. 180. Tradition des Clarisses.

Maintes fois la duchesse manda sainte Colett
celle-ci, retenue par le devoir auprès de ses Clari
empêchée par les voyages nécessités par la Réfo
pouvait accourir. Alors elle lui écrivait des «
consolatoires, » ou bien elle lui députait des r
de son Ordre, recommandables par leur prud
leur piété (1).

Ses attentions délicates, ses discours céles
exemples séraphiques, firent voir à Marguerite l
des grandeurs du monde, la tournèrent entiè
vers Dieu, et l'attachèrent à l'ordre de Sainte-Cla

Tout en consolant la duchesse, la bonne
d'Auxonne étendit plus au loin le rayon de sa
Ardente patriote, elle s'employa, pour le bien
pays, à établir la paix entre les Armagnacs et les
guignons.

« Une fois, écrit sœur Perrine, que grands gue
divisions estoient en France, les deux parties
grand assemblée chacune endroit soy et estoient
minées d'avoir bateille. » Les troupes « estoient
les champs pour ce faire. » Par une grâce insi
Dieu, « la glorieuse Mère cogneut que certainen
elles faisoient bateille il y auroit d'ung costé et d
grande occision et effusion de sang, et, oultre
qu'il y auroit plusieurs âmes damnées. » Cette
remplit de tristesse et de douleur son cœur si c
tissant pour le salut des pécheurs. Elle se jeta
noux, et pria Notre-Seigneur avec « habondan
larmes » de mettre fin à ces maux. Puis elle co
niqua « sa révélation » à Marguerite, qui aussitôt

(1) R. P. Sylvère, p. 180.

forma le duc, et le détourna de livrer une bataille qui lui serait funeste. De son côté, la bonne Mère députa aux principaux chefs des deux armées trois de ses religieux, qui les supplièrent, en son nom, de déposer les armes. L'un de ces religieux, le frère Jean Millon, homme de haute vertu et de profonde sagesse, et ses deux compagnons firent « diligence pour déclairier l'inconvénient et perdition de corps et d'âmes » signalés par sainte Colette. Ils remirent aux commandants de l'une et l'autre armée « des lettres exhortatoires » de la pauvre abbesse. Il y en avait une aussi pour Monseigneur le duc, dans laquelle elle lui disait « qu'il perdroit s'il bateilloit. » Les trois Cordeliers obtinrent gain de cause. Le nom seul de la Mère de l'*Ave Maria* fut un trait d'union entre les ennemis. Le « choc ne se donna point » et les princes se jurèrent amitié (1). La prière et le conseil auxquels se rendirent ces hommes de fer partirent de Rouvres pendant le séjour de la sainte à Auxonne (2).

Mais quelle fut la bataille projetée qu'empêcha Colette ? Quel fut le traité de paix qu'elle fit conclure ? Les historiens ne l'ont point écrit. Voici ce que l'on peut supposer sans être trop téméraire :

Jean de Châlon, qui avait passé aux Armagnacs, profita adroitement du départ pour la Picardie de Gauthier de Ruppes, des seigneurs de Toulongeon, de Champdivers, du bailli de l'Auxois et de leurs gens d'armes,

(1) Copie du ms. de sœur Perrine, p. 78. Cf. R. P. Sylvère, p. 332.
(2) P. Sellier, p. 221. Copie du ms. de l'abbé de Saint-Laurent, p. 244-245. — Sœur Perrine est le seul auteur qui dise que sainte Colette se trouvait à Besançon lors de cette révélation. Il est probable que quittant Rouvres ou Auxonne, où elle était alors, elle alla à Besançon pour confier sa mission et ses lettres au frère Jean Millon et aux deux autres religieux.

mandés par Jean sans Peur pour lui prêter m
contre les troupes royales. Il s'avança vers
dans le dessein de s'emparer de Marguerite
enfants, et de les garder comme otages. C'était
Colette était en relations faciles et suivies
duchesse. Celle-ci, se trouvant dans de po
angoisses, implora les lumières et la protecti
sainte amie. La glorieuse Mère, quittant l'*Av*
vint immédiatement auprès d'elle, à Rouvres
sura bien vite toute l'étendue du danger. Afin d
la famille ducale des menaces de Jean de Châl
décida qu'il fallait à tout prix éviter une batai
le Nord et ramener en Bourgogne l'armée du d
y tenir en respect les légions qui menaçaient
Ce fut alors qu'elle délégua à Jean sans Pe
Franciscains. Ils arrivèrent auprès de lui au
où il se portait avec de fraîches compagnies s
pour en faire lever le siège à l'armée royale.
écrit dom Plancher, soit que le duc ne les
pas suffisantes pour une telle entreprise, s
eût été gagné par ceux qui l'exhortaient à
paix avec le roi et lui promettaient d'y travai
zèle, *il céda aux instances de ceux-ci.* » Qui fa
tendre par *ceux-ci*, sinon les religieux envoyés
Colette ?

Bref, le sang ne coula point cette fois sous
d'Arras, et, bon gré, mal gré, la paix fut signée
» dainement publiée devant la tente du roi, à
» trompettes, le quatrième jour de septembre 14
Après ce répit dans la guerre entre Arma

(1) Paradin, p. 383-385 ; dom Plancher, t. III, p. 416.

Bourguignons dû à son influence, l'abbesse de *l'Ave Maria* fut encore appelée, à la même époque, à s'occuper d'affaires politiques, à l'occasion du traité de Chambéry.

Jean sans Peur, avant la paix d'Arras, pressé de tous côtés par les Armagnacs, qui venaient d'enlever Soissons au brave Enguerrand de Beurnonville, cherchait des alliés. Il envoya des ambassadeurs à Chambéry demander secours au comte de Savoie, son beau-frère. Celui-ci promit ses armes, à la condition que Jean compléterait la dot de sa femme, selon la convention matrimoniale; Jean offrit la terre de Montréal, qui fut acceptée, et écrivit à Marguerite de ratifier le traité. « La duchesse, écrit dom Plancher, laissa passer tout le mois d'août, *on ne sait pourquoi*, sans rien dire et sans rien faire (1). » Ce que l'historien ignorait est connu maintenant.

Retirée en ce moment-là à Auxonne, pour se préserver de la peste qui régnait alors à Dijon, la duchesse ne put recevoir les envoyés de son époux avant que fût levée la défense faite aux Dijonnais « de se déporter de venir, ni fréquenter Auxonne pour y introduire la peste (2). » Le mois d'août étant écoulé, les diplomates entrèrent à Auxonne et présentèrent à la signature de Marguerite les clauses du traité dit de Chambéry. Colette consultée les approuva, et Marguerite les signa en présence de Guillaume de Vienne, des sires d'Arlay, de Commarin et autres conseillers. Les maisons de Savoie et de Bourgogne étaient réconciliées (3).

(1) Dom Plancher, t. III, p. 385. Tradition des Clarisses.
(2) *Correspondance de la mairie de Dijon*, par J. Garnier.
(3) Dom Plancher, t. III, p. 385.

Grâce à sainte Colette, la paix versait ses bienfai
les partis opposés. La sainte Mère supplia le duc
jamais la troubler. Hélas ! comme « les hommes,
qu'ils sont hommes, changent d'heure en aut
n'ont que muance, légèreté, inconstance (1), »
sans Peur méconnut les inspirations de sa pri
conseillère. Armagnacs et Bourguignons violèrent
serments. La guerre se ralluma avec fureur. Jean
assassiné. Sa mort consterna tous ses sujets.
épreuve pour Colette ! Quel coup pour les sœ
l'*Ave Maria !* Que de larmes elles versèrent qua
fond de leurs cellules, elles entendirent le peuple
nais, gémissant avec la complainte, s'écrier : «
din l'enferma, Tanneguy le frappa, Boutellie
somma (2) ! » Quelle part immense elles prirent a
de l'infortunée Marguerite ! Mais aussi, comme el
rèrent les mystérieux desseins de la Providen
dirent-elles pas, comme le vieil historien : « C
les jugements de Dieu sont profonds et admirab
duc de Bourgogne avoit fait mourir misérable
duc Loys d'Orléans, son cousin germain, avoit
de guerres, tant espanché de sang ! Enfin Dieu
que le sien ait esté répandu sur le pont de Mo
faut-Yonne, le dimanche dixième jour de septe
l'an de grâce 1419 (3). »

Avant de mourir, Jean sans Peur confirma
de Chambéry. Son turbulent petit-fils, Charl
méraire, ne l'imita point. Il s'aliéna la maison d
et lui déclara la guerre. Dans une rencontre

(1) Paradin, p. 376.
(2) De Barante, t. IV, p. 559.
(3) Paradin, p. 644.

lieu au Grand-Saconnex, en Suisse, il fit prisonnières Yolande de Savoie et sa fille Louise, et ordonna à Ollivier de la Marche, connu depuis comme historien, de les conduire au château de Rouvres pour les y garder. Durant leur voyage, elles logèrent à Auxonne chez le seigneur Magne, qui les reçut avec tous les égards dus à leur rang et à leur malheur. Touchée de ce bon accueil, Yolande fit présent à la fille de son hôte d'une magnifique chaîne d'or. C'était le 26 juillet 1476. Le lendemain, les deux princesses étaient dans la prison du castel de Rouvres. Pendant sa captivité, Louise se souvenant de Colette, dont la piété avait embaumé ces lieux, promit à Dieu d'être clarisse. Elle tint parole et se sanctifia comme abbesse du couvent d'Orbe. L'Eglise l'a honorée du titre de bienheureuse (1).

(1) *Vie de la bienheureuse Louise de Savoie,* par l'abbé Jeunet, p. 36.

CHAPITRE XII

Mariage de Mahault de Savoie. — Fondation du couve
Poligny. — Sœur Perrine de la Baume. — Sœur Jeann
Jouhe.

L'épreuve avait porté Blanche de Savoie, Margu
de Bavière et la « petite ancelle du Seigneur » à
dans une étroite et sainte amitié. Quand on étudie
douces relations, on se sent pris d'une égale admi
et pour l'humilité de Colette, qui guidait et con
les deux princesses, et pour la docilité avec la
celles-ci écoutaient l'humble clarisse. Leur ex
doit profiter aux grands; car la plus haute sage
souvent l'apanage des pauvres et des petits, qui
le monde pour vivre cachés en Dieu. Heureu
qui les consultent!

Blanche et Marguerite, se voyant redevables
sainte amie de bienfaits inappréciables, la priè
répandre aussi ses bénédictions sur une de leurs
leur compagne assidue, qui suivait surtout,
un enfant suit sa mère, sa tante bien-aimée, Bla
Savoie. Mathilde ou Mahault (1), jeune personn

---

(1) Mathilde était fille d'Amédée VII de Savoie, frère de Bla
Marguerite de Bourgogne, sœur de Jean sans Peur. Blanche, dép
Philippe le Hardi du château et de la terre de Montmirey, dans l
Comté, recevait une rente anuuelle des ducs de Bourgogne. Veu

guée par son esprit et sa piété, avait une place de choix dans le cœur de Marguerite. Celle-ci jeta les yeux sur elle pour en faire l'épouse de l'un de ses parents. Blanche non seulement savait les intentions de la duchesse et les approuvait, « mais moult grant diligence faisoit de haultement et richement marier cette sienne niepce. » L'une et l'autre jugèrent bon de consulter Colette, pour connaître la volonté divine. La sainte Mère ne donna pas immédiatement son avis; par respect pour le mariage, qui doit être précédé de profondes et surnaturelles réflexions, elle le différa, et pendant plusieurs jours elle interrogea Dieu et les hommes.

Des hommes elle apprit que le parent de Marguerite, Louis III dit le Barbu, électeur palatin du Rhin depuis 1410, était recommandable par ses talents, sa position, et surtout par sa foi. Dès sa jeunesse il avait mérité, par son dévouement chevaleresque envers les ecclésiastiques, le beau surnom de « Consolation des prêtres. » En cette année même, 1414, il prenait la courageuse initiative de faire condamner par le concile de Constance les deux fameux hérésiarques de Bohême, Jean Huss et Jérôme de Prague, dont les prédications révolutionnaires troublaient les Etats. Par dévotion, il avait fait le voyage de Jérusalem pour y prier sur le tombeau du Sauveur (1).

Du ciel, sainte Colette apprit que l'union de Louis et de Mahault serait bénie du Seigneur, à la condition que le premier enfant qui en naîtrait serait consacré à

---

mit sous la protection de Jean sans Peur. C'est ce qui explique ses fréquentes relations avec Marguerite. — GERDIL, *Hist. de Savoie;* dom PLANCHER, t. III, p. 177.

(1) *Art de vérifier les dates,* p. 449; P. SELLIER, p. 222.

Dieu. Alors suffisamment éclairée, elle manda
d'elle la comtesse de Genève, qui négociait le mariag
sa nièce trop humainement et « estoit trop néglig
du bien de son âme, » et la réprimanda en ces term
« Madame, vous prenez moult grant diligence de
samment marier votre niepce, mais pensez et advi
vous, car jour de votre vie ne la verrez mariée; »
fait ainsy fust-il, car devant que la ditte niepce
espousée, la tante trespassa. » La sainte ne parla
en vain. Sa parole eut pour les fiancés et les princ
la même autorité que celle d'Eliézer désignant Ré
à Isaac, ou celle de l'ange Raphaël présentant Sa
jeune Tobie. Le mariage, décidé à Auxonne, ne fu
lébré qu'après plusieurs années (1). Grâce aux vœ
aux prières de Colette, de Marguerite et de Bla
grâce aussi à leur profonde piété, les deux époux f
heureux. Leur premier enfant, l'angélique Elisa
entra à Sainte-Claire et atteignit le sommet de la
fection.

La part que la bonne Mère prit dans le maria
Louis III et de Mahault témoigne de sa charité
la comtesse de Genève et la duchesse de Bourg
Elle les aimait toutes deux « en la passion du bén
veur. » Mais il semble que son cœur se portait
férence et plus tendrement vers Marguerite. Aidée
douces et fortes exhortations, la duchesse vécut trè
tiennement, tantôt dans la joie, tantôt dans les l
s'adonnant constamment et avec bonheur à la pr
à la sainte oraison. Elle se sentait comme souten

(1) *Bolland.*, 6 mars; note sur le chap. v de Pierre de Vaux. —
dit que ce fut à Besançon, contrairement à ce qu'écrit la sœur Elis
R. P. Sylvère, p. 655.

la main de Dieu. Mais au commencement de 1415, alors que le traité d'Arras venait d'être déchiré, elle crut que le ciel l'abandonnait, « car tant plus ses dévotions augmentoient, tant plus son époux se jetoit dans de plus profonds précipices (1). » Retirée dans son castel de Rouvres, elle se décourageait. Colette le sut, et en vraie courtisane du malheur, elle prit Blanche avec elle et alla visiter la pauvre duchesse, ranima ses forces et lui promit le secours d'en haut, si pour fléchir la colère divine, elle consacrait encore une partie de ses biens à l'édification de nouveaux monastères de la Réforme. Ses consolations, loin d'être onéreuses comme celles dont Job était accablé par ses amis, firent renaître dans le cœur de Marguerite les plus excellentes dispositions. Colette lui demanda alors une maison que le duc possédait à Poligny, cité très agréable et bien fortifiée.

Elle trouvait dans cette petite ville du comté de Bourgogne les mêmes avantages qu'à Auxonne pour y établir un couvent de Clarisses. « En attendant Monsieur, qui en bref devoit faire une chevauchée sur ses terres de l'une et l'autre Bourgogne (2), » la duchesse en référa au souverain pontife. Martin V, élu récemment par les Pères de Constance, condescendit à ses désirs, et lui adressa un rescrit le 3 février 1415. De son côté, le duc Jean, à la prière de son épouse, octroya la grâce sollicitée par sainte Colette. C'était le 2 juin de la même année (3).

---

(1) Fodéré, *Description du couvent de Sellières*, p. 10.
(2) R. P. Sylvère, p. 198.
(3) Dom Plancher et le P. Sellier écrivent que c'était en 1414; Fodéré et Sylvère, en 1415. Les mémoires et actes de donation donnent raison à ceux-ci. Cf. *Sainte Colette en Franche-Comté*.

Aussitôt la Réformatrice partit pour Poligny, et
nom du duc, prenant possession de la maison,
« meiz et maizières, » elle y « instruisit et ordonna
monastère. » Elle employa les maîtres maçons qui
guère avaient édifié le couvent de l'*Ave Maria*.

A peine les ouvriers eurent-ils mis la main à l'œu
qu'ils furent sommés de « délaisser l'ouvrage. »
officiers de Jean sans Peur, s'opposant fortement
cession de la maison, observèrent à la Chambre
comptes de Dijon « que la maison, les mazières et
valoient 24,000 fr. et plus, que l'on y tenoit et
doit les pressoirs, caves, vaisseaux, bleds, vins, ar
rie et autres garnisons du duc pour chacun an, » et
si les Clarisses l'occupaient, « il conviendroit à
d'acheter ou louer, à grans charges et frais, mais
Poligny pour y mettre et recevoir les provisions
dites. »

La Chambre des comptes approuva l'oppositio
officiers. Colette et Marguerite se plaignirent au
qui ordonna une enquête. C'est Guillaume de Vi
le « féal chambellan, » qui reçut la mission « de s
de l'empêchement et icelui oster. » Guillaume se
dit à Poligny, et désireux que le duc persistât dans
dons et octrois, » il fit, en toute justice d'ailleurs
ner l'enquête en faveur de Colette. Il rapporta
sans Peur que « bien faire se pourroit trouver, à
charges, une maison d'achapt ou de louage po
cevoir les provisions. » Alors le duc trancha
culté et adressa à ses amis et féaulx gens
comptes, des lettres patentes datées de son ca
Rouvres, le 6 août 1415. Il leur dit : « Comme
quête de notre très-chère aimée compagne

chesse, et pour contemplation de notre très chère et aimée sœur Colette, abbesse des Cordelières d'Auxonne, pour ce que de notre cœur désirons l'augmentation du divin service, pour la bonne affection que avons à la fondation d'un monastère de sainte Clère à Poligny, en laquelle les religieuses ont déjà construit leur église et la plus grande partie des édifices nécessaires à leur demourance, et pour plusieurs raisons à ce nous mouvants, voulons notre don et octroi par nous fait à icelles religieuses valoir et sortir son effet, et nous mandons et enjoignons expressément que tout l'empêchement qui a été mis par votre mandement, vous otiès, laissiés, et laisserés jouir les dites religieuses (1). »

Tout obstacle ayant donc disparu, Colette rappela les ouvriers. Ceux-ci respectèrent à Poligny, comme ils l'avaient fait à Auxonne, les intentions de la Mère relativement à la pauvreté la plus rigoureuse. Cependant la duchesse plaida si bien, que les lieux réguliers et les cellules furent plus élevés et plus spacieux qu'à l'*Ave Maria* d'Auxonne. On avait reconnu que les pièces du monastère de cette ville n'étaient pas assez aérées, et qu'il était de toute nécessité pour la santé des sœurs qu'on ne suivît pas à la lettre les dimensions tracées par la sainte (2). Il faut mortifier, mais non tuer (3).

Quand la ruche fut prête, Colette choisit de séraphiques abeilles pour l'habiter. Cinq religieuses de Besançon et trois d'Auxonne furent les premières Clarisses

(1) Archives de la Côte-d'Or. Liasse concernant les Clarisses d'Auxonne. *Mémoires sur la ville de Poligny*, par F. Chevalier, t. II. Pièces justificatives, nº CXX, p. 673 et suiv. Cf. *Sainte Colette en Franche-Comté*.

(2) Fodéré, *Sainte-Claire de Poligny*, p. 41.

(3) « *Mortificandum, non occidendum.* » Paroles de Pie IX au P. Muard.

du célèbre couvent de Notre-Dame de Pitié, gny. L'*histoire a conservé* les noms de deux gieuses de *Sainte-Claire* de Besançon : la mè Chevalier, originaire de Poligny, et la sœur d'Arras. Les trois du monastère d'Auxonne Agnès de Vaux, abbesse de l'*Ave Maria*, Cl Corcey ou de Courcelle, de noble et sainte ra sœur Perrine de la Baume (1).

Cette dernière était fille d'Alard de la Roche de et nièce du P. Henri. Quand elle vint au monde, reuse délivrance de sa mère fut attribuée aux pri sainte Colette. Par reconnaissance, ses parents l fièrent de bonne heure à la sainte Mère.

C'est de Colette que l'enfant reçut l'éducatio mière. Son âme était comme la cire. Qui pourra la beauté de l'empreinte dont la marqua son an maîtresse ?

Les Clarisses de l'*Ave Maria* touchaient sing ment le cœur de leur Mère en soignant comm fleur du ciel la petite Perrine. Nul doute qu'elles cet honneur. Sœur Perrine, dans ses Mémoires, tendre qu'elle vécut à l'*Ave Maria* quand elle avoir récité sa bonne part de psaumes et de s pour le succès des efforts que déploya la Réform au temps où elle était à Auxonne et ramenait à primitive les Franciscains de Dole (2).

Le Père Sylvère « a quelque opinion, m

---

(1) *Vie des Saints de Franche-Comté*, t. III, p. 361. — FODÉ *Claire de Poligny*, p. 42. — R. P. SYLVÈRE, p. 199.

(2) Copie du ms. de sœur PERRINE, p. 81. — « Continuelleme rieuse Mère ou plusieurs de ses religieuses disoient psaultiers

asseurance, » dit-il [illegible] que Perrine prit le saint habit à Auxonne, malgré sa jeunesse (1). Elle était jeune, à la vérité. Née en janvier 1406, elle n'avait que neuf ans et demi vers la fin de 1415 ; mais à la faveur de l'ancienne discipline, elle pouvait revêtir la robe de bure des Clarisses à neuf ans, et à dix prononcer ses vœux (2).

Quoi qu'il en soit, il est vraiment certain que sœur Perrine reçut mission, avec le P. Henri, d'emmener d'Auxonne à Besançon cinq ou six de ses sœurs, parmi lesquelles Colette devait faire son dernier choix pour peupler le couvent de Poligny. Perrine fut une des élues dont le nom s'est conservé au berceau de Notre-Dame de Pitié (3).

Sainte Colette donna donc aux religieuses désignées l'ordre de partir avec le P. Henri pour Besançon, où elle les attendait. Pendant que la colonie faisait ses adieux et le Père ses dernières recommandations, un douloureux événement se produisit. « L'une de nous, dit sœur Perrine, nommée sœur Jehanne, de Jouhe (4), trespassa. » Elles partirent néanmoins sans retard, pour ne point faire attendre leur Mère et pour obéir fidèlement « à son mandement, » laissant aux sœurs d'Auxonne le soin de rendre les derniers devoirs à leur chère défunte. « Quand nous fusmes venues à *Sainte-Claire,* raconte sœur Perrine, mon frère père Henry, moy présente, dit à nostre glorieuse Mère que icelle sœur dessus dicte estoit trespassée et qu'il leur recom-

(1) R. P. Sylvère, p. 186.
(2) *Conc. in Trullo,* ch. xl : « Qui monachicum jugum subiturus est, ne sit minor quam decem annorum. » — *De l'aut. du Roi sur l'âge des vœux,* p. 76.
(3) P. Sellier, p. 231. — L'abbé Douillet, p. 139.
(4) Village situé au pied du Mont-Roland (Jura).

mandoit son âme. Elle lui respondit : Biau père, elle e
venue vers moy plustôt que n'avés faict.... et me rappe
par trois fois : ma mère, ma mère, ma mère, je su
venue à vostre mandement ; et je luy faisoie sig
qu'elle se teusist, cuydant que ce fust une aultre. Je r
retournai vers elle et je l'apperceu et vei aussi blanc
comme neige : je la recogneu très bien (1). »

Quelques jours après, Colette et huit de ses fil
s'installaient à Poligny.

(1) Copie du ms. de sœur PERRINE, p. 61.



CHAPITRE XIII

Sainte Colette, abbesse de Poligny, écrit à ses Clarisses d'Auxonne. — Saint Vincent Ferrier.

En l'année 1416, sainte Colette sentant la nécessité d'établir sa demeure régulière à *Notre-Dame de Pitié*, vint à l'*Ave Maria* pour prendre définitivement congé de ses sœurs. Les Clarisses auxonnaises furent heureuses d'embrasser leur Mère bien-aimée ; mais quand elles l'entendirent leur donner ses dernières instructions plus maternellement que jamais, et leur faire ses adieux, elles versèrent d'abondantes larmes et la supplièrent avec de touchantes instances de rester auprès d'elles. Colette, s'arrachant avec peine à leurs marques de filiale affection, partit pour Poligny. A dater de ce jour on ne l'appela plus l'abbesse d'Auxonne, mais l'abbesse de Poligny.

Qui dira les douleurs de la séparation ? Le coup fut rude pour les sœurs de l'*Ave Maria*.

La plupart bénissant Dieu et adorant ses desseins se résignèrent avec amour ; mais l'une d'entre elles fut inconsolable. Sa profonde et longue tristesse lui mérita la lettre suivante, que lui écrivit la compatissante Mère.

« Jesus † Maria.

» Ma très chère et bien amée fille en Nostre-Sei-

» gneur, tant humblement et chièrement, comm
» puis, je me recommande à vous et à vos b
» prières devant Nostre-Seigneur, en vous chièr
» priant que vous soyez tousiours bonne fille, d
» humble, patiente, oubédiante à vos prellas et à
» vos bonnes sœurs pour l'amour de Nostre-Seig
» qui pour vous fut oubédiant iusques à la mo
» croyez tousiours ce bon consele de vos bonnes s
» car je vous ai laissiés au couvent d'Auxonne
» vostre salut. C'est un bon couvent, et say d
» qu'il y a de bonnes religieuses. Mettez parfait
» vostre cuer en Dieu, car nous qui avons qui
» monde, ne nous doit jamais chaloir de parents
» amis sinon pour prier Dieu pour leur salut.
» recommande très humblement à vostre mère
» elle vous vinra voir, et à nostre mère l'abbess
» toutes mes bonnes sœurs. Je prie le Saint-Espri
» vous ait en sa sainte garde, en accomplissant to
» bons désirs. Amen.

» Sœur Colette.

La suscription portait : « A ma chère et bien fille en Dieu, sœur Loyse Bassande, demoura couvent d'Auxonne.

» Cet soit humblement présentée (1). »

Cette encourageante lettre était accompagnée autre à l'adresse de Pierre de Vaux, confesseur e

(1) Les Clarisses d'Auxonne écrivaient à celles d'Amiens *le 9 juillet* « Nous avons une petite lettre de sa main propre qu'elle écrivit à ses filles, nommée Louise Bassande, laquelle contient de belles instr et des louanges de nostre couvent. »

torien de la sainte, l'*Ave Maria.*

qui se trouvait alors au couvent de

« JESUS † MARIA.

» *Mon* bien cher et bien amé père en Nostre-Sei-
» gneur, je vous recommande ma poure âme, la plus
» poure de tout le monde. Ellas ! que serai-je ? que de-
» viendrai-je devant le souverain Juge ? Certes, je n'ose
» penser à mes horribles offenses que je crois cause de
» *toute* désespérance. Je suis sans sentimans des biens
» spirituels. Mon cher père, je vous prie que vous metez
» *toute* la peine que porez d'aimer Nostre-Seigneur.
» Embrasez vostre cuer en la benoiste Passion de nostre
» *benoist* Sauveur. Portez et sentez ses peines comme
» vray enfant. Alès partout après, si par ardent désir
» *méprisiés* toutes autres amours que la sienne. Vostre
» espérance soit toute en ly, et je ai espérance qu'il
» vous fera bien tant de biens. Sa béniste trémeur soit
» tousiours en votre cuer, mon père. Ayez quesque
» *soignement* de my et ne laissiés à faire autre bien.
» Nostre-Seigneur a plus pitié de my que je ne suis
» *dine*. Il soit garde de vostre âme. Amen.

» Sœur COLETTE. »

Les sœurs de l'*Ave Maria* conservèrent comme deux précieuses reliques ces deux autographes de la glorieuse Mère. Elles les relisaient souvent pour se souvenir de l'humilité, de la prudence, du zèle de celle qui les écrivit. Les agents révolutionnaires les leur volèrent vers la fin de 1792 et les jetèrent dans le brasier de Saint-Jean-de-Losne (1).

(1) Ces deux lettres, copiées au couvent d'Auxonne, en 1717, par les bénédictins Durand et Martène, se trouvent dans le *Voyage littéraire.*

Si les filles de Colette se regardaient comme gra
ment heureuses et privilégiées de recevoir les conse
les exhortations de la sainte Réformatrice, les sain
l'époque venaient aussi de loin pour jouir eux-m
de cet inappréciable bienfait. Il est dans la natur
belles âmes de s'attirer comme les astres.

Saint Vincent Ferrier, le plus célèbre thaumatur
le plus éloquent prédicateur du xve siècle, éprouva
suite d'une communication surnaturelle qu'il reç
Dieu à Saragosse, en Espagne, le désir de voir Co
à qui il écrivit pour annoncer sa visite, lui disant
son voyage serait long parce qu'il avait encore ord
prêcher dans toutes les villes de France par où il p
roit, et que quand il approcheroit d'Auxonne il lu
donneroit avis (1). » En janvier 1416, il se mit do
route pour Auxonne, où il croyait que la sainte
encore son domicile ordinaire. Dans son voyage, l'a
évangélisa le Languedoc, le Lyonnais, la Bourgog
prêcha à Dijon, le 15 septembre de la même ann
donna audience à deux cardinaux que lui députaie
Pères de Constance, et quoiqu'il lui tardât de s'en
nir avec la Réformatrice, « à qui il envoya une sec
lettre qu'elle reçut à Auxonne (2), » il retourna su
pas, annonçant la parole divine à Bourg, à Roch
sur-le-Doubs, à Tournus. Il repassa par Dijon
parvint à Auxonne que le 17 avril 1417. Comme s
Colette, il y entra monté sur un âne. Il alla dr
l'*Ave Maria*, où elle l'attendait sans doute. L'abl
Marthe Tabouret écrit en effet, le 9 juillet 1624,

(1) Ms. de l'abbé DE SAINT-LAURENT, p. 252.
(2) Ibid.

Clarisses d'Amiens : « Nous tenons par tradition que saint Vincent Ferrier vint de loin visiter nostre bienheureuse Mère lorsqu'elle vivoit en nostre couvent (1). »

Le maire et les échevins, voulant profiter du passage parmi eux de l'illustre frère prêcheur, le prièrent de faire goûter à leur ville le fruit de sa parole. Le saint y consentit. Alors on lui improvisa, sur la grande place, à gauche de l'église trop étroite pour contenir la foule, une chaire d'où il se fit entendre. Les cent *dominicains* (2) qui l'accompagnaient suffirent à peine à réconcilier avec Dieu les nombreux pécheurs convertis par les discours enflammés du prodigieux orateur (3). Une tradition rapporte que « maistre Vincent prescheur » parcourut toutes les rues de la petite cité pour annoncer le sermon, agitant de la main sa petite sonnette de missionnaire.

Le peuple se répandit en actions de grâces envers Colette, dont le récent séjour à Sainte-Claire avait attiré la venue du grand apôtre, et il observa si fidèlement et si longtemps les enseignements tombés de la bouche du fils de saint Dominique, qu'un panégyriste n'hésita pas à affirmer, un jour, du haut de la chaire, que « c'est saint Vincent Ferrier qui a fait la paroisse d'Auxonne (4). »

---

(1) Lettre mse. de l'abbesse Marthe Tabouret aux Clarisses d'Amiens. (Bibl. de Besançon.)

(2) Les uns disent *ermites*, les autres disent *flagellants*.

(3) *Ephémérides auxonnaises*. — COURTÉPÉE, t. I, p. 170, 171 ; t. II, p. 422, 423. — *Notre-Dame de France*, par M. HAMON : Provinces de Lyon et Besançon, p. 369.

(4) M. l'abbé Gouvenot, ancien curé d'Auxonne, mort en 1874, qui découvrit d'importants documents malheureusement perdus.

Vincent Ferrier, disant adieu aux Auxonnais, part pour Poligny où sainte Colette le rejoignit. De conce avec elle, il écrivit aux Pères de Constance une lett qui eut la plus heureuse influence sur leurs délibér tions; puis il gagna la Bretagne. Il mourut à Vannes, 5 avril 1419.



SAINTE COLETTE A SEURRE

(1421-1424)

CHAPITRE PREMIER

Sainte Colette fonde le couvent de Seurre.

Le couvent de Notre-Dame de Pitié de Poligny, où nous admirons en ce moment sainte Colette, fut le troisième de la Réforme. Un quatrième va s'élever. Il fera honorable figure dans l'histoire franciscaine. C'est le couvent de Seurre. On le considère comme le fils du malheur. Sa fondation fut décidée en effet lors de la mort tragique de Jean sans Peur.

La Providence place souvent les berceaux auprès des cercueils.

Au mois d'octobre 1419, quelques semaines après ce douloureux événement, pendant que les Clarisses d'Auxonne et de Poligny portaient le deuil de leur bienfaiteur, Marguerite de Bavière, retirée en son château de Rouvres, se laissait aller à la plus extrême désolation (1). Pour ne pas fléchir sous le poids de son malheur, l'infortunée veuve manda auprès d'elle sa sainte amie, seule capable de la consoler. Celle-ci, comprenant et partageant sa douleur mieux que personne, accourut

(1) Paradin, p. 670.

au castel. Son rôle était plus difficile et plus délicat que ja-
mais. Comment consoler Marguerite, dont le cœur éta
brisé par la soudaineté de cette mort qui n'avait poi
laissé à sa victime le temps de se réconcilier avec Dieu

Elle dit à la princesse l'immensité de la miséricor
divine et le zèle du bon pasteur qui sauve la brebis q
l'appelle, ne serait-ce que par un simple soupir.

Elle lui dit aussi la puissance de la prière et de
mortification de la pauvre clarisse, récitant dans
cellule le *Parce Domine* pour les vivants et pour
morts. Elle lui fit voir les monastères d'Auxonne et
Poligny, édifiés en partie par le duc défunt, com
autant de supplications vivantes en sa faveur, et en
lui montra le secours que son âme recevrait encore
la fondation d'un nouveau couvent.

Qui pourrait dire les effluves de charité qui s'éch
pèrent alors du cœur maternel de Colette, et les par
lumineuses et réconfortantes par lesquelles elle re
le courage de Marguerite ? Ce qui est certain, d'a
les mémoires du temps, c'est que dans cette touch
entrevue de Rouvres fut résolue la création du quatri
monastère de la Réforme (1).

Mais quelle sera l'heureuse cité appelée à posséd
trésor ?

Marguerite, dans la vue quelque peu intéressée de
procher d'elle la bonne Mère et de jouir plus souve
sa présence, lui indiqua la petite ville de Seurre, si
à quatre lieues de Rouvres, dans un site charmant,
la rive gauche de la Saône, en la vicomté d'Auxo
Elle l'engagea même à y aller de suite, en l'*assuran*

son concours. Colette loua la duchesse de ses intentions, la remercia de ses promesses, mais demanda le temps de mûrir toutes choses. Elle repartit pour Poligny sans passer par Seurre, persuadée que si la Providence voulait doter cette dernière ville d'un monastère de Clarisses, elle saurait bien le manifester. Sa confiance ne fut point trompée.

Un jour des premiers mois de l'année 1420, un habitant de Seurre, homme de qualité, se présenta au couvent de l'*Ave Maria*, à Auxonne, et demanda une audience à sainte Colette, qui s'y reposait alors auprès de ses chères filles. Il venait, poussé par la légitime curiosité de voir un couvent de si haute réputation et d'y rencontrer la sainte Mère pour lui demander ses conseils. Quel était ce visiteur ? Était-ce un messager de la Providence ?

Il s'appelait Jacques Charton. Ses concitoyens, avec la simplicité de ce temps-là, le nommaient Jacquot du Bourg, à cause de la rue où il habitait (1). Sa conduite exemplaire, ses talents, ses richesses, lui avaient mérité l'estime de ses compatriotes et l'avaient fait passer dans la bourgeoisie en 1417 (2). Grâce à son nouveau titre, il était « franc et quitte » du droit de péage. Il pouvait traverser la Saône sans frais. C'est ce qui explique ses nombreux voyages de l'autre côté de la rivière (3). Quand il fut au parloir, en présence de sainte Colette, il raconta son histoire et exposa ses projets.

Marié à Jacquette de Sabignon (4), dame de grande

(1) L'abbé Larceneux semble croire que Jacques Charton et Jacquot du Bourg étaient deux personnages différents. C'est une erreur. Il est écrit dans le *Cartulaire bourgeois de Seurre* : « Jacques Charton dit Jacquot du Bourg. » (Arch. municip. de Seurre.)

(2) *Cartulaire bourgeois de Seurre*. (Arch. municip.)

(3) *Id.*

(4) Arch. de Seurre.

noblesse et de rare piété, il n'avait pas d'enfants. L
deux époux, favorisés de la fortune, avaient depu
longtemps déjà conçu le projet de consacrer une part
de leurs biens à procurer la gloire de Dieu et le sal
des âmes par la fondation d'un monastère, « parce qu
dit le P. Sylvère, l'âme vrayment chrétienne recogn
que la stérilité vient du ciel aussi bien que la fécondit
et rend à Dieu ce qu'elle reçoit de sa main libérale (1)
C'est dans ce but que, dès 1406, ils détachaient quelq
sommes de leurs revenus annuels et les mettaient re
gieusement en réserve. Cette part du bon Dieu s'é
augmentée pendant quatorze ans du loyer d'une mai
que Jacques et Jacquette possédaient dans la rue
Chamblanc, au coin de la rue des Lombards
En 1420, les économies montaient à dix mille fra
chiffre considérable pour l'époque (3).

C'était assez pour fonder une œuvre utile et dura
Ne sachant pas d'abord quelle serait cette œuvre, et at
dant qu'elle se dessinât sous l'action des conseils e
circonstances, le bourgeois Charton et sa femme f
construire une chapelle dans une moitié de leur mai
Ils la dédièrent à l'auguste Mère de Dieu. A plus
reprises, ils en offrirent instamment la desserte
religieux cisterciens. L'abbé de Cîteaux, Jean V
Martigny, moine aussi saint que savant (4), ne cru

(1) R. P. Sylvère, p. 250.
(2) Chamblanc, village voisin de Seurre, est le pays natal de la
Javouhey, fondatrice de la congrégation de Saint-Joseph de Cluny. C
cette femme d'élite que Napoléon Ier disait : « Il n'y a que deux h
en France : moi et la Mère Javouhey. »
(3) C'étaient des francs d'or.
(4) Et non de Cluny, comme l'écrit Sellier, p. 265. Sur la tom
Jean VI de Martigny on lisait : « Doctor theologus, virtutum c
clarus. » (*Gall. christ.*, t. IV, col. 102.)

devoir s'engager à faire chanter l'office divin d'une manière suivie. Il promit simplement de donner à un de ses religieux la mission de s'établir à Seurre pour y dire quelques messes et s'employer, comme procureur, aux affaires temporelles de l'abbaye. Ce n'était point répondre aux intentions de Jacquot du Bourg. Celui-ci, loin d'entrer dans les vues de l'abbé, rompit toute négociation, mais n'abandonna pas toutefois ses pieux desseins (1). Ce fut alors qu'il songea à faire de sa maison un couvent de Clarisses, visita la sainte Mère à Auxonne et lui demanda des religieuses comme celles de l'*Ave Maria*. Colette fut aussi charmée qu'édifiée de la franchise de ce généreux chrétien. Elle le remercia avec effusion et le félicita de sa piété, de ses largesses et de son zèle pour allumer dans sa ville natale un nouveau foyer de prière et de pénitence, en y appelant les filles de Sainte-Claire. Puis, pour faire comprendre à Jacques Charton que le monastère projeté n'entraînerait point des dépenses trop au-dessus de ses ressources, elle lui montra l'*Ave Maria* et sa pauvreté, et lui promit de se rendre bientôt à Seurre afin d'y examiner toutes choses. L'heureux visiteur quitta Auxonne émerveillé de ce qu'il avait vu et entendu, fier d'être en voie de procurer la gloire de Dieu et la fortune spirituelle de ses compatriotes (2).

Quelque temps après, notre sainte se transporta à Seurre. Cette jolie petite ville, la tête appuyée sur une légère éminence, les pieds arrosés par les eaux paisibles de la Saône qui serpente dans de vastes prairies, lui plut grandement. Elle fut frappée, pour y établir un couvent

(1) Fodéré, *Sainte-Claire de Seurre*, p. 56, 57. — Ms. de l'abbé Larceneux.
(2) *Id.*

de Clarisses, des mêmes raisons qui lui
Auxonne. *On n'a pas oublié qu'elle*
faire résidence ès petites et pauvres vi
aux riches et grandes (1). » Seurre, n'é
riche, ne corromprait point la pauvr
Ses habitants, pieux, simples et mo
vaudraient point de vains titres pour
tion et l'esprit du monde dans l'asile
prière.

Il est vrai que la ville n'était point
des remparts, à l'abri desquels les vie
seraient pas inquiétées par les vaga
espèce qui rôdaient alors dans les ca
elle donnait l'hospitalité aux Clarisses,
par là même une existence pleine de
pour elle affaire d'honneur. Colette le
sur les édifices publics la belle devis
Loyale et Seûre (2).

La sainte Mère, reçue par Jacques d
renouvela ses offres charitables, jugea
placement du prochain couvent. Il ne
ces servitudes qui sont un obstacle à la
Néanmoins, elle trouva la maison tro
gnit que la règle n'y eût pas son libre e
« Mais, disent les Mémoires, ardemme
lever aux enfants du siècle une foule d'i
qui peu à peu se laissaient prendre à le
et se souvenant que la Providence ne
fait défaut, Colette espéra que le « Se

(1) Copie du ms. de sœur PERRINE, p. 23.
(2) COURTÉPÉE, t. V, p. 575, 1re édit. — *Hist. m*
(3) *Mémoires de Sainte-Claire de Seurre,* dans l'abbé

ce lieu (1) » et qu'elle pourrait posséder plus tard les édifices et les terrains contigus, parce qu' « ils n'appartenoient pas aux plus notables de la ville (2). » Grâce aux avantages présents et futurs, elle accepta donc la donation de Jacques Charton et de Jacquette de Sabignon. L'acte en fut passé le 2 juillet 1421, en la fête de la Visitation de la sainte Vierge. Jacquot du Bourg, persuadé que « le bruit fait peu de bien, et le bien peu de bruit, » avait tenu secrète une partie de ses intentions; mais, aussitôt que le contrat fut signé par lui et sœur Colette, ses compatriotes apprirent vite que les Clarisses allaient venir. Ce fut la grande nouvelle du jour. « Le Saint-Esprit aidant, dit un historien, on sut par toute la ville que l'on feroit un monastère comme celui d'Auxonne (3). »

Les Seurrois comprirent que c'était une rare fortune pour eux de posséder bientôt dans leur cité des religieuses aussi saintes que les Clarisses de l'*Ave Maria*, et firent éclater leur joie. Il y eut à Seurre une sorte de fermentation spirituelle, heureux mélange de pieux enthousiasme, d'élan de charité, de zèle chrétien. Colette était là comme un levain. Aussi, plusieurs habitants lui demandèrent la faveur de collaborer avec elle et d'imiter Jacquot du Bourg.

Guillaume des Estours, bourgeois, et sa femme, Re[...] « meûs de dévotion, » donnèrent à la sainte, le [...] juillet 1421, avec « son meiz et plasre, » une maison [...]guë à celle de Jacques Charton, de l'autre côté [...] rue des Lombards. Tout allait à merveille. La

(1) P. Sylvère, p. 252.
(2) [...]déré, *Sainte-Claire de Seurre*, p. 57.
(3) [...]t. *man. de Seurre*, p. 33.

sœur Colette en louait et remerciait
de grâces attirèrent de nouveaux bien
monastère fût adapté à la règle, on
maison voisine appartenant à Jean
propriétaire n'entendait point la vend
changea ses intentions. Jacques du B
rester le principal fondateur, prit sur
naires, sa réserve étant épuisée, la so
d'or et les offrit à Jean Gauderonnet,
« Ce fut là, disent les Mémoires, un
dence (1). » Il surprit tout le monde,
qui se fiait toujours à la libéralité di
venait des subsides qu'à Auxonne elle
anges.

Enfin, voici que, selon le mot de
avait « dilaté ce lieu. » Colette posséd
sons nécessaires à son couvent. Il s'ag
d'obtenir la « mainlevée » pour les troi
fut chose facile, car tous les trois mou
Guillaume de Vienne, seigneur de S
suffit à la sainte d'exprimer un désir et
tilhomme, qui s'était ingénié et dépensé
à Jean sans Peur ses droits sur la
d'Auxonne, et était si fier de l'établis
risses dans sa ville de Seurre, s'empress
der, et avec d'autant plus de bonne vol
geant la redevance fiscale, il aurait cr
impôt sur Dieu lui-même. La franchise
d'abord que de vive voix. C'était assez p
mais il fallait assurer l'avenir. Aussi, l'

(1) *Mémoires de Sainte-Claire de Seurre*, dans l'abbé

le 15 octobre 1422, le seigneur de Saint-Georges déclara, par trois contrats divers, les trois maisons « quictes et franches » de tous cens, rentes, servitudes et autres redevances. Par cette générosité, si précieuse aux yeux de Colette, il travaillait à la gloire de Dieu, donnait à Seurre un éclat dont le reflet rejaillirait sur sa seigneurie, et regardait comme une bénédiction divine que l'on construisît un monastère de la Réforme « dans la sienne ville (1). »

L'agrément du pouvoir civil appelait l'autorisation pontificale. « Mais, dit le P. Fodéré, ce fut chose qu'il ne fallut aller chercher guière loing (2). »

En effet, quelques années auparavant, Marguerite de Bavière, grâce à l'influente entremise de Sigismond, empereur d'Allemagne, avait été autorisée par Martin V, qui présidait alors le concile de Constance, à faire construire, là où bon lui semblerait, dans le duché ou comté de Bourgogne, quatre couvents de l'ordre séraphique : deux de Franciscains de l'Observance, et deux de Clarisses réformées par « Colette de Corbie. » Notre-Dame de Pitié, à Poligny, existait en vertu de cette autorisation. Marguerite céda à Jacquot du Bourg le droit qui lui restait. Dans sa bulle datée de Constance, l'an Ier de son pontificat, 1417 (3), le pape Martin V, pour la mettre à exécution, déléguait apostoliquement le Révérendissime Thibault de Rougemont, archevêque de Besançon.

(1) *Hist. man. de Seurre*, p. 34.
(2) Fodéré, *Sainte-Claire de Seurre*, p. 57.
(3) Les *Mémoires de Sainte-Claire de Seurre* disent 1421. C'est une erreur, d'après l'histoire inédite et les arch. de Seurre. (*Hist. man. de Seurre*, p. 34.)

CHAP

Sainte Colette, se rendant d
le Doubs mir

La place de l'éminentiss
Rougemont, dont la haute c
sur les fêtes de l'*Ave Maria*
toute marquée à la bénédicti
La glorieuse Mère, qui était
fin de juillet 1421, pria le po
se rendre à Seurre au plus
quement en possession de sc
côté, la duchesse Margueri
fixait la cérémonie au 20 oc
Elle informa aussi de son p
Seurre Guillaume de Vienn
Bourgogne au nom du duc
cesseur de Jean sans Peur, oc
gens qui « avaient occis son
et l'archevêque, s'étant conc
courtois d'aller au-devant d
donc pour Rouvres, et pas
château, honorant et consc
Puis, le 20 octobre, Thibault
et Marguerite firent route p

(1) *Hist. man. de Seurre*, p. 34. — F

dont la modestie imposée par le deuil contrastait singulièrement avec la magnificence déployée à Auxonne, neuf ans auparavant, par les gens de la cour ducale. Arrivés au jour marqué, ils n'y trouvèrent point la sainte Mère. Celle-ci, partie de Poligny avec le P. Henri, sœur Perrine et sept religieuses choisies pour la nouvelle maison séraphique, parmi lesquelles il faut citer Marie Sénéchal, de Corbie, était retardée par les difficultés du chemin.

L'archevêque, la duchesse, le gentilhomme, témoins de l'impatience des fondateurs du couvent et de celle des Seurrois, craignirent que la petite colonie n'eût été victime de quelque accident. Ils attendaient déjà depuis deux jours. Marguerite, étonnée du retard, envoya à sainte Colette un de ses officiers, à qui elle recommanda de faire passer la caravane par Neublans, afin que la « petite ancelle de J. C. » demandât au seigneur Rollin, qui y faisait bâtir un château, quelques chênes de ses forêts pour le couvent de Seurre (1). Les ordres de la duchesse, outre qu'ils pressaient la marche de Colette, fournissaient à Rollin l'occasion de faire une belle aumône. Le bon Dieu, par une inappréciable faveur, met souvent le pauvre sur la route du riche.

« Le seigneur Rollin, disent les mémoires, se trouva absent lorsqu'il lui arriva une si considérable visite. Néanmoins, les gens de sa maison reçurent parfaitement le page de la duchesse, la servante de Dieu, les sept religieuses et le P. Henri (2). » Les voyageurs

(1) Ce château se fait apercevoir de si loin, qu'il a donné lieu à ce dicton populaire : « On voit le château de Neublans, mais on n'est pas dedans. » (*Jura pittoresque*, p. 315.)

(2) *Mémoires de Sainte-Claire de Seurre*, dans l'abbé Larceneux.

passèrent la nuit sous le toit
proposant de partir le lend
les plus vives instances po
retour (1). Renonçant à l'ho
Colette, qui savait qu'on la dé
résoudre à différer son départ.
matin du jour suivant.

Les gens du château revinren
mérèrent à la « petite ancelle de
voyage. Ils lui dirent que le Do
lit, inondait la plaine, baignait
colline de Neublans, croissait to
témérité de traverser ses eaux ca
reuses. Ils ajoutèrent qu'en ce m
verait à sa disposition ni barques
raisons les plus plausibles furent n
la retenir. Tout fut inutile. Le Sain
Seurre, elle irait de suite à Seurre.
surnaturelle, elle n'avait pas à la
l'accomplir un miracle était nécessa
produirait, car il entrait dans les vues
d'affermir par des prodiges chacune
la glorieuse Mère.

Pendant que ses compagnons de r
Colette veillait. Elle passa la nuit en
tous ses embarras, c'était sa ressource
moires (2). » Dès l'aube du jour, elle
du départ. Les Clarisses s'apprêtèrent
sance ne parlèrent point du péril imn

(1) *Mémoires de Sainte-Claire de Seurre,* dans l'abbé I
(2) *Id.* Copie du ms. de l'abbé de Saint-Laurent

allaient courir. Le P. Henri, moins timide qu'elles, exposa de nouveau l'impossibilité de passer la rivière. « Voyez donc le danger ! dit-il à la Mère. — Le danger ! reprit Colette en souriant, et la Providence ? la Providence qui nous a conduits, vous et moi, depuis tant d'années, à travers tant de périls ! » Le confesseur, connaissant les mystérieuses ressources de la Providence divine, se tut. L'officier de Marguerite n'était point rassuré. Il dit tout haut au P. Henri qu'il suivrait les autres si la prudence l'y engageait, mais qu'il reviendrait sur ses pas s'il s'apercevait qu'il y eût témérité d'aller en avant. « Enfin, est-il écrit dans les mémoires, on se mit en devoir de partir ; mais il faut remarquer que, pour descendre au port, la colline est fort rapide, et qu'avant d'y arriver on ne voit point le Doubs (1). » Faisant un brusque détour, le fleuve se cache sous les chênes du bois voisin, et on ne l'aperçoit que lorsqu'on est sur sa rive.

Parvenue au-dessus du coteau, la caravane met pied à terre et descend droit à la rivière. Colette ouvre la marche. Sœur Perrine la suit, puis le P. Henri, les autres Clarisses, l'officier et la voiture. La Mère trace sur son front le signe de la croix et le fait faire au P. Henri.

On avance. « Où donc est le Doubs, qu'on dit si gros que la barque n'y peut passer ? » demande sœur Perrine. « Allons toujours ! répond Colette, nous le verrons bientôt. » Et la compagnie marche. Elle est sur les eaux et ne s'en aperçoit pas.

Sur le bord opposé se tiennent des laboureurs et des

(1) *Mémoires de Sainte-Claire*, dans le ms. de l'abbé Larceneux.

bateliers. Effrayés de voir c
cher sur la rivière « comme
lide, » ils leur font signe,
qu'ils les aperçoivent : « Ala
regardent les passagers com
avance toujours, avec l'assura
Galilée. Les paysans et les na
cris et leurs gestes. L'officier
qui fait crier ces gens-là ? » d
l'ignore, répond le Père. Ils
doute, que nous touchons à
prenions garde de ne point
gouffre. »

Déjà, cependant, le Doubs éta
siens sont à l'autre rive, reculée
dation jusqu'au village appelé le
du lieu » s'approchent des heureu
citent d'avoir, par un miracle, tra
fleuve furieux et débordé. Alors, le
lette ont les yeux dessillés et vo
Doubs, qu'ils venaient de traverser
Pierre, se précipitant dans le lac de
à Jésus, avait été moins favorisé qu'
les voyageurs crient au prodige. Cole
sur le rivage, et comme Moïse apr
mer Rouge, elle chante au Seigneur
reconnaissance. L'officier, le P. Her
les six autres religieuses, saisis d'enth
leurs voix à celle de la Mère et béniss

Après une halte de quelques mom

(1) Copie du ms. de l'abbé DE SAINT-LAURENT, p.

continue sa route vers Seurre. Colette monte sur son pauvre chariot avec ses filles, qui n'osent lui parler du prodige, tant elles craignent de blesser son humilité. Les habitants du Petit-Noir, accourus à la nouvelle du miracle, accompagnent tête nue les voyageurs jusqu'à une lieue de leur village (1).

(1) Ms. de l'abbé LARCENEUX. — *Dict. hist. et géogr. du Jura*, t. IV, p. 480, 481.

CHAPI[T]

Entrée de sainte Colette à Seurr[e]
pierre du couvent. — Visit[e]

Cependant Colette et les
où les a devancés le bruit du
écrit un historien, dans un
pouvoit revenir (1). » Thiba[t]
pagné du curé Guy d'Annoir[e]
clergé, la duchesse, Guillau[m]
Charton et les bienfaiteurs, l[e]
maire Pernot-Berbis, le peupl[e]
ville et s'avancent au-devant [d]
tiemment attendue. Comme à
acclamations les plus spontan[ées]
la vénération se reflètent sur
temple la « petite ancelle du
leurs longs voiles noirs, leur
leurs pieds nus, leurs traits r
lestes.

L'archevêque interprète les
souhaite la bienvenue, sans
passage du Doubs. La duchess[e]
humilité profonde, avait prié

(1) Copie du ms. de l'abbé DE SAINT-

de ne faire aucune allusion à ce qui venait de se passer. Elle épargnait ainsi une grande douleur à sa sainte amie. Mais, pour savoir tous les détails du grand événement et écarter toutes les exagérations naturelles à un peuple enthousiasmé, Marguerite, Guillaume et Thibault en demandèrent le récit à l'officier. Celui-ci raconta tout en termes mesurés et vrais. Il protesta n'avoir aucunement vu la rivière pendant la traversée, et avoir cru marcher sur la terre ferme. Sa fidèle narration, conservée dans les maisons de l'ordre séraphique, est parvenue jusqu'à nous, grâce aux Mémoires de *Sainte-Claire* de Seurre (1).

Le cortège, après l'accueil le plus cordial, entra à Seurre, et aussitôt commencèrent les cérémonies religieuses. En vertu du rescrit apostolique le pontife bénit les trois maisons, et procéda solennellement, comme à Auxonne, à la bénédiction de la première pierre des nouveaux bâtiments. Cette première pierre fut placée par Marguerite de Bavière, à qui cet honneur fut cédé par Jacquot du Bourg et Guillaume. Puis la Mère et ses filles s'enfermèrent dans leurs cellules, leur vrai paradis sur terre. C'était le 24 octobre 1422, en la fête de l'ange Raphaël. Ce jour-là, le P. Henri, Guillaume et Marguerite purent dire chacun à Colette et à ses Clarisses ce que l'ange disait à la famille de Tobie : « Voici le temps de retourner vers Celui qui m'a envoyé. Pour vous, bénissez le Seigneur et racontez ses merveilles (2). »

Jacques du Bourg occupait dans l'opinion publique une place considérable. Il avait déployé un zèle ardent pour amener les Clarisses à Seurre et versé de grandes

---

(1) *Mémoires de Sainte-Claire de Seurre*, dans le ms. de l'abbé LARCENEUX.
(2) *Tob.*, XII.

largesses entre les mains d
l'en félicita et l'en remer
pour la Réformatrice et
touchait. Avant de retou
manda au fondateur de p
tructions nouvelles, lui
dépenses auxquelles lui-m

Fier des encourageme
Charton offrit sur le ch
courante » pour bâtir l'
donne deux fois. Cette
Morot, père spirituel et
à Colette ces longues att
qui arrêtent les plus u
se mirent à l'œuvre. La
rapidement. La sainte
religieux et plus indép
lière, fit acheter, moy
P. Etienne Morot, la n
licencié aux lois, ch
Bourgogne, » et de s
bourgeois (2). Elle fi
bourgeois de Seurre
avec son plassage au
roy de France et de b
« le lieu se dilatoit,

Marguerite soupi
Elle n'épargna point

(1) *Hist. man. de Seurre*
(2) Hudes Brebis et son

l'édifice fut terminé en peu de temps. Colette le fit consacrer en l'honneur et sous les vocables de saint François, de sainte Claire, de sainte Anne et de la sainte Vierge (1).

Le P. Fodéré, décrivant le couvent de Sainte-Claire de Seurre, parle de l'église en ces termes : « Ceste église se fist au mesme estable où Jacquot du Bourg tenoit son troupeau ; le grand autel fut érigé au mesme endroit où se trouvoit la cresche des brebis, ce que la bonne Mère Colette prit pour une mystérieuse signification. Elle voulut que le scel du monastère portât l'impression de la nativité de Notre-Seigneur, qui nacquit et fut mis reposer dans une cresche (2). » Le quatrième couvent de la Réforme était achevé. Colette en rendit grâces à Dieu, à Marguerite, à Guillaume, au P. Henri, à Jacques Charton et à quelques généreux habitants de Seurre. Nous ne parlerons plus ici de ces nobles coadjuteurs de notre sainte.

Guillaume continua de se dévouer à la famille des ducs de Bourgogne, fut le premier chevalier de la Toison d'or, institua la célèbre confrérie de Saint-Georges et mourut en 1435 (3). Le P. Henri retourna à Besançon, où il s'endormit dans le Seigneur, plein de jours et de mérites, le 23 février 1439 (4).

Quant à Jacques Charton du Bourg, il fut longtemps encore à respirer le parfum des vertus franciscaines, et s'en alla devant Dieu, laissant de son passage ici-bas cette simple inscription gravée sur la façade du couvent

---

(1) *Mémoires de Sainte-Claire de Seurre,* dans l'abbé LARCENEUX.
(2) FODÉRÉ, *Sainte-Claire de Seurre,* p. 59.
(3) COURTÉPÉE, t. III, p. 477.
(4) P. SELLIER, p. 340. Cf. *Sainte Colette en Franche-Comté.*

de Seurre et qu'on lit enco
« Jacques Charton fonde c
La duchesse Marguerite
vécut dans le deuil et la pr
devable de tant de bienfai
fois la satisfaction de la re
la fin de l'année 1422, ac
elle se rendit de Seurre a
passant par Auxonne, où
mère d'abord et son devo
A peine arrivée, elle a
l'*Ave Maria* sont danger
presse de se faire conduir
couvent, et trouve ses p
misérables grabats. Emu
pirée : « Au nom de N
sitôt, levez-vous, allez a
Clarisses « toutes sanées
l'office et chantent avec
Seigneur, ainsi qu'Ag
Perrine.
Se dérobant à leur
partit vers la duchesse
fois, et revint au couve
sentant sa fin approc
bonne ville de Dijon, c
vier 1423.

(1) Arch. municip. de Seu
(2) Copie du ms. de sœur

CHAPITRE IV

Sainte Colette demeure trois ans au couvent de Seurre. — Ses instructions pour former les postulantes.

Maintenant que l'arbre séraphique est planté à Seurre, voyons ce que fit Colette pour son accroissement durant son séjour de trois années en cette ville, de 1421 à 1424 (1). Pendant ce laps de temps notre sainte n'habita point régulièrement son nouveau monastère. Elle voyagea pour affermir la réforme et fonder, dès 1423, les couvents de Moulins et d'Aigueperse.

Dans l'intervalle de ses absences, sainte Colette coula d'heureux et fructueux jours à Seurre, où elle se plaisait. Si elle aimait le couvent de l'*Ave Maria*, parce qu'il était « triste et mélancolique, » et celui de Notre-Dame de Pitié, parce qu'elle le trouvait « pauvre et étroit (2), » elle réserva sa prédilection pour le couvent *Sainte-Claire* de Seurre, non parce qu'il était plus grand et plus commode que ses aînés, mais parce qu'il était si religieusement disposé qu'aucune maison séculière n'y prenait jour. Elle s'y sentait plus séparée du monde, plus recueillie, plus entièrement aux devoirs de sa profession (3).

(1) Courtépée, t. IV, p. 569.
(2) Fodéré, *Sainte-Claire de Seurre*, p. 60.
(3) *Mémoires de Sainte-Claire de Seurre*, dans l'abbé Larceneux.

Une des attentions de la F
Clarisses de toute « licence c
avec les personnes séculière
qu'elle recevait du dehors a
se fit construire à *Sainte-Cla*
Maria, une petite chambre
les pauvres venaient lui de
Cette cellule, ouverte à tou
les détresses, était plus fré
princes. C'est là que l'hun
était l'âme des nobles entrep
sions et des magnifiques m
poque. De notables familles
enseignements, lui confiaien
façonnât aux sévérités de sa

Dès les premiers mois d
Seurre, douze jeunes person
une inspiration mystérieus
ranger sous la bannière de
vrières de la première heur
Dieu, parce qu'elle savait,
seulement par les lumières
lettres des princes et des
aurait besoin de sujets, car
tait l'honneur d'avoir des n

La nouvelle communauté
amenées de Besançon et de
lantes, comptait donc dix-ne
empêchée par ses occupatio
imprimer une direction suiv

(1) *Mémoires de Sainte-Claire de Seu*

ternels et sûrs de sœur Marie Sénéchal de Corbie, sa première disciple, que, par le plus heureux des choix, elle nomma abbesse. « Ces deux belles âmes, en effet, étaient nées en une même ville, baptisées sur les mêmes fonts et vraies compagnes en sainteté de vie (1). »

La nouvelle abbesse, copie vivante de Colette, « vraye imitatrice de ses vertus (2), » était à la hauteur de sa mission. Elle donna aux Constitutions leur entier développement. Ce n'est point assez dire. A l'observance scrupuleuse de la sainte Règle, les Clarisses ajoutèrent les plus louables œuvres de surérogation, et les historiens écrivent que Marie de Corbie elle-même, si zélée pour la perfection de son état et de son couvent, fut dépassée par ses filles. Non seulement elle n'avait pas à les stimuler dans le chemin de la mortification, mais plutôt à ralentir leur marche. Aussi la victoire de la grâce sur la nature fut si éclatante que les religieuses de *Sainte-Claire* de Seurre jouirent dans l'Eglise d'une réputation d'extraordinaire sainteté. L'opinion publique les proclama, comme leurs sœurs de l'*Ave Maria*, des « anges sur la terre (3). » On ne savait lesquelles admirer davantage, ou de la Mère ou des filles. Aux voix qui disaient : « Marie de Corbie est une béate, » d'autres voix répondaient : « Combien méritent le même éloge (4) ! »

Ces merveilles de dévotion séraphique étaient attribuées, sans doute, au gouvernement sage et ferme de l'abbesse Marie, mais aussi aux règles qu'elle reçut de la Réformatrice touchant l'admission des postulantes.

---

(1) Fodéré, *Sainte-Claire de Seurre*, p. 60.
(2) R. P. Sylvère, p. 255.
(3) *Hist. man. de Seurre*, p. 35.
(4) *Mémoires de Sainte-Claire de Seurre*, dans l'abbé Larceneux.

Sainte Colette, heureuse
jeunes filles que les dangers
piation lui amenaient, n'adm
nouveaux sujets. Elle établit
besse de Seurre trois catégorie
et à former sévèrement. En
leurs travers, la prudente Mè
naissance du cœur humain et

« Les premières, dit-elle,
tation a subi quelque atteinte,
légèreté paraît par un flux
indices.

» Les secondes sont les ve
dans la religion quelque vest
ont bien de la peine à se défa

» Les troisièmes sont les va
La plupart ont une vanité se
qui les accompagnent toute
presque point de soumission
ment à leurs pratiques de pié
plusieurs messes par jour,
contretemps à leurs offices
l'obéissance. Elles font consis
dans une vie vraiment intér
passions, mais à communier
et la coutume de la religion ne
Les confesseurs de la maison ne
il leur en faut plusieurs, car da
tâter de tous, sans s'arrêter au
éclairés et surtout aux gens d'
à qui Dieu se communique et
des âmes. »

Elle ne voulait pas recevoir les dévotes de ce caractère, même pour en faire des sœurs du dehors, preuve évidente de son discernement judicieux et de son expérience consommée (1).

Fidèle à ces règles, et toute pénétrée de leur esprit, Marie de Corbie n'arrêtait son choix que sur de bons sujets, découvrait promptement leurs défauts et les aidait à s'en corriger généreusement. Le secret de la ferveur avec laquelle les postulantes répondaient à sa direction maternelle, était l'humilité profonde que Colette elle-même prenait soin d'établir dans leurs âmes, par les combats terribles qu'elle savait livrer à l'orgueil et à l'amour-propre.

Pendant son séjour à Seurre, la sainte Mère reçut comme postulante la fille du duc de Vissemelle, qui était en même temps la nièce d'Isabeau de Bavière, épouse de l'infortuné Charles VI, roi de France. Agnès de Vissemelle, trop portée à se souvenir de l'illustration de sa naissance, avait peine à mourir complètement aux idées mondaines, et éprouvait facilement une certaine complaisance à vanter son affinité avec la famille royale. Un jour, comme on commençait au réfectoire la lecture d'un nouveau livre, la lectrice, après avoir annoncé le titre du volume et le nom de l'auteur, ajouta : « dédié à la reine de France. » Ces mots suscitèrent un mouvement d'orgueil dans l'esprit d'Agnès, qui, se penchant vers l'oreille de sa voisine, lui dit : « C'est ma tante! » Colette, l'ayant remarquée, lui reprocha sa vaine gloire devant toutes ses

(1) Copie du ms. de l'abbé DE SAINT-LAURENT, p. 308-310. *Mémoires de Sainte-Claire de Seurre*, dans l'abbé LARCENEUX.

sœurs, et lui imposa une
lui apprendre, ainsi qu'à ses c
ne devaient point se glorifie
maisons, mais seulement les h
Christ (1). » La réprimand
d'autant plus opportunes, qu
pour Agnès à se glorifier de l
malheureuse reine était en
et naguère un saint moine a
adresser, du haut de la chaire
sévères paroles : « Madame
règne à votre cour. L'intempé
la nuit le jour et épuisent les
gens (2). » La jeune postulant
ritée. Elle oublia si bien sa no
en vint dès lors à se réputer in
de condition inférieure à la sie
que son seul vrai nom, celui
jointe à ses autres vertus, fi
au choix de sainte Colette pou
monastère de Seurre, après le
Marie Sénéchal de Corbie (3).

Agnès de Vissemelle ne fut p
Seurre qui fut élevée à la digni

(1) Lettre adressée par la R. M. Perni
de Seurre, à M. l'abbé Larceneux, 178
mot pour mot une tradition écrite qui se
de Saint-Laurent.

Que sœur Agnès de Vissemelle ait
France Isabeau de Bavière, c'est ce dont
que la famille de Vissemelle ou de Wisem
tenay, s'apparentait avec celle d'Isabeau.

(2) *René d'Anjou*, p. 2.

(3) Lettre de la R. M. Pernin.

ses compagnes et émules en sainteté, marchant sur les traces de leur Mère, eurent l'honneur d'être appelées à régir de nouveaux monastères (1).

Le couvent de Chambéry fut gouverné par l'admirable sœur Jeanne Duruce, que Colette avait formée elle-même au noviciat de Seurre, et qui mourut en odeur de sainteté. Trois Clarisses de ce couvent la secondèrent dans sa mission.

Un peu plus tard, la Réformatrice demanda encore à cette communauté bénie quatre religieuses d'élite pour fonder le monastère de Genève. L'une d'elles, sœur Claude Méance, en fut abbesse, et sa compagne, sœur Etienne Jouan, devint sa vicaire. Toutes deux laissèrent une réputation de perfection accomplie (2).

Celles qui demeurèrent dans les cloîtres de Seurre ne le cédaient pas en réputation de vertu à leurs sœurs émigrantes. Pures comme des anges, l'œil le plus sévère n'aurait pu les surprendre en défaut sur un point notable. Aussi ne faut-il point s'étonner si les écrits de l'époque proclament, à la louange de la glorieuse Mère qui les forma à la sainteté, qu'elles « vivaient et mouraient comme des béates, » c'est-à-dire comme des bienheureuses du Ciel habitant sur la terre (3).

---

(1) Sainte Colette tenait la sœur Agnès en haute estime. En voici une preuve : « Sœur Agnès Vissemelle, écrit sœur Perrine, m'a dit qu'elle estoit présente au couvent de Vevay, quand nostre glorieuse Mère sœur Colette parla à l'antipape Amédée, duc de Savoie, frère de Mgr de la Marche. Il n'y avoit qu'elle et mon frère père Henry et le bon père de Rheims, Pierre de Vaux, lesquels allèrent querir le dit seigneur. Nostre glorieuse Mère fut contrainte par Nostre-Seigneur de dire au dict duc qu'il ne reçût point la papalité ; s'il le faisoit, il enverroit grand meschief à Saincte Eglise.... » Copie du ms. de sœur PERRINE, p. 55.

(2) *Mémoires de Sainte-Claire de Seurre*, dans l'abbé LARCENEUX.

(3) FODÉRÉ, *Sainte-Claire de Seurre*, p. 61.

Sainte Colette à Seu
Blasphèm

Comme les aut
de Seurre fut tém
gnaient du puissa
jouissait auprès de
« Une fois, écri
Colette en se con
d'elle-même. » Le
sonner au tour,
croyait trépassée. I
pleurer; elles s'appe
un état voisin de la
de douleur, la couv
par l'excès de son ch
lui fait avec ses dents
traces demourèrent
sensible à tout ce qui
la sainte Mère demeu
en Dieu, jusqu'à ce
rassura ses filles dés
devant elles des grâce
combler.

(1) Copie du ms. de sœur

Ce prodige fut suivi d'un autre. Marie de Corbie, abbesse de *Sainte-Claire*, révéla à sœur Perrine qu'une fois, veillant auprès de leur Mère, qui « dormoit ou reposoit un peu, » elle vit « une belle rose vermeille sur sa bouche (1). » C'est sans doute cette faveur qui aura donné sujet à l'inscription qu'on lisait sur le marbre de son tombeau :

Dulcis ancilla Dei, *Rosa vernans*, stella decora,
Tu memor esto mei, dum mortis venerit hora.

C'est-à-dire : Douce servante de Dieu, rose vermeille, étoile brillante, souvenez-vous de moi, quand l'heure de ma mort sera venue (2).

Ces faits extraordinaires se passaient dans le secret du cloître et n'édifiaient d'ordinaire que la famille religieuse qui en était l'heureux témoin; mais plus d'une fois les habitants de Seurre eux-mêmes eurent l'occasion d'admirer de semblables merveilles.

Vers le mois de juillet 1423, raconte sœur Perrine, « un charretier menoit de ung couvent en ung aultre nouvellement fait et édifié nostre glorieuse Mère et aulcunes religieuses. » A quelque distance de la ville de Seurre, l'une des religieuses, nommée Françoise, tomba pesamment « et moult piteusement » sous les roues du véhicule. Toutes ses compagnes présentes s'écrièrent : « Elle est morte! » Elle n'était pourtant que blessée grièvement. Incontinent Colette, « fervamment et par grant dévotion, éleva son cuer à Nostre-Seigneur » et lui recommanda sa chère fille. Celle-ci, « toute sanée

(1) Copie du ms. de sœur PERRINE, p. 33.
(2) *Mémoires de Sainte-Claire de Seurre*, dans l'abbé LARCENEUX. *Boll.*, 6 mars.

entièrement, sa
place sur le ch
fut raconté par
du conducteur
et celle-ci, en l
lait au témoigna
Ne serait-ce pas
tradition consta
tion d'un mort

Le crédit do
Dieu était la ré
naire. A Seurre
ment son corps
d'une ceinture
vierge chair » e
ayant eu conna
blâma un jour q
et il lui enjoign
son terrible ins
ment, et arrach
avec elle des
P. Henri raconta
Claire cet acte h
ensemble. Sœur
les greniers du c
perche, » dit-ell
fût tentée de le r

En s'anéantiss
Colette recherch

(1) Copie du ms. de
(2) Copie du ms. de
Seurre. Cf. *Sainte Cole*

de son règne. Elle avait un suprême respect pour la grandeur du saint nom de Dieu; elle ne le prononçait que pénétrée de révérence et remplie d'une sainte frayeur. L'entendait-elle bénir, elle tressaillait de joie; le blasphème, au contraire, lui perçait douloureusement le cœur. Du fond du couvent de *Sainte-Claire* de Seurre, elle pria et supplia maintes fois les princesses d'employer leur influence à faire respecter ce nom adorable. Philippe le Bon se montra sensible à ses pressantes sollicitations, et en 1436, il ordonna « à tous ses baillis de punir tous particuliers qui commettroient tous crimes, blasphèmes, mépris et autres graves injures envers le saint nom de nostre Créateur et de les amender sans rémission. » Les volontés du prince furent publiées dans toutes les villes de Bourgogne. On croyait entendre la voix de Colette proclamant elle-même les droits de Dieu (1). Quant à Pernot-Berbis en particulier, maire de Seurre, l'ordre de Philippe ne resta point lettre morte. Ce zélé magistrat infligea des « amendes à différentes gens qui avoient juré le saint nom du Seigneur (2). »

Ainsi s'exerçait le zèle infatigable de l'humble servante de Dieu, pour tout ce qui regardait son honneur et sa gloire.

(1) Arch. de la Côte-d'Or.
(2) Arch. municip. de Seurre.

CHAPITR

Miracles de sainte Colette en

Les mémoires et la traditio autre chose sur le séjour de s à Seurre que ce qui vient d'ê le lecteur, nous relaterons ic dont certaines personnes d spécialement redevables.

Pendant que la sainte s soit à Seurre, une mère d condition, était grandem cessivement tous ses enfa avant qu'ils eussent eu l baptême. Elle était incon Pierre de Vaux, qu'elle e opérées par les prières pressa d'aller lui expose à sa charité. Colette l pour elle. Et, en effet, Seigneur, et tous les en depuis, eurent vie et f saincts fons du bapt grant amour pour la p grant dévotion la ver

gnage de sa reconnaissance envers sa bienfaitrice et de son attachement à l'ordre séraphique, elle fit donner à l'un de ses enfants le nom de saint François (1).

Après la mort de sainte Colette, beaucoup de mères de famille eurent la dévotion de recourir à elle pour obtenir une heureuse délivrance. Elles se réclamaient aussi des prières des Clarisses pour obtenir par son intercession les grâces dont elles avaient besoin dans leur état. Les sœurs de l'*Ave Maria* confiaient alors entre leurs mains une sorte de chapelet qui avait, dit la tradition, appartenu à sainte Colette. Cette pieuse relique, conservée par les religieuses hospitalières d'Auxonne, a été longtemps recherchée et vénérée par les mères chrétiennes, à cause de la merveilleuse efficacité qu'elles lui attribuaient pour le moment de leurs grandes douleurs (2).

« Une fois, écrit Pierre de Vaux, une notable bourgeoise de la cité de Châlon-sur-Saône, en Bourgogne, qui estoit moult familière de la *petite ancelle du Seigneur*, la vint par dévotion visiter au couvent de Poligny. » Celle-ci, lisant dans l'avenir, lui prédit « sa fin très prochaine et la fist pour la seurreté de sa conscience réconcilier avec Dieu. Incontinent qu'elle fut retournée à Châlon, » la dame tomba en effet mortellement malade et mourut, comme la sainte Mère l'avait prédit, heureuse d'avoir été si bien préparée par ses soins à ce terrible passage.

Le crédit de sainte Colette auprès de Dieu était si universellement connu que, dans les dangers, on

(1) Copie du ms. de Pierre DE VAUX, p. 193.
(2) Tradition des dernières Clarisses d'Auxonne.

s'empressait de recourir à elle. Le même auteur raconte : « ung homme notable du païs de Bourgoigne, qui avait une grande vénération pour elle, passant un jour une rivière sur son cheval, tomba malheureusement, lui et le cheval, dans une fosse profonde. » Il se débattit en vain. Voyant qu'il était perdu, il se recommanda à grands cris à Dieu, par les mérites de sainte Colette, et aussitôt une main mystérieuse le tira de l'abîme, le fit glisser doucement sur les eaux et le déposa sain et sauf sur la rive (1). Dès ce jour, « il eut encore, ajoute l'historien, plus grande amour et dévotion à elle qu'il n'avoit. »

Parfois il n'était même pas besoin d'invoquer la sainte pour éprouver les effets de sa bonté et de sa puissance. Un noble seigneur de la Bourgogne, « en science gradué et de grant justice recommandé, » était, ainsi que plusieurs membres de sa famille, en relation « avec l'*ancelle de Nostre-Seigneur* et avoit à elle amour singulière et confiance. » Il n'entreprenait rien sans avoir pris ses conseils, et lui envoyait « subsides et conforts » pour ses couvents. Mais, hélas ! comme beaucoup d'hommes du monde, il se figurait que ses dons lui tenaient lieu de l'accomplissement de ses devoirs, il négligeait les pratiques les plus nécessaires de la religion, et se remettait sur sainte Colette du salut de son âme. Les circonstances l'amenèrent à quitter son pays pour aller demeurer au loin ; mais elle ne le perdit pas de vue. Un jour, elle connut par révélation que cet homme, qui pourtant « s'estimoit estre en bonne santé et convalescence, » devait prochainement mourir, et que « en

(1) Copie du ms. de Pierre DE VAUX, p. 190. Cf. *Boll.*, 6 mars.

sa conscience, il avoit aulcuns empeschemens devant Dieu. » Sans retard, elle lui députa deux religieux « pour ces empeschemens oster et ses derniers jours lui manifester par secrète crédence. » Arrivés auprès de lui, ceux-ci s'empressèrent de lui communiquer les paroles de la sainte sur sa mort prochaine et sur ses dispositions intérieures. Vivement touché de l'attention si bienveillante de celle qu'il vénérait toujours, « humblement il adjousta foy plénière » à son avertissement, se réconcilia avec Dieu par « remède salutaire » et fit une pieuse mort (1).

La Réformatrice fonda de tous côtés de nombreux monastères, notamment dans les villes de Moulins, Aigueperse, Decize, Vevey, le Puy, Orbe, Genève, Chambéry, Hesdin, Heidelberg, Pont-à-Mousson, Amiens et Gand, mais le souvenir de sa chère Bourgogne l'accompagna toujours partout. C'est en effet à un Bourguignon, Bartholomé de Dijon, qu'elle adressa la lettre d'affiliation suivante, que nous donnons comme le premier modèle du genre, pièce qui est, à ce titre, aussi curieuse que vénérable :

« *A nostre très chier et très amé Bartolomé de Dijon, sœur Colette, humble religieuse de l'ordre des pauvres dames de Madame Saincte Clare, et les autres pauvres dames du dit ordre, salut en Nostre Seigneur et espirituelle consolation.*

» Comme il soit ainsi que pour l'amour et révérence de Dieu et pour la bonne affection et dévotion que vous avés pour nostre saincte religion, avecque la bonne

(1) Copie du ms. de Pierre DE VAUX, p. 128.

existimation que vous avés c
sans nos mérites, il vous a
faire longue demourance et
de Besançon, en vous occu
et services convenables et
aux religieux et religieuses
offrons et octroyons, à
participation de toutes le
Dieu nous donner, soit
oraisons, en vigilles, ab
aultres quelconques bie
seront faits à perpétuité
la très souveraine bont
accepter et avoir agréa
» Donné à Gand, so
de Nostre-Seigneur 14
Sainte Colette mo
six ans, dont quarant
lesquels elle avait été
et des petits, aussi
illustres par leur
que Jean sans Peur
Savoie et sa nièce
Saveuse, saint Vin
le cardinal Julien,
Jeanne Isabeau d
par les peuples co
fut exaltée après
les autels : sa béa
nisation en 1807

(1) Arch. du Doubs

La Bourgogne s'intéressa vivement à la glorification de l'illustre fondatrice. Un de ses prêtres les plus zélés et les plus doctes composa en son honneur un livre qu'on aimerait à lire même après celui de sœur Perrine et celui de Pierre de Vaux, si malheureusement il n'était perdu. Ce livre était intitulé : « *La Vie de Saincte Colette escripte par Jehan Jobard* (1). »

Plusieurs Cordeliers réformés, de la province de Bourgogne, partirent tour à tour de Dijon pour Rome, où ils présentèrent au souverain pontife d'ardentes suppliques tendant à faire inscrire leur Mère au catalogue des bienheureux. L'histoire nous a conservé les noms des frères Escous et Adrian, en 1495, et de frère Rollet, en 1508. Deux autres firent le même voyage et dans le même but, en 1513 (2).

La béatification ayant été obtenue en 1604, on s'occupa avec ardeur du procès de canonisation. En 1624, les Clarisses d'Amiens sollicitèrent de tous les couvents de l'ordre des renseignements précis sur les vertus et miracles de la bienheureuse. Le 9 juillet, Marthe Thabouret et ses religieuses de l'*Ave Maria* d'Auxonne leur envoyèrent le résultat de leurs recherches. Leur lettre commence ainsi : « La suavité des délices de l'esprit qui se reçoit en l'estroite union avec Dieu possède très parfaitement l'âme de Votre Révérence et celles de vos chères filles. Ce nous a esté une particulière consolation d'entendre que l'on procède aux recherches de la vie et des miracles de

(1) Cf. *Hist. de l'hôpital de Beaune*, par E. B., p. 110. Jehan Jobard, directeur de l'Hôtel-Dieu de Beaune, mourut en 1494. Cf. *Sainte Colette en Franche-Comté*, p. 29.

(2) Cf. *Sainte Colette en Franche-Comté*, p. 258, 261.

nostre bienheureuse mère
ser.... » Elle se termine par c
que nous pouvons dire toucha
Mère a faict en nostre couv
suppliant la divine majesté
venir à chef ce projet et ava
moment. »

Cet heureux moment n'éta
1781. Les frais prévus de
grands et il fallait les couvrir.
frappèrent aux portes de tous
d'envoyer des subsides. Tren
quelques aumônes ; vingt
leur extrême pauvreté. Au
se trouvaient ceux d'Auxonne

Deux ans plus tard, sainte
cette Bourgogne qu'elle avait
Clarisses de Gand furent expu
et voulant sauver le corps pré
Mère, elles en firent don à M
carmélite de Saint-Denis. La
nastère de Poligny, et charg
Saint-Sulpice de l'y conduire.
Châtillon-sur-Seine, Baigneux
l'Abbaye, et passa la nuit du 1
Suzon. Le 13, il gagna Dijon
doute, les ossements de la sai
traversant cette ville si chère, ta
vertus et de ses miracles ; sans
Clarisses durent pleurer de re

(1) Cf. *Sainte Colette en Franche-Comté*, p

vénérer (1). Mais, si son corps n'y est pas resté, son esprit y était demeuré, et sa mémoire n'y devait jamais périr (2).

---

(1) *Hist. de l'Emigr.*, p. 47.

(2) Les Clarisses d'Auxonne conservèrent toujours comme de précieuses reliques tous les objets qui avaient appartenu à leur mère, et en particulier « de petites croix de bois et un voile. » « Ce voile, écrivaient-elles en 1624, conforte les sœurs qui le portent et le vénèrent, en leurs afflictions et nécessités. » Lettre des Clarisses d'Auxonne à celles d'Amiens, 9 juillet 1624.



DEUXIÈME PARTIE

LES CLARISSES

D'AUXONNE & DE SEURRE

Jusqu'en 1792

HISTOIRE

DES

CLARISSES D'AUXONNE

CHAPITRE PREMIER

Les Clarisses d'Auxonne. — Réparations au couvent. — Une nouvelle église. — Procès entre les Clarisses et les Franciscains non réformés.

Le jugement que sainte Colette avait porté sur l'*Ave Maria*, quand elle écrivait à la sœur Loyse Basande : « C'est ung bon couvent, » fut unanimement partagé par les habitants d'Auxonne et de toute la région. Les pauvres comme les riches venaient le visiter avec grande édification; toutefois ils ne pouvaient s'empêcher de gémir sur le triste état du monastère. « Pour avoir esté basti trop petit et estroit, écrit le P. Sylvère, il a toujours esté fort maladif, tellement que les religieuses n'y menoient qu'une vie languissante (1). » Cependant, durant près d'un siècle, la commisération générale demeura lettre morte; et la communauté, faite aux privations, ne songeait point à s'en plaindre.

(1) R. P. Sylvère, p. 332-333.

Enfin, en l'année 1522,
dévoué à l'Eglise, le duc
Bourgogne au nom de Fran
M. de Bessey, le conduisant
sainte Colette, lui en fit re
l'insalubrité. Aussitôt le duc
à Louis de la Trémouille, s
rer et assainir les bâtiments
charité princière, en favoris
fut aussi le point de départ
la parfaite observance de
couvent s'accrut dès lors d
familles des parlements de
Comté tinrent à honneur
vers cette époque, en 15
Communauté de Besançon
meurtrière qui avait enl
demandèrent à l'*Ave Mar*
de Seurre, de leur envo
leur monastère (2).

La réparation du pau
truction de la pauvre ég
souffrir que leur habitat
maison de Dieu. Leur
quêter. Les quêteuses
villages des deux Bourgo
venir de sainte Colette,
route plus de sympath
saignait encore des plai

(1) Fodéré, *Sainte-Claire d'A*
(2) Cf. *Sainte Colette en Fra*

faites les guerres ruineuses du XVIe siècle, et qui avaient épuisé les populations.

Obligées d'attendre des jours plus fortunés, les Clarisses ne réalisèrent leurs pieuses intentions qu'en 1627. En cette année, une belle église s'élevait à l'*Ave Maria* et témoignait de la foi du peuple en sainte Colette. Elles invitèrent Mgr de Rye, archevêque de Besançon, à venir bénir solennellement l'église ainsi qu'une nouvelle cloche. Le pontife, empêché de s'y rendre, délégua à sa place son coadjuteur, Philippe Patornay, évêque d'Andreville. Ce prélat arriva à Auxonne le 19 juin, et dès le lendemain il accomplit la cérémonie sacrée avec une grande pompe, prêchant lui-même la parole de Dieu à la multitude accourue au monastère ; et pour couronner la fête qui fut magnifique, il annonça une indulgence de quarante jours pour tous ceux qui, en entendant à minuit la nouvelle cloche des Clarisses sonner les matines, prieraient aux intentions du souverain pontife (1).

Mais les œuvres faites de la main des hommes sont imparfaites et fragiles. Par suite d'un vice de construction et aussi de l'action du temps, le chœur de l'église un jour menaça ruine. Les aumônes arrivèrent alors en abondance et permirent aux Clarisses de le réédifier d'une manière qui le rendait plus digne encore d'abriter le saint tabernacle. La bénédiction fut donnée au nouveau sanctuaire par M. Marchet, official d'Auxonne, qui, à cette occasion, dit la chronique, « récita maintes et dévotes oraisons (2). »

(1) *Gall. christ.*, t. XV, col. 107. — *Ephémérides auxonnaises.* — Tradition des Clarisses. — Andreville, bourg obscur de la Grèce, est mentionné par Innocent III dans sa vingt-septième lettre au trésorier de l'Eglise de Thèbes. (*Dict. rural de géographie,* par DE LA MARTINIÈRE.)

(2) *Ephémérides auxonnaises.*

L'histoire de tant de transf
ments successifs de l'*Ave* Ma
famille de sainte Colette ava
néreux amis; mais il faut a
eut aussi des ennemis, même
des Frères Mineurs.

Sainte Colette avait strict
religieuses de vivre sous la j
réforme, appelés alors les C
fidèles à sa parole. Les Père
délaissés, en conçurent un
que s'accroître, lorsqu'à u
çurent même l'ordre d'obé
aux ministres provinciaux
alors les douceurs de leur r
et obtinrent leur autonom
prouver par une bulle de
Eugène IV; d'où le nom d
quins, par lequel le peuple

Ne se tenant point pou
avaient obtenue, ils allè
mander à ceux dont ils av
naguère la juridiction. En
leurs intrigues, se range
fils et aux filles de saint
munication, de se soum
érigés contre eux en a
Dole, sous la crainte d
décision pontificale. Qu
de Seurre, elles souffrire
concilier à la fois et la
datrice et les ordres du s

était, comme celle de leurs frères, aussi malheureuse que difficile.

Un religieux du couvent réformé de Sellières, en Franche-Comté, partit alors pour Rome et alla se jeter aux genoux de Pie II, successeur de Calixte, le suppliant de rendre à la famille de Colette son ancienne et régulière liberté qui lui était si précieuse et si nécessaire. Ce religieux était le P. Guillermin, un saint et un savant tout ensemble. Le saint-père fut touché de sa démarche. Il permit, en 1458, à chaque couvent de choisir les supérieurs qu'il jugerait les plus aptes à diriger les consciences et à maintenir les constitutions, et en même temps il commit au doyen de la collégiale de Dole le soin de s'enquérir dans les différents monastères des choix qui y seraient faits.

En conséquence le doyen convoqua à Dole les gardiens et les principaux religieux de la province, ainsi que les confesseurs et abbesses des maisons d'Auxonne et de Seurre. L'abbesse de l'*Ave Maria* d'Auxonne et celle de *Sainte-Claire* de Seurre se rendirent à l'assemblée, dont la présidence échut à Guy Armenier, président du parlement de Bourgogne, assisté de Jean Archambault, docteur ès droits et lecteur de l'Université doloise, et d'autres personnages notables par leur savoir, leur prudence et leur piété. Introduites dans la salle des plaidoiries, les pauvres abbesses se souvinrent de Colette prêchant la réforme au chapitre des Cordeliers de Dole. Leur attitude fut humble mais ferme. Elles soutinrent, fortes de la recommandation de la bienheureuse Mère, l'autorité des Franciscains réformés et prièrent leurs juges de la faire respecter. Les Pères gardiens, les autres religieux et les confesseurs par-

lèrent dans le même sens. Leurs dro
légitimité, furent néanmoins discutés
passionnément; mais cette discussion n
la reconnaissance de l'autorité des Bulle
l'impression de la menace d'excommu
pas obligatoire, et l'assemblée rétablit d
Nicolas Guillety, ministre des Colett
qui furent les uns et les autres replacé
dience. Philippe le Bon ratifia cette déc
1459, et publia que, suivant son bon pl
de sainte Colette serait seule suivie dan
Bourgogne.

Les Pères de la Bulle, dont les intri
jouées, s'en allèrent mécontents, méditan
Elle eut lieu en effet. A la mort de Phi
ils recommencèrent à molester les Clar
et surtout celles d'Auxonne, leur
n'étaient point en sûreté de conscience
même ceux qui leur faisaient l'aumône.
sans rien dire, ne cédant point, mais pri
par l'intercession « de sa petite ancell
leur faire rendre justice. Leur moyen pr
était le silence, la prière; mais un jour
revêtit un caractère si injuste et si
adressèrent à Charles le Téméraire, fils
Philippe le Bon, une supplique pour qu
faisant exécuter les volontés de son pè
digné de ces menées persécutrices, écr
à ses sénéchaux, baillis et officiers de pr
sauvegarde « les religieuses de l'*Ave M*
et leurs religieux serviteurs, pour les
sous l'obéissance de leurs ministres gén

ciaux, et les défendre de toutes oppressions qui pourroient leur être faites par les Frères de la Bulle, et de se saisir des personnes qui les troubleroient contre ces défenses. » La parole du prince, appuyant celle de l'Eglise, devint l'égide du monastère. Les Clarisses vécurent dès lors en paix, « saintement et édificativement (1), » comme nous allons essayer de le raconter.

(1) Rousset, *Dict. hist., géogr. du Jura*, t. II, p. 528, 529. — Fodéré, *Sainte-Claire d'Auxonne*, p. 30. — Lettres patentes de Charles le Téméraire, Bruxelles, 1467.

CHAPITRE

Sainteté des Clarisses d'Auxonne.
Les Auxonnais à l'*A*

Fidèles imitatrices de leur b
pieuses filles de l'*Ave Maria* p
chacune selon la manière qui lu
tion à la Passion du Sauveur en
la plus haute perfection. L'une
maise, aimait à fréquenter le c
Colette, et là, elle entrait dans
fonde des souffrances du divin C
lui mérita un jour de recevoir
ensanglanté et couvert de plaies
de la terre, elle n'avait d'attra
mort, qui arriva en 1571, son
que son âme n'avait passé en p
un oiseau en volant (1). »

La piété envers le saint S
pour d'autres le grand et exc
fication. Pendant le terrible in
vembre 1611, qui détruisit vin
de l'*Ave Maria*, la Mère Chres
Seine demeura prosternée deva
dant à Jésus-Hostie, avec des

d'amour, la préservation du monastère et de sa famille bien-aimée. Elle priait ainsi : « Mon Dieu, vous m'avez donné des filles ; je les ai gardées autant que j'ai pu ; maintenant que je ne puis plus les garder, je vous les recommande. » Puis elle fut ravie en extase. Les sœurs, la voyant comme inanimée, furent effrayées et se hâtèrent d'appeler le médecin, M. Linot, qui accourut, la trouva sans connaissance, tout signe de vie ayant disparu, et dit : « La mère abbesse n'est plus ! » Presque aussitôt la Mère Chrestienne Legouz, revenant à elle-même, dit au médecin : « Vous voyez, Monsieur, que je ne suis point morte. » Puis elle consola les sœurs en leur disant qu'elle avait vu Notre-Seigneur et sa sainte Mère prenant le couvent sous leur protection, et qu'il serait sauvé (1). Pendant l'extase de leur Mère, les religieuses continuèrent à prier à l'église. L'une des plus ferventes, sœur Barthe, y resta trois heures à genoux, les bras en croix, la corde au cou, et ne cessant de répéter avec la foi la plus vive : « Mon Seigneur, je ne vous laisserai pas que vous ne m'ayez fait grâce pour notre pauvre couvent (2). » La communauté tout entière, comme autrefois Ananias, Azarias et Misaël au milieu des flammes, chantait au Seigneur un cantique de supplication qui se changea bientôt en un hymne de gratitude et d'allégresse.

Le monastère en effet fut sauvé, et le lendemain, qui était le jour de la Présentation de la sainte Vierge, les pauvres Clarisses, voulant donner à Marie un gage de leur éternelle reconnaissance, firent vœu de célébrer

(1) *Mémoires de l'*Ave Maria, dans l'abbé LARCENEUX.
(2) *Id.*

solennellement la fête de Notre-Dame des Sept-Douleur le samedi « devant les Rameaux ; » ce qui fut dès lo pratiqué jusqu'en 1792. Le salut du monastère fut co sidéré comme miraculeux. Toute la population en f convaincue et le proclama bien haut en l'attribuant à sainteté des Clarisses. M. de Sennecey, prince de Bau fremont, gouverneur d'Auxonne et témoin oculair raconta lui-même ce fait comme prodigieux au r d'Espagne, lorsqu'il se trouva plus tard accrédité à cour comme ambassadeur.

Une émule de Chrestienne Legouz et de sœur Bart dans la perfection séraphique fut la Mère Denise Mill tot, qui, étant encore simple novice, arracha a flammes le *Livre de la Règle*, comme nous l'avons pr cédemment raconté. Elle vécut soixante-trois ans religion. Les Mémoires disent qu'à une rare piété el joignait l'humilité la plus profonde. Vivant modèle la régularité la plus exemplaire, elle observait jusqu'a moindres prescriptions des Constitutions avec une fidél admirable. Eprouvée par de longues souffrances, e trouvait sa consolation et sa force au pied du sa Sacrement, où elle se répandait en abondantes larmes (Comme elle était sur le point de mourir, M. Moriz médecin du monastère, étant allé la visiter, la trou comme à son ordinaire, prosternée devant l'autel. L religieuses qui la gardaient, « en attendant son trépas obtinrent par ses prières des faveurs signalées. M. M rizot étant présent, elle l'assura que sa femme, qui ét elle-même à l'agonie, ne mourrait pas encore, et l'év nement, contre toute attente, justifia sa prédiction. E

(1) *Mémoires de l'*Ave Maria, dans l'abbé LARCENEUX.

mourut, écrit l'abbesse Jeanne Catherine, *le 25 no*
vembre 1673, âgée de soixante-dix-huit ans. *Celles qui*
l'ensevelirent assurèrent que ses membres étaient aussi
flexibles que ceux d'un jeune enfant (1). Chose digne
de remarque, les trois saintes religieuses dont nous
venons de parler ainsi avec détail, étaient toutes Dijon-
naises d'origine et issues de familles parlementaires (2).

Nous ne nous attarderons pas à en citer un grand
nombre. Comment, cependant, ne pas citer en passant
le nom vénéré de la Mère d'Ambre, dont un saint reli-
gieux, écrivant à son ami, M. de Vienne, disait : « Oh ! la
belle âme, la belle âme ! Qu'elle est agréable à Dieu ! »
Et la raison qu'il en donnait était sa parfaite conformité
à la volonté de Dieu, sa charité et son humilité. Elle
mourut le 30 janvier 1691 (3).

Disons d'un mot, que ce que l'on admirait dans quel-
ques-unes, on eût pu généralement l'admirer dans toutes,
à la vérité dans des degrés divers. Les indifférents et jus-
qu'aux méchants eux-mêmes ont rendu justice à leurs
admirables vertus. « Oh ! les belles âmes ! » ont-ils répété
dans tous les temps.

Il semblait que la nature eût voulu parfois, elle aussi,
déployer ses propres merveilles pour attester à sa ma-
nière la sainteté des Clarisses d'Auxonne. On vit,
disent les Mémoires, pendant plusieurs années, au mois
de novembre, une couronne d'œillets de fort belle
couleur fleurir sur la tombe d'une religieuse morte
depuis longtemps et dont le nom s'est perdu. On

(1) *Mémoires de l'*Ave Maria, dans l'abbé Larceneux.
(2) Cf. *Hist. du Parlement de Bourgogne*, par de la Cuisine.
(3) *Mémoires de l'*Ave Maria, dans l'abbé Larceneux.

cueillait par dévotion. Ils étaient éclatants, riférants, et conservaient une fraîcheur qui point (1).

Une merveille semblable se produisit en fa mère Bégein, qui avait pris soin de l'image Dame, épargnée par la foudre. A sa mort, on v sur sa tête un beau cierge orné de fleurs. Il était teur d'un homme et « arrangé tout le long de forme de couronnes. » Le fait était d'autant pl quable que l'on était en janvier, mois de nei frimas. M. Linot, médecin des Clarisses, vit l les fleurs et les fit observer par des personn ville (2).

Du haut du ciel, sainte Colette devait se r ses filles toujours dignes de leur vocation, et tégeait visiblement en toutes circonstances. E un jour que la sœur Adrienne Pielley se dans une pièce du monastère élevée au-dess fossé plein d'eau, le plancher s'effondra so pieds. Se voyant perdue, elle invoqua sa bienh Mère, qui aussitôt lui apparut et la retint chute, la gardant saine et sauve, ainsi que le le P. Sylvère, d'après une tradition vivante maison (3).

Ce fut le premier miracle accompli par sainte après sa mort, en son couvent d'Auxonne. Le racontent les sœurs, « est arrivé en 1594, le 1 entre onze heures et minuit, en l'une de nos v

(1) *Mémoires de l'*Ave Maria, dans l'abbé LARCENEUX.
(2) *Id.*
(3) R. P. SYLVÈRE, p. 450. Bibl. de Bes. Lettre des sœurs d'A celles d'Amiens, 9 juillet 1624.

Mères, nommée sœur Marie, laquelle estoit réduite
lict depuis six semaines de plusieurs maladies, à s
voir d'une paralysie générale et autres maladies dang
reuses, qui faisoient juger qu'elle approchoit de
mort. Elle, ayant en son cœur invoqué sainte Colett
aperçut une religieuse d'une grande beauté qui la p
avec une indicible suavité par la main et, au mên
instant, la laissa toute guérie, à notre extrême co
solation. Nous avons encore diz ou douze ancienn
Mères qui ont veu le miracle, lequel ne fut pas seul
ment pour la santé corporelle, mais aussi pour la spi
tuelle, car sœur Marie vécut sainctement le reste de s
jours (1). »

Cette marque de providentielle protection accrut
confiance des religieuses. En l'année 1596, la maître
des novices, Marthe Thabouret, qui devint plus ta
abbesse, étant occupée à orner l'oratoire de sainte C
lette, la veille de sa fête, était montée sur une éche
pour ombrager l'autel, selon l'expression des sœurs, d'
élégant « petit ciel. » Or voilà que l'échelle glisse,
elle tombe sur les dalles, où elle se brise la tête. I
médecins accourent et jugent que « le coup est infai
blement mortel. Mais saincte Colette, qui est invoqu
montre qu'elle peut affranchir des dangers ceux et ce
qui ont recours à la faveur de ses suffrages. » Mar
Thabouret ne tarde pas à se relever et reprend
pieuses occupations. « De quoy ne voulant estre ingr
ajoute le P. Sylvère, ladite abbesse en a donné le tér
gnage véritable, comme pareillement du précédent

(1) Bibl. de Bes. Lettre des sœurs d'Auxonne à celles d'Amiens,
let 1624.

racle, et c'est de ses lettres que j'en ay fait l'extraict fidelle (1). »

Les Clarisses de l'*Ave Maria*, héritières des vertus de leur bienheureuse Mère, le furent aussi de son crédit auprès de Dieu. On recourait à l'envi à leurs prières et ce n'était jamais en vain.

Une jeune enfant de huit ans, fille de noble Nicolas de Bessey, était montée avec sa mère, un jour de décembre 1749, au sommet d'une tour que des ouvriers réparaient à l'un des angles du château fort d'Auxonne, voisin du monastère. S'étant penchée imprudemment pour regarder en bas, elle tomba dans le fossé de circonvallation. Saisie d'effroi, Mme de Bessey, qui s'était efforcée, mais en vain, de retenir son enfant par sa robe, s'écria : « Bienheureuse Colette, ayez pitié de ma fille ! » et elle invoqua en même temps au fond de son cœur les prières des Clarisses. La foi de la pauvre mère fut récompensée. Les ouvriers, descendus à la hâte, trouvèrent en bas la petite Anne qui n'avait aucun mal et rajustait tranquillement sa coiffure (2). Plus tard, Anne de Bessey comprit la faveur dont elle avait été l'objet, grâce aux prières de sainte Colette et de ses filles. Par reconnaissance, elle se fit religieuse de l'*Ave Maria*, « où elle vescut en saincteté de vie, » disent les Mémoires. Sa mort fut celle d'une prédestinée. Cinquante ans après, on ouvrit la terre où elle avait été inhumée, pour y déposer les

(1) Manuscrit de Gand, dans *Boll.*, 6 mars. R. P. Sylvère, p. 453, 454. Bibl. de Besançon. Lettre de la B. Mère Marthe Thabouret, et de ses religieuses aux Clarisses d'Amiens, 9 juillet 1624.

(2) Fodéré, *Sainte-Claire d'Auxonne*, p. 28. — R. P. Sylvère, p. 454. La tour construite par ordre de Louis XI existe encore. Elle s'appelle tour Notre-Dame et sert aujourd'hui de poudrière.

restes d'une autre sœur, et on retrouva son corps parfaitement sain et intact. La couronne dont ses compagnes avaient orné sa tête avait conservé toute sa fraîcheur. Chose remarquable encore, le fossoyeur raconta qu'en travaillant, il respirait comme une odeur de jasmin, odeur qui s'exhalait par tout le couvent (1).

Quelque temps après, la puissance des prières des Clarisses apparut encore d'une manière merveilleuse. Parmi les humbles filles qui servaient les malades à l'hôtel-Dieu de Beaune, il y en avait une, dévouée entre toutes, vénérée des habitants de la ville, qui s'appelait Colette Boisselet. Il plut à Dieu d'éprouver la charité de cette servante des pauvres. Atteinte d'une paralysie générale, que combattirent en vain les médecins les plus habiles, et languissant entre la vie et la mort, elle recourut aux remèdes surnaturels. Elle se fit porter à Autun, devant les reliques de saint Lazare, l'illustre ami de Notre-Seigneur. Elle y pria longtemps, mais le mal ne fit qu'empirer. Ramenée à Beaune, elle eut l'inspiration de se recommander aux religieuses de l'*Ave Maria*, dont la réputation lui était connue ; puis, s'étant prosternée devant l'autel de l'hôpital, elle promit à Dieu que, s'il lui plaisait de lui rendre la santé par l'intercession des pauvres Clarisses, elle n'hésiterait pas à embrasser leur vocation. Dieu agréa son vœu, en considération sans doute des prières ferventes qui se

(1) *Mémoires de l'*Ave Maria. — En 1844, quand on fit du cimetière des Clarisses la grande cour de l'hôpital actuel, on trouva les corps de plusieurs religieuses bien conservés, ainsi que leurs couronnes. Plus récemment, en septembre 1876, le pic d'un terrassier, creusant un passage sous les cloîtres du même hôpital, rencontra les ossements d'une Clarisse. Ces ossements furent respectueusement placés par les sœurs hospitalières dans un cercueil et portés au cimetière d'Auxonne.

faisaient pour elle à l'*Ave Maria*. Colette Boisselet fut guérie instantanément. Elle partit aussitôt pour Auxonne et fut reçue dans le monastère, « où elle vécut jusqu'à son dernier soupir en si parfaite sainteté, écrit le P. Fodéré, qu'elle a laissé à la postérité une grande admiration et un aiguillon de toutes sortes de vertus (1). »

C'était surtout dans les calamités publiques qu'on sentait le besoin de recourir avec confiance aux prières des humbles servantes du Seigneur. A l'époque néfaste où Gallas, général des Impériaux, promenait impitoyablement sur les bords de la Saône le fer et le feu, les villageois quittèrent en masse leurs foyers et se réfugièrent à Auxonne. Cette grande agglomération d'hommes, de femmes, d'enfants affamés et à peine vêtus, engendra une peste très pernicieuse qui, dans les derniers mois de 1635, fit périr dix-huit cents personnes. Effrayés des ravages causés par le fléau, les échevins auxonnais s'assemblèrent le 5 janvier 1636, et, nous dit l'histoire, se faisant les interprètes de la population décimée, « eurent recours à l'unique remède, qui est Dieu. » Ils émirent le vœu que les échevins « étant présentement en charge, et ceux à l'advenir, jeûneroient la veille de saint Roch, se confesseroient et communieroient le jour de la fête de ce sainct, et qu'après vêpres seroit faite une procession générale aux *Cordelières*, chacun an, pour par leurs prières et intercessions être l'ire de Dieu apaisée et voir cesser le mal (2). »

---

(1) Fodéré, *Sainte-Claire d'Auxonne*, p. 29.
(2) Arch. municip. d'Auxonne. Registre des délibérations.

Heureuses de coopérer au bien de la cité, les victimes volontaires de l'*Ave Maria* levèrent les yeux et les mains vers le ciel, s'offrant en holocauste, nuit et jour, pour le salut du peuple. Ce n'était d'ailleurs pour elles que l'accomplissement d'une promesse déjà faite. En 1634, Jeanne de Nuits, abbesse de l'*Ave Maria,* et ses religieuses, ayant occasion de remercier les échevins Claude Jurain et Jean de la Croix de leur dévouement pour leur monastère, leur avaient dit : « Nous continuerons nos humbles prières devant la bonté divine, pour la prospérité de la ville, la conservation et santé de vos personnes particulières (1). » Et en effet, non seulement elles arrêtèrent la peste par leurs supplications, mais encore elles adoucirent les rigueurs de la famine. Ce fut prodige de voir comment, en cette lamentable année, alors que les riches n'avaient pour toute nourriture que quelques grains de maïs, les Clarisses puisèrent dans les mystérieux trésors de leur pauvreté de quoi assister une foule innombrable de malheureux. Le peuple y reconnut le doigt de Dieu, comme il le reconnut aussi manifestement dans la préservation des charitables religieuses de l'*Ave Maria,* dont pas une seule ne fut atteinte par le fléau destructeur (2).

Notons qu'un demi-siècle auparavant, les Clarisses d'Auxonne avaient, malgré leur grande pauvreté, exercé la charité de la manière la plus fraternelle envers leurs sœurs de Suisse, chassées d'Orbe d'abord, et d'Evian ensuite, et pour lesquelles le P. Fodéré leur avait demandé un abri (3).

(1) Arch. de l'hôpital d'Auxonne, liasse 40.
(2) *Ephémérides auxonnaises.* — Tradition des dernières Clarisses.
(3) Cf. *Sainte Colette en Franche-Comté*, p. 169.

Tant il est vrai que la charité opère en tout temps des merveilles, et que, comme il a plu à Notre-Seigneur de multiplier les pains dans le désert, entre les mains des apôtres, ainsi il sait encore, quand il lui plaît, opérer le même miracle par les mains de ses épouses les plus pauvres sur la terre, pour l'honneur de son Eglise et la gloire de son nom!

CHAPITRE III

Sépultures de l'*Ave Maria*. — Les Clarisses et le clergé paroissial.

La sainteté est comme un aimant puissant qui attire tout à lui. Nous avons déjà vu combien Marguerite de Bavière aimait à venir à Auxonne, pour converser avec sainte Colette des choses du ciel. Après la mort des deux amies, le commerce des Clarisses, demeurées les vivantes images de leur Mère, fut recherché par des personnes de distinction et de haute piété, désireuses d'apprendre, dans les confidences du cloître, la vraie science de la vie, et ambitionnant aussi, pour le jour de leur mort, la faveur d'être inhumées dans l'église de l'*Ave Maria*, sous les yeux de celles dont on espérait ainsi recueillir les perpétuelles prières.

Le sérénissime prince Jean, frère d'Alphonse V, roi de Portugal, voyageant en France en 1470, s'arrêta chez les Franciscains de Châlon-sur-Saône. Frappé de l'austérité de leurs vertus, il renonça au monde et à ses plaisirs, et, voulant embrasser la vie de pénitence, il revêtit l'habit du pauvre d'Assise et demeura parmi eux. Peu de temps après, le 21 août 1471, arriva la mort du roi son frère. Les grands du royaume de Portugal vinrent alors à Châlon, pour offrir à Jean la couronne royale. L'humble Cordelier, qui se croyait oublié des hommes et ne vivait plus que pour Dieu, la refusa

en disant : « Je porte cette couronne de cheveux que vous voyez sur ma tête. C'est la couronne de vrai honneur. » Comme ils insistaient, le saint moine, inébranlable dans sa résolution, ajouta : « Je me suis solennellement consacré au roi céleste, je mourrais plutôt cent fois que de devenir traître et perfide. Autres paroles vous n'arracherez de ma bouche (1). »

A peine la cour de Portugal eut-elle reçu connaissance de l'admirable réponse de frère Jean, que sa mère, la vieille reine douairière Eléonore d'Aragon, accourut elle-même à Châlon, pour le voir encore une fois et recevoir ses derniers adieux. L'entrevue fut toute absorbée en Dieu. Les discours enflammés du fils, racontant les beautés de la vie religieuse et les gloires de l'ordre séraphique, et en particulier de la famille de sainte Claire et de sainte Colette, à Auxonne, firent naître dans le cœur de la mère le désir de se rendre au couvent de l'*Ave Maria*. Eléonore y alla en effet, conversa avec les religieuses, qui lui parurent des anges de la terre, et heureuse comme le saint vieillard Siméon, d'avoir pu contempler de si hautes merveilles de religion, elle ne pensa plus dès lors qu'à mourir et demanda aux Clarisses la grâce de reposer au milieu d'elles, comme une des leurs. A sa mort, les sœurs la revêtirent, suivant son désir, de l'habit de Sainte-Claire, l'inhumèrent dans leur église, au bas de la grille du chœur, et gravèrent son nom et ses armes sur la dalle de marbre noir qui ornait sa tombe (2).

Cette royale sépulture demeura longtemps l'objet du

(1) « Otra palabra no sacareys nunca de mi boca. » Fodéré, *Description des couvents de l'ordre de Saint-François*, p. 753.

(2) Fodéré, *Id.*, p. 754, 755. — Feller, *Dictionnaire historique*, Alphonse V.

respect universel ; mais, dans la suite des temps, à l'occasion d'une réparation de l'église, un religieux Cordelier, peu sensible à la vénération due aux glorieux souvenirs, fit enlever la pierre sépulcrale. Un historien le blâme avec raison en ces termes : « Ce n'est pas une petite faute de tollir la mémoire des trespassés, mesmement de princesse de telle qualité (1). »

Plus tard, un nouveau marbre, plus riche que le premier, fut replacé par les soins des Clarisses ; mais il disparut à son tour, en 1793. Malgré cette dernière injure portée à la tombe d'Eléonore, le souvenir populaire de la reine de Portugal, inhumée au monastère de l'*Ave Maria*, ne s'est jamais effacé à Auxonne (2).

A côté d'Eléonore reposait une autre princesse, sa compatriote. Vers l'année 1477, alors que les principales villes de Bourgogne et de Franche-Comté ouvraient leurs portes à Louis XI, roi de France, Auxonne lui fermait vaillamment les siennes et défendait, les armes à la main, les droits de Marie, fille de Charles le Téméraire. Aux fidèles Auxonnais se joignit don Denis de Portugal, parent de Marie de Bourgogne, dont le grand-père, Philippe le Bon, avait épousé Isabelle de Portugal. Sa femme, Isabelle Manuel, le suivit dans sa campagne et partagea tous ses dangers. La courageuse épouse ne revit point sa patrie ; elle mourut à Auxonne, en demandant, comme dernière prière, que sa tombe fût placée dans la chapelle de l'*Ave Maria*, au milieu des pauvres Clarisses. Sa volonté fut religieusement exécutée (3).

---

(1) *Mémoires de l'*Ave Maria, dans l'abbé LARCENEUX. — FODÉRÉ, *Id.*
(2) Tradition des dernières Clarisses.
(3) PARADIN, p. 992. — COURTÉPÉE, t. II, p. 111. *Hist. man. d'Auxonne*, p. 111.



Le même privilège fut accordé, en 1622, à un vénérable religieux de Saint-François, chargé d'années et épuisé par les travaux apostoliques, dont la modeste tombe se voit encore aujourd'hui dans le *Jardin de sainte Colette*, couchée au pied du *Calvaire* (1).

En 1690, le peuple auxonnais demanda aux Clarisses de choisir une place honorable dans leur chapelle, pour y déposer le cœur de la noble demoiselle Anne, fille de Hugues Morel, comte-maïeur de la ville, qui avait honoré les pauvres sœurs de sa précieuse amitié. Unie à celles-ci durant sa vie, la vertueuse Anne n'en fut point séparée après sa mort (2).

Toutefois la sépulture des religieuses elles-mêmes de l'*Ave Maria* ne se faisait point dans l'intérieur de leur église. Leur cimetière se trouvait en dehors, à gauche du saint lieu. C'est là qu'elles dormaient leur dernier sommeil, enveloppées dans leurs longues robes de bure, la tête couronnée de fleurs. Cet enclos funèbre leur était strictement réservé. Une circonstance mémorable l'ouvrit cependant un jour aux sépultures de la ville. En la fête de la Toussaint 1585, le duc de Saulx-Tavannes, gouverneur du château, qui était passé au parti de la

---

(1) Une partie du jardin des Clarisses, cédé au commencement du siècle à l'hôpital d'Auxonne, s'appelle encore aujourd'hui le *jardin de sainte Colette*.

(2) *Ephémérides auxonnaises*. — Il ne faut point croire que les Clarisses n'accordaient qu'aux riches le privilège d'être inhumé en leur monastère. Nous savons en effet qn'un de leurs plus obscurs bienfaiteurs, un pauvre boulanger d'Auxonne, fut enseveli, en 1788, dans la chapelle de l'*Ave Maria*. Pendant la cérémonie funèbre, sa veuve désolée, oublieuse du respect et du silence qui conviennent à la sainteté du lieu, se laissa aller à des gémissements et à des soupirs tellement immodérés et bruyants, que l'assemblée ne put s'empêcher de sourire, paraît-il, devant la naïveté de ce spectacle. — Tradition des dernières Clarisses.



Ligue, fut arrêté dans l'église de Notre-Dame d'*Auxonne*, au moment où le prêtre, célébrant la messe, *chantait* l'Evangile des Béatitudes. Le duc se défendit et, *en frappant* les agents qui l'entouraient, il tua *malheureusement* un enfant. Le sang ayant coulé dans le lieu saint, l'église et le cimetière se trouvèrent profanés. Les échevins et le clergé paroissial prièrent donc les Clarisses de vouloir bien recevoir dans la terre bénite de leur monastère les corps de tous ceux qui décéderaient jusqu'à la réconciliation de l'église et du cimetière l'avoisinant (1). Elles accueillirent sans peine cette demande, à la seule condition que le clergé se conformerait à la transaction passée avec elles, en 1528, au sujet du règlement des funérailles dans les deux églises de Notre-Dame et de l'*Ave Maria*. C'est le lieu de dire un mot des événements qui furent l'origine de cette transaction.

En 1528, à la mort de noble Pierre de Chabezac, capitaine du château, sa famille pria le P. Antoine de Costa, ami du défunt et confesseur des Clarisses, d'accompagner le corps, avec ses confrères et la croix du couvent, jusqu'au village où le lieu de la sépulture avait été choisi. Le P. de Costa ayant fait ce qui lui était demandé, le clergé de la ville éleva de vives protestations, lui reprochant d'avoir empiété sur ses droits, et l'appela en cause. L'accusé comparut et dit pour sa défense, qu'ayant abandonné aux plaignants les honoraires du convoi, il ne comprenait point la raison de ce procès. La partie adverse soutint que le clergé paroissial avait seul mission de présider aux funérailles dans la ville

(1) *Hist. man. d'Auxonne*, p. 111. — PINGAULT, *les Saulx-Tavannes*, p. 161 et suiv.

d'Auxonne. Les juges ne se prononcèrent point, et la difficulté demeura.

Devant cette situation, l'abbesse de l'*Ave Maria* remit l'affaire entre les mains des supérieurs. Alors, entre le R. P. François Fortune, visiteur des religieuses, autorisé du R. P. Bernardin de Montemoreto, ministre de la province de Saint-Bonaventure, et assisté du P. de Costa, d'une part, et M. André Valet, vicaire de l'église Notre-Dame, et Jean Contant, Asias Rondet, Louis Marandet, Jean Morel et Jean Godot, prêtres familiers, d'autre part, il fut convenu que les Franciscains, confesseurs et chapelains des Clarisses, pourraient assister aux funérailles, en y arborant la croix conventuelle, à la condition que les prêtres paroissiaux y seraient eux-mêmes présents. Il fut convenu, en outre, que le clergé de la ville pourrait accompagner les convois au cimetière des Clarisses, mais que son ministère devrait cesser à la porte du monastère (1).

Cette transaction amena heureusement la paix, qui dès lors ne fut plus jamais troublée. Le P. Antoine de Costa mourut l'année suivante. Les sœurs décorèrent sa tombe d'une belle pierre sur laquelle était gravé son portrait, avec cette épitaphe :

CI GIST ANTOINE DE COSTA
JADIS CONFESSEUR DE CE COUVENT
PDANT L'ESPASSE DE TRENTE SIX ANS
LEQUEL TRESPASSA LE PREMIER
DE MAY MIL CINQ CENT VINGT NEUF
PRIÉS DIEU POUR LUI (2).

(1) FODÉRÉ, *Sainte-Claire d'Auxonne*, p. 37.

(2) Cette tombe existe encore à l'hôpital. Il serait à souhaiter qu'elle fût mise à l'abri de toute destruction.

CHAPITRE IV

Tribulations et procès.

La punition exemplaire de Barthélemy Gallien, racontée plus haut, commanda longtemps le respect envers les pauvres Clarisses et leur monastère. Mais la leçon ne demeura pas toujours comprise de tous. Il se rencontra, en 1583, un homme assez téméraire pour porter atteinte à une propriété dont les anges eux-mêmes avaient, pour ainsi dire, planté les bornes.

A cette époque de notre histoire, la Ligue, fondée d'abord pour la défense sociale et catholique, prenait des proportions redoutables avec un caractère révolutionnaire, et Henri III tremblait sur son trône. Jean de Saulx, vicomte de Tavannes, était alors gouverneur de la ville et du château d'Auxonne. Cet homme, dont l'ambition était le mobile, bien plus que la foi religieuse, trahit son roi et passa aux Guise, chefs des Ligueurs, à qui il résolut de livrer Auxonne. « Alors, dit l'abbesse Jeanne-Catherine, pour mieux fortifier le château, le sieur Jean de Saulx renversa nos bonnes murailles qui étaient en état de soutenir le canon, et nous frustra de la meilleure partie de notre jardin (1). » Puis, sur le terrain usurpé, il fit creuser des fossés et élever des redoutes. Fier de sa force, il narguait le roi, se riait des

(1) *Mémoires de l'*Ave Maria, dans l'abbé Larceneux.



plaintes des Clarisses et molestait les habitants. La Providence ne le laissa pas impuni. Les Auxonnais, fidèles à leur roi, résolurent de secouer le joug du vicomte rebelle et de le livrer à la justice.

C'était en 1585, le jour de la Toussaint. Dès le matin, informé qu'une femme du peuple avait dit en parlant de lui : « Il saura du nouveau tout à l'heure, » Tavannes conçut de la défiance et prit des mesures contre toute attaque. Il soupçonna que les partisans du roi méditaient de le surprendre dans son trajet, pendant qu'il irait à la messe, plutôt que dans l'église même, et aposta vingt-cinq soldats au parloir du monastère, d'où ils devaient accourir au premier signal. Les hommes d'armes entrèrent violemment à l'*Ave Maria*. Les sœurs converses, effrayées par le bruit des armes, se précipitèrent dans l'intérieur du couvent, où elles jetèrent la panique. Mais une heure après, Tavannes était arrêté, ses hommes n'ayant pas pu lui prêter main-forte, dans l'église de Notre-Dame, comme nous l'avons rapporté précédemment. L'abbesse Jeanne-Catherine, racontant le fait, dit : « Le sieur de Saulx nous a laissé bon souvenir de lui, par les grandes fâcheries qu'il nous a causées. Dieu lui donne contrition (1) ! »

Toutefois ce dénouement ne rétablissait point les murailles détruites de l'*Ave Maria*. Le couvent n'était plus fermé selon la rigueur de la Règle. Les sœurs, dans leur pauvreté, furent réduites à planter une haie d'aubépine qui, pendant douze années, ne leur offrit qu'une insignifiante clôture. Elles supplièrent la municipalité

---

(1) Archives de la Côte-d'Or. Cordelières d'Auxonne. — Archives d'Auxonne. Affaire Tavannes. — *Mémoires de l'*Ave Maria, dans l'abbé Larceneux.



de faire réparer le dommage causé par l'ancien gouverneur ; mais les hommes du pouvoir se donnaient alors tout entiers aux événements politiques et n'avaient cure d'une affaire aussi minime à leurs yeux.

L'année 1588 apporta cependant quelque espoir. Charles de Lorraine, duc de Mayenne, pair et grand chambellan de France, gouvernait la Bourgogne. Il jouissait d'un renom de justice et de générosité. Les Clarisses lui adressèrent une pétition dans laquelle elles le priaient de faire constater et réparer le mal causé par Tavannes. Aussitôt, Mayenne ordonna à François Bégat, docteur en droit, bailli d'Auxonne, de « dresser procès verbeaulx des reparations et clostures necessaires à la seureté des suppliantes, » mais faute d'argent, il s'en tint à ces formalités, qui demeurèrent sans suite (1).

Il fallait donc attendre des jours meilleurs. Et, en effet, « le Seigneur, qui n'oublie point ceux qui espèrent en lui, dit l'abbesse Jeanne-Catherine, permit que le roi Henri IV de Bourbon vînt à Auxonne, le 13 juillet 1595, avec toute sa noblesse et une grande suite. Un de nos amis et le sien, M. Coquet, lui présenta nos requêtes, et Sa Majesté nous dédommagea de mille écus. Nos murailles furent relevées le jour de saint Mathieu

(1) Archives de la Côte-d'Or. Cordelières d'Auxonne. — François Bégat procéda solennellement. Il se fit assister de Jean de Malassus, avocat de Henri III, de Bonaventure Ramaille, de Pierre de Conclaire, écuyer du baron de Sennecey, du prince de Bauffremont, gouverneur du château, et de Jean de la Croix, prévôt royal. Tous mandèrent, pour procéder avec eux, Jean Lardy, maître arpenteur, Urbain Pignot et Louis Vaulchier, maçons. Ceux-ci, après avoir prêté « les serments sur saincts Evangiles de faire fidel dimensuration et rapport des choses et reconnu les vieulx vestiges où souloit être la vieille muraille détruite du couvent des religieuses de sainte Claire et le terrain pris aux dictes religieuses, » constatèrent qu'il y avait cent vingt toises de mur à refaire, que chaque toise coûterait sept écus, si on se servait des vieux matériaux, et douze si on en fournissait des neufs.



1596, grâce à Dieu, au bon roi, à nos amis, à M. Coquet, à M. Bretin, notre père temporel, mais non sans qu'il nous en ait coûté beaucoup de pertes, d'ennuis et de chagrins (1). » La voix de la justice était enfin écoutée. Henri IV avait pu répéter aux religieuses de l'*Ave Maria* ce qu'il avait dit naguère au clergé de France : « Mes prédécesseurs vous ont donné de belles paroles, mais moi, avec ma jaquette, je vous donnerai de bons effets. Je suis tout gris au dehors, mais je suis tout d'or au dedans (2). »

Imitant son aïeul, Louis XIV lui-même donna aux Clarisses d'Auxonne des marques de sa royale bienveillance. Par anciennes lettres patentes de Charles le Téméraire, datées de 1473, et confirmées par le roi en 1645, les sœurs de l'*Ave Maria* étaient exemptes et déchargées de tous droits de gabelles, levées et impositions, tant sur les sels, blés, vins, qu'autres denrées nécessaires à la subsistance de leur communauté. Pendant dix-huit années, elles jouirent de leurs immunités sans être troublées par les tracasseries des gens du fisc. Mais en 1663, les Clarisses ayant fait provision de vin dans le Mâconnais, les fermiers de l'octroi sur la Saône, à Mâcon, réclamèrent le droit de péage. Ils prétendaient que la franchise octroyée par le roi aux religieuses ne s'appliquait point à toute la quantité de vin que les privilégiées voudraient faire passer. Louis XIV, informé de l'interprétation trop rigoureuse de ses grâces, ordonna au maire et aux échevins d'Auxonne de fixer le nombre de muids nécessaires, pour chaque année, au

---

(1) *Mémoires de l'*Ave Maria, dans l'abbé Larceneux.
(2) *Henri IV,* par Péréfixe, t. II, p. 27 et 28.

personnel de l'*Ave Maria*. La municipalité, qui connaissait les besoins de la maison, « régla prudemment la provision annuelle à quarante queues. » Le roi fit notifier l'appréciation aux gens de l'octroi, qui ne molestèrent plus les sœurs.

Les choses restèrent ainsi jusqu'en 1710. Mais au mois de décembre de cette année, le parlement de Bourgogne « bailla les octrois de la rivière de la Saône à Jean Chabrol » et réduisit la franchise considérablement, au mépris du décret royal. Nouvelle difficulté et nouvelle supplique de la mère d'Ambre, alors abbesse, au roi Louis XIV. Le pieux monarque déclara, le 9 juin 1711, en son château de Marly, maintenir tous les privilèges accordés antérieurement à *ses bien amées l'abbesse et cordelières d'Auxonne,* et fit ainsi cesser définitivement toutes les vexations dont elles étaient l'objet (1).

Dix ans plus tard, survint une autre épreuve dont les PP. capucins d'Auxonne furent l'occasion (2).

---

(1) « Tel est notre bon plaisir, » dit le roi au fisc. Il expliqua toutefois le bien fondé de son *bon plaisir*, en montrant que la franchise accordée n'avait rien que de juste et raisonnable, « attendu que la Communauté est composée, dit-il, tant au dedans du cloître qu'au dehors de l'enclos, de quarante religieuses et de quatre cordeliers préposés à la desserte de l'église; qu'en outre, les sœurs sont indispensablement obligées de donner l'hospitalité aux religieux du même ordre, dont le passage est grand à Auxonne, qu'elles nourrissent encore laboureurs, paysans, manouvriers qui travaillent gratuitement et voiturent les bleds, vins, bois, denrées qui leur sont données en ausmônes, etc. » Lettres patentes de Louis XIV, 9 juin 1711. — Archives de la Côte-d'Or. Cordelières d'Auxonne.

(2) En 1526, les filles de sainte Colette saluèrent avec bonheur l'apparition de la famille des Capucins, ces zélés fils du patriarche d'Assise, régénérés par le saint réformateur Mathieu Baschi. La ferveur, l'éloquence populaire, la pauvreté et la mortification de ces nouveaux soldats de la milice franciscaine qui marchaient pieds nus, édifiaient la France chrétienne. Comme beaucoup d'autres villes, Auxonne voulut aussi les posséder, et grâce aux libéralités de dame Anastasie Pâris, femme de l'échevin Michel de la Croix, de dame Jeanne Chevanne, épouse d'Edme Molle, ancien maïeur, et de



Comme les Clarisses, les Capucins vivaient d'aumônes, et parfois quêteurs et quêteuses se rencontraient à la porte des riches. De là une certaine émulation, un peu trop naturelle, sans doute, à la suite de laquelle les religieux se plaignirent à la municipalité, le 2 août 1721, prétendant qu'ils ne pouvaient subsister à moins d'être seuls à quêter dans la ville. Cette plainte demeura sans jugement; mais la réponse se lisait d'elle-même sur le pignon de la maison voisine, où il était écrit : « *Sol lucet omnibus*, le soleil luit pour tous. » Hâtons-nous de le dire, cette difficulté ne fit que passer. La sainte Providence fournit largement de pain les deux familles, qui vécurent dès lors en bonne harmonie et dans une sainte émulation pour la gloire de Dieu, composant, chacune de leur côté, une page glorieuse dans les annales de l'Eglise (1).

Jean-Baptiste Montrichard, seigneur de Flammerans, la cité leur offrit une maison pour s'établir. Ils l'acceptèrent et cette maison devint le couvent de Saint-Bonaventure. Le jeudi 2 septembre 1618, les pauvres religieux y plantèrent leur croix, et le 7 avril 1619, ils bénirent la première pierre de leur église en présence du prince de Bauffremont, gouverneur de la ville, et de la garnison, « le tambour battant, » et aussi d'un grand nombre d'ouvriers, dit la chronique, « décorés de fleurs, de rubans blancs et bleus, couleurs de la vierge Marie et d'Auxonne ; et le P. Provincial fit une mirifique et fort touchante exhortation. » (*Voix du Peuple,* 3 avril 1853.)

(1) Les religieux Capucins, désignés par la sainteté de leur vie au respect de tous, occupèrent, dans l'estime des Auxonnais, une place égale à celle des Clarisses. Ils furent chargés de desservir la vénérée chapelle de Notre-Dame de la Levée, remplirent les fonctions d'aumôniers militaires au Château et prêchèrent avec fruit de nombreuses missions dans la ville. Aussi, des jeunes gens de la haute société d'Auxonne s'enrôlèrent-ils parmi eux. L'Ordre conserve respectueusement les noms des Pères auxonnais dignes de mémoire : les deux Delahaye, à savoir, l'oncle, Pierre-Félix, qui plusieurs fois désigna les supérieurs majeurs, et le neveu, Jean-Baptiste, religieux d'une vaste érudition, qui mérita d'être nommé à l'unanimité Provincial pour la province de Saint-Bonaventure de Lyon ; le P. Chrysostome Harbet, homme savant et saint, qui fut premier définiteur, lecteur et consulteur ; puis le P. Zacharie Valadon, missionnaire en Terre Sainte et écrivain de

Une querelle d'un nouveau genre attendait les paisibles habitantes de l'*Ave Maria*. Un bienfaiteur de la communauté, nommé Jérôme Morisot, lui fit don, le 20 juin 1710, d'une somme de deux cents livres, « sans charge ni emploi, » et, le 19 juin 1715, un autre bienfaiteur, Jean Bouvenot, lui légua par testament une somme de cent livres, demandant seulement qu'elle voulût bien prier pour le repos de son âme. Les Clarisses, heureuses de cette double libéralité que leur envoyait la Providence, en profitèrent pour acheter de la veuve Pierre Jacquot, moyennant la somme de cent vingt livres, un jardin voisin qu'elles réunirent à leur enclos. Elles en jouissaient paisiblement, lorsqu'en 1725, le sieur Basse, bailli d'Auxonne, leur réclama les droits d'enregistrement pour les legs qu'elles avaient reçus et l'achat qu'elles avaient fait. « Elles furent poursuivies par un itératif commandement et punies par l'établisse-

goût, demeuré si célèbre par son dévouement envers les pestiférés de Marseille, où il débarqua à son retour de Jérusalem, que les Marseillais ont gravé son nom sur le socle de la statue de Mgr de Belsunce; enfin le P. Dunand, qui, né en Comté, aima passionnément Auxonne, fouilla ses archives et écrivit son histoire. (*Voix du Peuple*, 1853, 3 avril.) — Les pauvres Capucins d'Auxonne prirent le chemin de l'exil en 1791, pardonnant à la France qui les chassait et se rendant le témoignage qu'ils l'avaient noblement servie. « Le P. Dunand, exilé en Suisse, ayant appris que le gouvernement de 1793 se préparait à brûler les Archives des Capucins sur la place des Casernes à Auxonne, quitta aussitôt le lieu de sa retraite, et, dit la *Voix du Peuple*, « habillé en Savoyard, » pénétra dans la ville et eut l'adresse de sauver ses manuscrits et d'autres précieux papiers qu'il donna à l'avocat Claude-Xavier Girault. » Nous avons cependant acquis la certitude que ce n'est pas le P. Dunand qui eut recours à ce stratagème, pour arracher aux flammes les manuscrits et papiers susdits, mais un autre capucin dont on a oublié le nom. Le P. Dunand, Joseph-Marie, était mort dès 1790, à Besançon. Ses œuvres inédites, 32 vol. in 4°, sont à la bibliothèque de Besançon. — Cf. *Les Capucins en Franche-Comté*, par l'abbé Morey. — Les hospitalières d'Auxonne reçurent en 1801, de la famille Noël, la statue de saint Bonaventure qui était dans l'église des Capucins avant 1793. Cette statue, œuvre d'art, est vénérée aujourd'hui à l'hôpital.

ment d'une garnison à leurs frais. » Elles protestèrent par la plume de leur directeur, le P. Amable Redon, docteur en théologie et droit canon, et demandèrent protection « à monseigneur de la Briffe, intendant de justice, police, finances et marine en Bourgogne. » Elles lui exposèrent que les donations qui venaient de leur être faites n'étaient point des fondations perpétuelles, malgré la demande de prières qui les accompagnait : « Autrement, écrivaient-elles, il faudrait dire que les moindres aumônes de chaque jour sont aussi des fondations, puisqu'on se recommande toujours aux prières de la communauté. » Elles ajoutaient que le jardin, pris autrefois par le duc de Tavannes, faisant partie de l'ancien terrain donné à sainte Colette par Jean sans Peur, il était juste qu'il fût exempt des frais d'enregistrement, comme il l'avait toujours été.

M. de la Briffe, écoutant ces raisons, condamna le sieur Basse, qui, ne cédant point sur le chef de l'acquisition du jardin, invoqua des arguments de mauvaise foi et en appela au roi. Louis XV demanda un rapport d'experts des deux parties. La Mère d'Ambre nomma M. de Berbis, seigneur de Maillys, et son adversaire choisit M. de Fonvent (1). Les deux experts, ayant examiné toutes choses, présentèrent leur rapport au roi, qui proclama le bon droit des religieuses et les affranchit pour toujours des tribulations dont l'usurpation de Tavannes avait été la cause. Il fit même combler le

(1) M. de Fonvent était le frère de la sœur de Fonvent, qui devint plus tard supérieure des religieuses de l'hôpital. Il est édifiant de noter que la plupart des religieuses hospitalières d'Auxonne léguaient par testament de notables aumônes aux Clarisses. Cette coutume est demeurée chère à leurs descendantes, qui aiment à pratiquer l'aumône encore aujourd'hui envers les filles de sainte Colette.



canal que le duc avait fait creuser et qui avait été pour elles l'objet de si nombreux procès. Le jour où le roi, appelé alors le Bien-aimé, envoya cette nouvelle aux Cordelières d'Auxonne, en 1725, il le fit en déclarant « qu'il honore la vie édifiante qu'elles mènent (1). » Les gens de justice qui traitaient cette affaire partagèrent les sentiments du prince; tous firent abandon de leurs honoraires, comme le prouvent ces mots écrits au bas de leurs signatures : *Gratis pro Deo.*

Ces témoignages de la bienveillance royale ne furent pas sans porter ombrage à la municipalité qui administrait Auxonne en 1721. En cette année, le P. Redon eut à défendre les Clarisses contre les empiétements des échevins qui voulaient s'emparer d'une partie de leur terrain, pour établir un chemin préjudiciable aux intérêts du couvent. Il fut obligé de porter l'affaire devant la justice, qui se prononça encore cette fois en faveur des sœurs. Les échevins, déboutés de leurs prétentions, renoncèrent à les inquiéter, et la tranquillité fut rendue au monastère de l'*Ave Maria*, à la grande joie des pauvres recluses (2).

(1) Arch. de la Côte-d'Or, Cordelières d'Auxonne.

(2) Toutefois les échevins conservèrent du ressentiment contre le P. Redon, parce qu'il avait bien mené l'affaire en faveur des Clarisses. Aussi les mémoires du temps le représentent-ils comme un homme retors et porté à la chicane. Le digne religieux était au contraire plein de loyauté et de justice, et il mérite assurément d'être loué pour avoir défendu les droits de la faiblesse opprimée. Arch. municip. d'Auxonne. — Dans ces mêmes archives nous avons découvert tout récemment la pièce suivante : « Le 30 mai 1716, veille de l'Ascension, la première pierre de l'enclos des dames de Sainte-Claire de cette ville fut posée par MM. de l'Etang, conseiller de roy, vicomte maïeur, de François-Samuel Rigollier, 1er échevin; ils furent invités de la part de ces dames, par le R. P. Amable Redon, cordelier, leur confesseur, qui, revêtu d'une aube et estole, accompagné du P. Janvier, revêtu d'un surplis, et du frère Louis, portant la croix, tous deux Cordeliers, s'assemblèrent à l'église desdites dames de Sainte-Claire,

puis allèrent sur le lieu en manière de procession, où étant, on fit la bénédiction de la pierre sur laquelle il y a une croix empreinte. Après quoi le masson la prit et la posa vis à vis le coin de la muraille de l'Hôtel-Dieu, la croix en bas ; et les libéralités des magistrats étant faites aux massons, le maître donna trois coups de marteau au dessus, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. La chose ainsi faite, on s'en retourna à l'église, où étant, le P. Redon célébra une messe du Saint-Esprit. »



CHAPITRE V

Translation du corps de saint Donat au couvent de l'*Ave Maria*. — Dom Maillard de la Motte.

Tant d'épreuves patiemment supportées méritaient bien, de la part de la divine Providence, quelques douces compensations, et il en fut ainsi. Les roses fleurissent à côté des épines.

Dom Maillard de la Motte, de noble origine auxonnaise, religieux profès de Cîteaux, abbé de Vaux-la-Douce et docteur en Sorbonne, fut envoyé à Rome pour y remplir les fonctions de procureur général des Cisterciens. Plein de science et de piété, il sut, dans l'accomplissement de sa mission, gagner l'estime et l'affection du pape Benoît XIV, qui gouvernait alors l'Eglise. Le souverain pontife, voulant reconnaître dignement ses services, lui fit offrir en présent, par Mgr l'évêque de Porphyre, préfet de la Congrégation des Saintes Reliques, le précieux corps de saint Donat, récemment découvert dans le cimetière de Calixte, à Rome (1).

---

(1) Né à Rome, d'une illustre famille, Donat reçut le saint baptême et fut élevé dans la religion chrétienne. Il brilla dans les académies, prit ensuite du service dans l'armée, et conquit par sa valeur le grade de chef de légion et le titre de chevalier romain, dont il porta la bague et les autres marques distinctives. L'empereur Claude le remarqua et, vers l'année 268 de notre ère, il lui confia le commandement des gladiateurs désignés pour égorger deux cent soixante chrétiens en l'honneur de Mars, le

A peine dom Maillard eut-il reçu cet inestimable trésor, qu'il s'empressa de l'offrir à la Mère Marie Pignot, abbesse de l'*Ave Maria*, et à ses religieuses, dont il avait admiré la haute vertu pendant les jours heureux de sa jeunesse passés dans sa ville natale (1). En leur annonçant l'arrivée de cet insigne présent qu'il est heureux de remettre entre leurs mains, il écrit qu'il sera « un monument de sa parfaite vénération pour elles. » Il estimait d'ailleurs qu'une ville militaire comme Auxonne aurait à cœur d'honorer dignement l'intrépide soldat qui avait signé de tout son sang cette divine sentence : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes ! »

Le corps de saint Donat, « superbement vêtu en soye, or, diamants et pierres précieuses, tenant de la main droite sa palme, soutenant de la main gauche sa tête couronnée de fleurs et appuyé sur un vase teint de son sang, dans l'attitude, non d'un héros, mais d'un chevalier se reposant sur les trophées de sa dernière victoire, » arriva par le coche d'eau à Auxonne, le 1er juin 1749. Il fut porté d'abord chez le commissaire de la marine, frère de dom Maillard, et y demeura six jours, renfermé dans une belle caisse qui le dérobait en-

---

dieu de la guerre. Le chevalier s'écria hautement qu'il ne tremperait point ses mains dans le sang de ses frères et se déclara soldat de Jésus-Christ. Onze de ses compagnons répétèrent sa confession. Claude, irrité, fit aussitôt martyriser Donat et ses onze coreligionnaires. Le vaillant témoin du Christ fut inhumé dans le cimetière de Calixte, pendant qu'une tempête nocturne, accompagnée de tonnerre et d'éclairs, sévissait sur la cité, comme pour flétrir et punir le crime impérial. Le corps du martyr demeura enseveli quatorze cent soixante ans, après lesquels il passa aux pieuses mains du moine de Cîteaux.

(1) Parmi elles on cite la mère Marie-Rose Mingirod, vicaire, Agnès Duperron, Bénigne d'Autecloche, Marie-Joseph Vinage et Claude-Thérèse Delacombe, discrètes.

core à la curiosité du public, lequel, dit un rapport, « fit beaucoup de gazettes à cette occasion. »

Cependant les Clarisses, informées par les gracieuses lettres de leur bienfaiteur, prièrent Mgr l'archevêque de Besançon de vouloir bien vérifier l'authenticité des sceaux, et firent de suite fabriquer une châsse, dans laquelle elles renfermèrent les reliques du saint. Au nom du pontife, M. l'abbé d'Uxelle, vicaire général, leur permit d'exposer la précieuse relique dans leur église, selon les formes canoniques, et délégua, pour présider à la cérémonie de translation, « le très méritant, débonnaire, vigilant et charitable M. Lanoz, curé d'Auxonne. »

Le 24 juin 1749, désigné pour la cérémonie, fut pour la cité d'Auxonne et le couvent de sainte Colette un jour de fête des plus mémorables. Une magnifique procession se forma, ayant à sa tête M. Lanoz, avec ses vicaires et les prêtres familiers de la paroisse. Venaient ensuite les pères Capucins d'Auxonne et quatre Cordeliers de Dole portant la sainte châsse sur leurs épaules; puis M. Anne-Claude Thiard de Bissy, gouverneur du château, suivi des officiers et soldats du régiment de Béarn, en garnison à Auxonne; ensuite, M. de Tavannes, lieutenant civil; M. Jean-François de la Ramisse, maire, et ses échevins, les notables de la cité, et enfin la population accourue en foule de tous les alentours. Le cortège se rendit au commissariat de la Marine, et de là au monastère de l'*Ave Maria*. Le peuple chantait les hymnes sacrées de l'Eglise, alternant avec des cantiques improvisés pour la circonstance (1).

(1) Nous en citerons quelques passages, bien qu'assurément ils ne brillent ni par la correction du style, ni par la perfection de la rime : mais ils sont



A ces chants répondaient tour à tour la voix des cloches, le roulement des tambours et le bruit des trompettes qui sonnaient la Marche du Roi (1).

Le cortège pénétra dans l'église du couvent, les Cordeliers déposèrent la châsse sur l'autel de saint Antoine de Padoue, et M. Lanoz entonna le *Te Deum*, que la foule poursuivit avec enthousiasme. Le dernier écho des chants liturgiques expirait à peine sous les voûtes du temple, quand le Père directeur du couvent monta en chaire et adressa à l'assistance recueillie un discours d'apparat, dont nous détachons seulement quelques phrases, pour la curiosité du lecteur : « Oh! s'écria-t-il, que je baiserais volontiers cette bouche qui a confessé le saint nom de Dieu avec une foi plus vive et plus animée que celle du Christianisme triomphant; ces mains qui ayant refusé d'offrir de l'encens aux idoles, ont été garrottées de tant de liens, chaînes et cordes; ces pieds qui ont porté l'accablement de ce corps tremblant,

---

un échantillon de la foi simple et naïve du temps. La foule commence par s'adresser au saint :

Pour apaiser du ciel la colère,
Donat, nous avons besoin de vous;
Sollicitez notre commun Père,
Que votre sang parle pour nous!

Le martyr raconte alors son histoire ;

Jadis, ingrate Italie,
C'est trop me posséder;
En m'ôtant la vie,
Tu crus me déshonorer.
Je pars pour la France,
En Bourgogne je me fixerai;
Jusqu'au siècle dernier
J'y ferai ma résidence.

(1) L'air dit *la Marche du Roi* est appelé aujourd'hui la *Sonnerie aux champs*.

tombant et mourant; cette vénérable tête que le glaive n'a épargnée que pour nous conserver ce corps dans son entier! Que ne m'est-il permis, en un mot, d'arroser de mes larmes ces membres disloqués ! »

Après ce début, l'orateur loue la famille Maillard de la Motte (1). Il proclame ensuite les filles de sainte Colette très dignes de posséder le corps de saint Donat (2). Puis il fait appel à la foi des auditeurs : « O vous tous qui m'écoutez, invoquez le martyr, soit dans vos nécessités publiques, soit dans vos besoins particuliers, maladies et afflictions. C'est le moyen sûr de rendre à Auxonne Donat thaumaturge, ce que les Gervais et les Protais ont été à Milan, les Martin à Tours, les Germain à Auxerre, les Geneviève à Paris (3) ! » Continuant sur ce ton, le prédicateur finit par adresser, comme péro-

---

(1) « Admirons de près, dit-il, le bras de l'Eternel choisir une famille d'honneur et de bien, c'est beaucoup dire, semblable à celle d'Obédédom. Il la pique de la noble éducation de ses enfants, il les place tous honorablement, il leur donne des postes de marque avec les talents pour les remplir, s'y faire respecter, aimer et chérir. Il fait sortir du milieu d'eux le Sacrificateur et le Pontife; il le revêt du Rational et de l'Ephod de la science, il le conduit à Rome, pour faire venir de là jusqu'à nous, avec une main bienfaisante et libérale, le fruit le plus exquis de sa culture ultramontaine, je veux dire ce monument sacré de son amour pour ses compatriotes.... » Quel style emphatique !

(2) « Dom Maillard, dit-il, veut que ce trésor soit mis en dépôt dans une solitude, commis de plus à la garde et à la vénération perpétuelle de la nuit et du jour, comme un feu sacré des vestales chrétiennes d'une communauté qu'il révère comme la noble portion du troupeau des vierges engagées par état à faire briller leur lampe à la porte du sacré banquet, où elles sont admises si souvent et dont la vie lui paraît un martyre continuel; des vierges qui, craignant ces flèches empoisonnées qui volent dans le grand jour, comme dit le Prophète-Roi, et les attaques de ce démon de midi, se sont retirées dans une solitude hérissée, inaccessible, impénétrable à cet ennemi, pour y conserver leur sainteté, leur pureté et leur innocence, sous les yeux du bien-aimé et chaste Epoux, y soupirant pour lui. »

(3) *Translation de saint Donat à Auxonne*, 1re édit., p. 1 et suiv.; 2e édit., p. 13 et suiv.

raison, une ardente prière à saint Donat, et le conjure de protéger la Bourgogne, la Franche-Comté et la ville d'Auxonne (1).... Après ce pompeux discours, la foule se retira, bénissant dom Maillard et les Clarisses, et se promettant de revenir en pèlerinage à l'*Ave Maria*, pour vénérer les saintes reliques et implorer l'intercession du glorieux martyr.

Les Clarisses entourèrent les reliques de saint Donat d'un culte tout particulier. Pour satisfaire leur dévotion et celle des pèlerins, elles découvraient la châsse le premier dimanche de chaque mois, aux fêtes de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge, aux trois fêtes de Pâques et de la Pentecôte, à la Fête-Dieu et pendant toute l'Octave, aux fêtes de saint François, de sainte Claire, de saint Antoine de Padoue, de sainte Colette et de la Toussaint, aux cérémonies de prise d'habit et de profession religieuse, le 1er mars, fête du saint, et le 24 juin, jour de sa translation.

L'archevêque de Besançon, Mgr de Grammont, comme témoignage de sa piété envers saint Donat et de son affection paternelle pour les sœurs, accorda la permission de donner la bénédiction du saint Sacrement aux solennités du bienheureux martyr, et concéda vingt jours d'indulgence aux fidèles qui, auxdites solennités, visiteraient l'église du monastère (2).

Toutes ces faveurs attirèrent aux pieds de saint Donat un concours prodigieux de peuple. On trouve, dans le *Récit de la translation*, la cause de cet empressement des fidèles à se rendre en pèlerinage à l'*Ave Maria*. « On y

---

(1) *Translation de saint Donat*, 2e édit., p. 12-13.
(2) *Ibid.*

crie de toute part miracle, dit l'historien ; on vante les bienfaits et soulagements que l'on reçoit du saint par invocation, vœux, promesses et dévots pèlerinages. Ils sont devenus presque continuels et sans interruption ni distinction ; on doit ajouter sans bruit ni tumulte, et avec une piété aussi modeste qu'édifiante (1). »

Des hommes âgés et dignes de foi nous ont raconté avoir ouï des anciens que plusieurs mères de famille, de Champdôtre et des villages voisins, déposèrent sur l'autel de saint Antoine, devant le corps de saint Donat, leurs enfants morts sans baptême, suppliant l'illustre martyr de leur rendre la vie, et que le Seigneur, en vue des mérites de son serviteur, les exauça. Les enfants revinrent miraculeusement à l'existence, et leurs âmes, régénérées par l'eau baptismale, purent aller au ciel louer Dieu avec les anges (2).

Tous ces miracles et d'autres encore expliquent les nombreux *ex voto* dont la reconnaissance des fidèles ornait la chapelle de l'*Ave Maria*. Couronnes, béquilles, plaques de marbre de toutes sortes, publiaient à leur manière la sainteté de Donat et son crédit auprès de Dieu (3).

Heureux témoins de ces merveilles, les Clarisses lui donnèrent une place d'honneur à côté des bienheureux patrons et patronnes de leur monastère, qu'elles invoquaient chaque jour en terminant la prière du soir (4).

---

(1) *Translation de saint Donat*, 2e édit., p. 12.
(2) Tradition des anciennes Clarisses.
(3) *Hist. man. d'Auxonne*, t. V.
(4) Elles disaient :
« Grand saint François, notre père, priez pour nous.
Sainte Claire, notre mère, priez pour nous.
Sainte Colette, notre mère, priez pour nous.

Non moins que les religieuses de l'*Ave Maria*, les citoyens d'Auxonne se montrèrent les dévots serviteurs de saint Donat. Pour venir en aide à leur piété, Mgr de Grammont approuva, en 1750, l'*Abrégé de la Vie et de la Translation de saint Donat*, suivi de cantiques et litanies, ouvrage publié par Claude-Joseph Daclin, imprimeur à Besançon. Un certain *zoïle*, comme on disait alors, c'est-à-dire un censeur chagrin, accueillit le livre par des critiques ridicules et une parodie impie qui malédifièrent les fidèles. Pour couper court à ce scandale, l'imprimeur Daclin fit paraître, en 1781, une seconde édition de l'*Abrégé*, augmentée d'une verte correction à l'adresse du zoïle, et fit hommage d'un exemplaire à M. Lanoz, le *très méritant* pasteur d'Auxonne (1).

Le zoïle fut réduit au silence. Toutefois, quelques incrédules, s'autorisant de l'exemple qu'il avait donné, lancèrent au saint de malhonnêtes railleries. L'un d'eux poussa le mépris jusqu'à faire un geste insolent devant les reliques du martyr. A l'instant même, dit la tradition, Dieu vengea l'honneur de saint Donat en paralysant le bras du malheureux insulteur.

Sainte Catherine de Bologne, priez pour nous.
Saint Michel, priez pour nous.
Saint Donat, priez pour nous. »

(*Règlement ms. des sœurs externes*, p. 60.)

(1) M. Lanoz recevait en même temps la lettre d'avis suivante :

« Il nous est revenu, Monsieur, que le galimatias du sieur B., zoïle, faisait quelques impressions contraires à la gloire de saint Donat, à la faveur » du silence dont nous l'avions honoré. C'est pour en arrêter le cours que » je me hâte de vous envoyer copie de la seconde édition de la vie manuscrite. Ce livre achèvera d'apprendre, par occasion inévitable, à ce faiseur » de systèmes à choisir mieux son champ de bataille, à ne pas faire flèche » de tout bois, à tirer plus droit et à respecter notre illustrissime prélat et » son vicaire général. Vous y êtes pour beaucoup, et cette entreprise peu » mesurée doit vous toucher de près, c'est tout vous dire. » — *Translation de saint Donat*, 2e édit., p. 1, 8, 9.

Ce châtiment exemplaire montra combien le Seigneur est jaloux du respect dû à ses amis. Mais, hélas! un jour devait venir où l'on verrait les méchants porter impunément une main sacrilège sur le vénéré corps de saint Donat, et le jeter au hasard de la rue. Ceci arriva à la fin de l'année 1792. Des familles chrétiennes purent recueillir quelques-uns des saints ossements, qu'elles conservèrent avec le plus religieux respect. Grâce à elles et aux souvenirs de l'histoire, la mémoire et le culte du chevalier romain vivent encore dans la Bourgogne et la Franche-Comté. On aime à l'invoquer dans les maladies (1) et pendant les orages (2); on l'invoque surtout pour le soulagement des âmes du purgatoire.

La prière pour les âmes du purgatoire était une dévotion chère à sainte Colette; elle l'avait établie et propagée elle-même à Auxonne, pendant les cinq années qu'elle y avait vécu. Tous les jours, le vendredi et le samedi saints exceptés, elle faisait chanter l'office des morts pour la délivrance des pauvres âmes (3). Au couvent de l'*Ave Maria*, tous les exercices de piété se terminaient par la récitation du *De profundis* suivie des

(1) « Grand Dieu, toujours admirable dans vos saints, accordez, s'il vous plaît, à ceux et à celles qui invoquent avec une humble confiance votre généreux martyr Donat, la protection de ce fidèle serviteur, le progrès dans votre saint amour, la délivrance de leurs maladies spirituelles et corporelles. » Oraison à saint Donat approuvée par l'abbé d'Uxelle.

(2) « O Dieu infiniment libéral, qui ornez la face de la terre de toutes sortes de fruits agréables, afin que l'homme et tous les animaux y puissent trouver leur nourriture, nous vous prions très humblement, par l'intercession de saint Donat, de répandre votre sainte bénédiction sur nos champs, vignes et prairies. Préservez-les de l'orage, de la grêle, de la sécheresse, afin que nous puissions en recueillir heureusement les fruits pour la gloire de votre saint Nom, le soulagement des pauvres, la santé de nos corps et le salut de nos âmes. Ainsi soit-il. » *Saint Donat*, in-32, p. 14.

(3) R. P. Sylvère, p. 664.

paroles : « Que par la miséricorde de Dieu, les âmes des fidèles trépassés reposent en paix (1). »

Ces ardentes prières, montant comme un perpétuel encens vers le cœur de Dieu, en obtenaient le pardon et la délivrance des pauvres âmes captives. Les filles de sainte Colette en eurent connaissance miraculeusement. Les Mémoires rapportent que plusieurs personnes défuntes, entre autres les Mères Vautrin et Borthon, apparurent vers 1720 à la Mère d'Ambre, abbesse, et lui demandèrent le précieux secours de ses prières (2).

En souvenir de la miséricorde exercée à l'*Ave Maria* à l'égard des âmes souffrantes, les hospitalières et les fidèles d'Auxonne aiment à redire, au pied de la statue de saint Donat (3), les pieuses invocations qu'adressaient autrefois les pauvres Clarisses en faveur des trépassés : « Seigneur, donnez-leur le repos éternel, et que l'éternelle lumière les éclaire. » Comme encouragement à cette sainte pratique, le souverain pontife a daigné privilégier le maître-autel de la chapelle de l'hôpital d'Auxonne : faveur assurément bien placée dans ce lieu mémorable où sainte Colette et ses filles s'étaient si longtemps offertes en expiation pour les pauvres victimes du purgatoire !

Cette faveur appelait son complément. Une famille pieuse l'a compris et a placé, à côté de l'autel privilégié, la statue de *Notre-Dame de la Délivrance* des âmes du purgatoire, et aujourd'hui les fidèles sont heureux de contempler l'image de la Mère toute compatissante, dont les mains brisent les chaînes des âmes captives et

---

(1) *Règlement des sœurs externes de l'*Ave Maria.

(2) *Mémoires de l'*Ave Maria, dans l'abbé Larceneux.

(3) Cette statue est due à la générosité de M. et Mme Chapoix.

les remettent dans celles de l'Enfant Jésus, comme des trophées de son amour.

« A la plus grande gloire de Dieu, de saint François, de sainte Claire, de notre Mère sainte Colette! Au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit (1). »

---

(1) *Règlement ms. des sœurs externes de l'*Ave Maria.

CHAPITRE VI

Les Clarisses d'Auxonne sont poursuivies par la calomnie.

La vie religieuse est par elle-même la condamnation de la vie mondaine. C'est dans cette raison qu'il faut chercher la cause la plus ordinaire de l'animosité malveillante de la société antichrétienne contre les ordres monastiques.

Les détracteurs des cloîtres, dans le but misérable de les noircir et de les faire déchoir de l'estime publique, se sont plu à raconter les prétendus crimes qui s'y seraient commis et les cruautés imaginaires qui y auraient été exercées. Dans leurs satires et leurs chansons ils ont parlé de la paille humide des cachots, sur laquelle seraient mortes de consomption des recluses involontaires. Ils ont cru entendre, à travers les soupiraux des *in pace* (1), les gémissements de religieuses prisonnières, pleurant leur liberté perdue et appelant une main libératrice. Malheureusement, leurs écrits et leurs discours n'ont trouvé que trop de créance auprès de la crédulité publique.

A en croire donc certaines chroniques, l'*Ave Maria* d'Auxonne aurait eu ses noires prisons, et deux pauvres religieuses y auraient subi une longue et cruelle déten-

(1) Nom donné à un cachot pratiqué dans certains monastères, où l'on enfermait les religieux qui avaient commis quelque grande faute.



tion : l'une, sœur Perron, parce qu'elle voulait rentrer dans le monde ; l'autre, sœur Gonzalès, parce qu'elle faisait de l'opposition à sa supérieure. Or, voici la vérité sur ces deux soi-disant prisonnières.

Sœur Perron était novice en 1603 (1). En quittant la vie séculière, elle avait apporté au monastère l'ardent et sincère désir d'être une vraie fille de sainte Colette. Mais ce désir était bien plutôt dans son imagination que dans sa ferme volonté. Aussi, une réaction inévitable se produisit bientôt, et la novice se trouva, contre son attente, en présence de pratiques qui lui parurent trop monotones ou trop austères. Le découragement la saisit. Ne sachant point par elle-même y résister, elle prit la résolution de sortir du cloître et de retourner dans la maison paternelle. Que fit-elle alors ? Pour ne point avouer son manque de générosité et éviter les remontrances de l'abbesse, elle préféra à un départ régulier une fuite secrète ; elle choisit le moment qu'elle crut favorable, et monta sur le toit, afin de pouvoir ensuite descendre dans la rue et s'esquiver. Mais malheureusement pour le succès de son plan, un jardinier l'aperçut. Il en informa aussitôt l'abbesse et le Père directeur. On la retint, on lui montra l'énormité de sa faute, et on lui infligea la punition méritée.

Or, quelle fut cette punition ? « Que s'il arrivoit (ce qu'à Dieu ne plaise), avait statué sainte Colette, que quelque sœur, exposant son âme à la perdition et son Ordre à la confusion, eût commis quelque grand péché, qu'on fasse dans le couvent une chambre de discipline forte et humaine, dans laquelle elle soit détenue,

(1) La première édition porte 1760. C'est une faute d'impression.



jusqu'à un certain temps, vivant au pain et à l'eau (1). » C'est dans cette chambre de discipline que, selon les règlements, sœur Perron fut enfermée, pour avoir, par une désertion imprudente, « exposé son Ordre à confusion. »

Pendant que la coupable subissait son juste mais humain châtiment, on manda ses parents, et loin de la garder religieuse malgré elle, on la leur rendit. Et en cela, les supérieurs sont hautement louables de n'avoir point permis qu'on pût dire que, chez les Clarisses d'Auxonne, les sœurs s'esquivaient par la lucarne, quand la grande porte leur était ouverte à deux battants (2). Tel est le fait dans sa réalité.

Un siècle plus tard se passa un autre fait, au sujet duquel l'esprit irréligieux s'est encore donné libre carrière. Une jeune fille, nommée Marie-Françoise Gonzalès, née à Genève en 1734, était entrée dans une communauté de Lyon. Elle vint à perdre la raison. Son état d'apparente démence l'obligea à rentrer dans sa famille, et ses parents, désolés, lui cherchèrent un asile. A leur prière, les Clarisses d'Auxonne eurent la très grande charité de la recevoir chez elles. Les pauvres sœurs, hélas ! devaient payer cher leur excessive humanité !

Admise à l'*Ave Maria*, sœur Gonzalès jouissait d'assez longs intervalles lucides, pendant lesquels elle pouvait observer la Règle. Mais, de temps en temps, elle retombait hors d'elle-même et troublait par ses gestes et ses cris l'ordre intérieur de la Communauté. C'est alors qu'on était obligé de l'enfermer dans la cellule, jusqu'à

(1) *Constitutions de sainte Colette*, chap. XIII, 2.
(2) *Hist. man. d'Auxonne*, t. V, à la fin. Tradition des Clarisses.

ce qu'elle fût revenue à la raison et au calme. Pendant la durée de ses crises, la supérieure et ses compagnes donnaient à la pauvre aliénée tous les soins et les consolations dont leur charité était capable, sans se laisser décourager par les injures et les voies de fait auxquelles la malheureuse se laissait aller inconsciemment à leur égard. Ce qu'il fallut de longanimité et de patience aux religieuses, pour adoucir le sort de la pauvre aliénée, est inexplicable (1). Il n'y a que la mauvaise foi ou l'ignorance pour voir de la cruauté là où il n'y eut au contraire qu'une longue et incomparable charité, indignement méconnue et outragée par la calomnie (2).

Ce qui le prouve d'ailleurs manifestement, c'est que la sœur Gonzalès, qui recouvra plus tard toute sa raison, n'autorisa jamais personne à attaquer ses irréprochables compagnes. Arrachée de son couvent par la Révolution, elle se retira dans une maison de la rue du Bourg, à Auxonne, où des personnes compatissantes lui continuèrent la charitable sollicitude des Clarisses. Et lorsque les mauvais jours étant passés, plusieurs de celles-ci rentrèrent au couvent de l'*Ave Maria*, devenu un hôpital, afin de s'y consacrer au soin des malades, la sœur Gonzalès leur donna des marques de sa vive et tendre reconnaissance. « Chaque jour, avoue un auteur, elle

(1) Sœur Gonzalès reçut les soins de deux abbesses, d'abord ceux de la révérende mère Marie-Joseph Vinage, avant 1784, et ensuite ceux de la révérende mère Marie de Jésus Perrache, de 1784 à 1792.

(2) Le cas lui-même avait été prévu par sainte Colette : « S'il arrivoit, dit-elle, qu'une sœur tombât malade d'une grande et longue maladie, comme seroit de folie, et ne pût demeurer avec les autres sans danger, qu'on pourvoye de lui donner une chambre séparée, dedans l'enclos du monastère, et qu'on lui pourvoye d'un service convenable. » (*Constitutions*, ch. XI, 3.) L'abbesse n'avait fait que se conformer à cette disposition aussi charitable que sage.



visitait son cher couvent ; elle s'y agenouillait et en baisait la terre avec respect. » Elle y mourut enfin, le 17 septembre 1809, dans une chambre particulière, où trois religieuses hospitalières, ses anciennes compagnes, lui fermèrent les yeux, après lui avoir prodigué les soins les plus affectueux et les plus dévoués (1).

En résumé, on peut dire que malgré quelques notes discordantes dues à l'impiété ou à l'ignorance, il s'est toujours élevé parmi tout le peuple des fidèles, comme dans tout le clergé, un concert unanime de louanges en faveur des Clarisses de l'*Ave Maria*, depuis leur fondation jusqu'à leur dispersion, et même que cette vénération dure toujours. L'abbé Larceneux exprime l'opinion commune de toutes les classes et de toutes les époques, quand, après avoir reçu les notes sur le couvent d'Auxonne que lui envoya, le 5 juillet 1785, la Mère Marie Perrache, il écrit : « Les Mères d'aujourd'hui, comme les anciennes, ne pensent qu'à vivre entièrement oubliées et cachées avec Jésus-Christ en Dieu. » Il ajoute : « Dans la lettre qu'elle me fait l'honneur de m'écrire, la Révérende Mère abbesse d'Auxonne me prie de ne rien écrire de tout ce qui pourrait tourner à la louange des anciennes Mères. Pour me conformer à son humble désir, je dirai seulement, à la louange de sainte Colette, que l'humilité de la Mère ayant passé à ses filles, elles meurent presque toutes en odeur de sainteté, sans que personne le sache (2). »

---

(1) *Hist. man. d'Auxonne*, t. V. — *Nouvelliste de Dijon et de la Côte-d'Or*, nos des 29 janvier et 23 février 1837. — Tradition des dernières Clarisses et des hospitalières. — Registre des décès de la ville d'Auxonne, 14 septembre 1809.

(2) L'abbé Larceneux, *Ave Maria* d'Auxonne.

Dans cette chambre de discipline « forte, mais humaine, » fut détenue, pendant l'été de 1564, Isabelle de Limeuil, malheureuse naufragée du monde. Elle était fille d'honneur de Catherine de Médicis : Brantôme vantait ainsi ses charmes :

« Doulce Limeuil et doulces vos façons,
» Doulce la grâce et doulces vos parolles. »

Catherine lui avait, en quelque sorte, donné la mission de « dominer » Condé, et de le ramener du parti protestant au parti royaliste. Cette indélicate mission aboutit à un scandale qui éclata à Dijon.... Un peu après, un jeune seigneur de la cour, Maulevrier, accusa la pauvre Isabelle d'avoir essayé d'empoisonner Catherine elle-même et le prince de la Roche-sur-Yon. Aussitôt le roi Charles IX et la reine mère décidèrent qu'elle serait conduite chez les Cordelières d'Auxonne. Arrivée à l'*Ave Maria,* Isabelle fut mise sous la garde de M. de Ventoux, gouverneur de la place. Quand la lourde porte du couvent fut refermée sur elle et qu'elle se vit cloîtrée dans une cellule qui lui paraissait une prison, elle fut prise d'un sombre désespoir, et, durant trois jours et trois nuits, elle ne cessa de gémir et de sangloter. M. de Ventoux crut qu'elle allait mourir « de mélancolie » et informa Catherine de l'état de sa prisonnière. Celle-ci fit venir un devin de Dijon, nommé Terreau. Le devin « devina l'accusation, » et Catherine autorisa le gouverneur à remettre à Isabelle les lettres qui lui seraient adressées. M. de Fresne lui en écrivit une pour la consoler. Elle répondit : « Il me serait impossible de vous dire combien votre lettre m'a apporté de plaisir. Il a été si grand que la parole m'en est faillie.... Souvenez-vous de la pauvre ményne, laquelle vous envoie des images qu'elle a peintes. Je vous envoie un cordon qui est fait de ma main ; s'il n'est pas beau, excusez la pauvreté de *Sainte-Claire*.... Je vous envoie encore un saint Louis que j'ai peint cordelier, et une sainte Marguerite, et la *Patience* de Job, ce livre étant fort à propos, et un cœur. Gardez-le pour l'amour de moi, et donnez-en un à Guitinière et à Bourdeille. Je vous baise les mains mille et millions de fois. Ceux qui ont dit que j'ai médit des filles d'honneur ont menti. » Le prince de Condé écrivit aussitôt à Isabelle, quand il sut « sa cachette, » et la recommanda à Ventoux. Catherine interdit la correspondance et fit partir pour Auxonne l'évêque du Puy, et Sarlan, avec mission de poursuivre l'instruction commencée. Le prélat et le maître d'hôtel arrivèrent à Auxonne le 9 juin, à deux heures du soir. Le lendemain, ils étaient dans « la prison de l'*Ave Maria.* » Ils lurent à Isabelle l'acte d'accusation dressé contre elle. L'inculpée nia tout et remit aux deux enquêteurs une lettre pour Catherine, lettre qu'elle terminait ainsi : « Quand il aura plu à Dieu de vous faire connaître mon innocence, je vous supplie, pour l'honneur de ceux à qui j'appartiens, faire faire une telle justice du faux accusateur, comme j'aurois mérité si j'avois commis une telle faute. » M. de Ventoux rappela à Catherine qu'elle s'était engagée vis-à-vis de lui à ne laisser Isabelle qu'un mois à Auxonne, et qu'il ne pouvait plus répondre de sa prisonnière. Celle-ci avait gagné toutes les Clarisses, et un agent de Condé avait gagné les huguenots de la place, et les murailles de l'*Ave Maria* étant très basses, une évasion était facile. Catherine résolut de faire

changer Isabelle de prison et chargea de ce soin Claude Gentil, son premier valet de chambre. Lorsque Gentil signifia à Isabelle qu'il devait l'emmener, celle-ci, croyant qu'on voulait l'enfermer entre quatre murailles, refusa de sortir du couvent et menaça de se tuer. Ventoux obtint de Gentil de remettre le départ après minuit. Il rassura Isabelle, qui consentit à partir. A peine embarquée sur la Saône, elle poussa des cris perçants, à en perdre la respiration. Trente heures durant, elle ne but ni ne mangea. Elle fut internée à Vienne, en Dauphiné. Plus tard elle reprit ses relations avec Condé ; ce qui prouve que si les Cordelières de l'*Ave Maria* avaient réussi à lui faire passer en de pieuses occupations ses jours d'internement dans leur monastère, elles n'avaient pas réussi à la convertir. Quoi qu'il en soit, Catherine de Médicis usa d'un humiliant procédé à leur égard, en leur imposant comme prisonnière une mondaine dont l'honneur était si gravement compromis. — Cf. *Revue des Deux Mondes,* n° du 1er décembre 1883. *Histoire des princes de Condé,* par le duc D'AUMALE, t. I, p. 339.



CHAPITRE VII

Expulsion des Clarisses du couvent de l'*Ave Maria*, en 1792.

En 1790, les couvents, sur lesquels allait s'appesantir la main furieuse et impitoyable de la Révolution, étaient représentés aux yeux du peuple, par les ennemis de l'Eglise, comme des foyers de fanatisme. Cette tactique avait pour but de préparer l'opinion publique, sinon à légitimer, au moins à excuser l'expulsion des religieux et des religieuses, dont les sociétés secrètes avaient juré la perte.

Les Clarisses de l'*Ave Maria*, malgré leur réputation de sainteté et l'illustre origine de leur monastère, eurent l'honneur de recevoir les premiers coups. Toutefois la municipalité, chargée de leur appliquer les mesures gouvernementales, procéda graduellement dans l'exécution de ses sinistres desseins.

Le 26 février 1790, M. François-Alexandre Surmain, maire de la ville d'Auxonne, ordonna à la révérende mère Adrienne Perrache, en religion Marie de Jésus, de déclarer au greffe les revenus du couvent, conformément aux décrets de l'Assemblée nationale. L'abbesse répondit que ces revenus s'élevaient à la somme de 259 livres, destinée à l'entretien des chapelains, et que sa communauté ne vivait absolument que d'aumônes. Le 3 mai suivant, M. Surmain, accompagné de MM. Tavian et Lagrange, officiers municipaux, de M. Nicolas

Roussel, greffier, de M. Seguin, procureur de la Commune, et suivi de deux sergents, se présenta au monastère. Il fut reçu dans la salle du Chapitre par les religieuses réunies, et, avec une courtoisie et une modération dont on lui sut gré, il dressa un inventaire « de l'argenterie, de l'argent monnayé, des effets de la sacristie, livres, manuscrits, médailles et meubles appartenant à la maison. » Il constata, au grand désappointement de plusieurs, que les sœurs ne possédaient que trois cents livres d'argent monnayé. C'était bien peu, assurément, pour nourrir trente personnes, et pour entretenir les bâtiments, qui « exigeaient des réparations considérables. » Il constata encore que le mobilier « ne valait pas le transport, » et par là il fit l'éloge des filles de sainte Colette, toujours fidèles à la pauvreté séraphique que leur avait enseignée leur Mère.

L'année suivante amena avec elle de pénibles tracasseries, préludes des hostilités qui se préparaient. Au mois d'avril 1791, le curé d'Auxonne, M. l'abbé Moutrille, homme de cœur, de science et de foi, refusa la prestation du serment schismatique, et fut remplacé par l'abbé Duborgia, qui jura fidélité à la constitution civile du clergé, non reconnue par le souverain pontife. Les prêtres familiers, MM. Robert, Parizot, Noblet frères, Brocard et de la Cuisine, imitèrent l'exemple de M. Moutrille et évitèrent toute relation avec le curé assermenté. Ils n'assistèrent plus ni à la messe ni aux vêpres de la paroisse.

Les Clarisses, édifiées d'un tel courage, leur offrirent leur église. Ils y célébrèrent les offices, entendirent les confessions et admirent même les enfants à la première communion. M. Duborgia, loin d'en être satisfait, ré-

solut d'éloigner de l'*Ave Maria* les prêtres réfractaires, et attendit l'heure opportune pour agir.

Un jour, le bruit se répandit en ville qu'un des prêtres familiers avait différé l'absolution à un pénitent coupable de ne point reconnaître M. Moutrille comme curé légitime. M. Duborgia en conçut un si vif mécontentement qu'il fit appel au bras séculier contre tous les prêtres fidèles et contre les Clarisses. Il réclama même auprès de l'administration la fermeture de l'église de l'*Ave Maria* au public. Le conseil municipal, louant la sagesse de ses réclamations, y consentit pleinement et donna ordre aux Clarisses de ne plus laisser entrer personne dans leur chapelle. Les sœurs ne se soumirent qu'à demi ; condamnant les portes principales, elles laissèrent passer par une fenêtre dissimulée les fidèles de la ville qui voulaient recourir au ministère des prêtres légitimes.

La municipalité l'apprit, et sous prétexte que cette désobéissance « occasionnait une fermentation considérable dans les esprits, » elle renouvela aux religieuses du dedans et du dehors l'ordre formel et sévère « de n'introduire qui que ce soit dans leur église, et de tenir ouverte la grande porte du couvent, afin de permettre à la police d'avoir l'œil sur toutes les parties de la maison (1). »

Pendant que les agents montaient la garde, les autorités locales, par ordre de M. Arnault, procureur général syndic du département de la Côte-d'Or, prétendirent que « les ci-devant religieuses, étant privées de

(1) Arch. municip. Longue délibération du conseil, le 26 avril 1791. Tradition des Clarisses.



leur chapelle extérieure, n'avaient plus besoin de tous les ornements du culte, » et enlevèrent une partie « des effets de la sacristie inventoriés en 1790, n'y laissant que l'absolu nécessaire, » et les envoyèrent au Directoire. Celui-ci les reçut avec d'autant plus d'empressement que « la patrie avait le droit d'user de toutes ses ressources, et que, disait-il, ils se détérioraient (1). »

D'après la logique révolutionnaire, il était nécessaire que l'église des Clarisses, interdite aux prières des fidèles, devînt le théâtre des manifestations civiques. Une fois en juin 1791, et trois fois en novembre de la même année, la chapelle de l'*Ave Maria* servit de salle de vote pour l'élection du maire, des officiers municipaux et des commissaires. Après le dépouillement de chaque scrutin, un délégué montait dans la chaire et proclamait les noms des favoris du suffrage. Pendant ces opérations si insolites dans le lieu saint, les Clarisses, agenouillées derrière leurs grilles, pleuraient et priaient (2).

En 1792, les idées subversives et liberticides avaient fait du chemin. Le 27 mars, les municipaux auxonnais, successeurs peu tolérants des échevins de 1412, qui avaient acclamé Colette et ses filles, fermèrent complètement la chapelle, portèrent les vases sacrés à l'église paroissiale de l'abbé Duborgia, et défendirent aux sœurs converses de revêtir leur costume, sous le prétexte « que les gens éclairés voyaient avec peine en ce monde un costume de l'autre monde (3). »

---

(1) Arch. de la Côte-d'Or. District de Saint-Jean-de-Losne.

(2) Arch. municip. Délibération des 6 juin, 13, 16, 25 novembre 1791. Tradition des Clarisses.

(3) Tradition des Clarisses.

Voici les considérants de cet arrêté :

« Le corps municipal se réunit et délibère sur les moyens à prendre pour prévenir les excès du fanatisme qui n'a déjà causé que trop de désordres dans cette ville, et que les fêtes de Pâques peuvent rendre plus dangereux.

» Considérant qu'une des principales causes du fanatisme est l'existence du couvent des Cordelières ;

» Considérant que les religieuses du dehors, émissaires des prêtres non assermentés, continuent à se vêtir d'un costume aboli par la loi ; que ce costume peut entretenir les espérances des âmes faibles, séduites par l'intrigue, arrête à l'unanimité que : la chapelle sera fermée, les clefs remises au secrétaire de la mairie, les vases sacrés à la paroisse ; arrête ensuite que : il est défendu aux Clarisses du dehors de paraître en public vêtues de leur costume, à peine de désobéissance aux autorités constituées (1). »

A partir de ce jour, on ne vit plus en effet à Auxonne le saint habit de pénitence que Colette et ses filles y avaient rendu populaire. Les sœurs converses, sous l'habit séculier, n'en continuèrent pas moins leur œuvre de dévouement envers leurs Mères cloîtrées, et comme auparavant, elles allèrent quêter le pain quotidien (2).

Mais la mesure arbitraire qui avait prohibé le port des saintes livrées de la Religion était le signe avant-coureur d'autres mesures plus affligeantes encore. Le

---

(1) Arch. municip. Délibération du 27 mars 1792.

(2) Voici leurs noms : Véronique Gallet, Félicité Lhuilier, Marie-Etienne Poncet, Nicole Chamoulet, Philiberte Sapin, Rose Châtelet, Marie-Henriette Poque, Catherine-Elisabeth Gabert, Jeanne-Marie Lombardy, Jeanne-Baptiste Girod. Ces deux dernières étaient sorties du couvent le 22 août 1792.

17 septembre, la plus désolante des nouvelles arriva au monastère. C'étaient Claude Gille, Zacharie Frantin, Joseph Carré et Jean Caire, officiers municipaux, hommes très modérés d'ailleurs, qui venaient, chargés de la pénible mission d'annoncer aux Clarisses qu'elles devraient évacuer leur maison avant le 1er octobre. Les pauvres Clarisses ne répondirent que par leurs larmes.

Les 25, 26, 27, 28 du même mois, elles durent assister à un nouvel inventaire de leur mobilier, laissé depuis plus de deux ans « à leur sanction juratoire, » c'est-à-dire à leur garde (1). Durant ces quatre jours, on prit plaisir à colporter, en y ajoutant des détails mensongers et odieux, les histoires des sœurs Perron et Gonzalès ; et, dans un moment d'indignation calculée, l'autorité décida qu'il était temps de *débastiller les Cordelières malgré elles* (2). Le 29, les agents du pouvoir se portèrent à l'*Ave Maria*, enfoncèrent les portes, brisèrent les grilles, pénétrèrent dans les cellules et en chassèrent brutalement les religieuses, à qui ils eurent la cruauté de dire : « Enfin, vous êtes libres ; allez-vous-en ! » Singulière liberté que cette violence !

Au moment même de l'invasion des agents, l'une d'entre elles était occupée à copier le livre de la sainte Règle. Elle en était à ce chapitre : *Du vœu de stabilité*. Etrange ironie du sort : ce titre recevait à l'heure même le plus cruel démenti !

Jetées dans la rue, sans asile, sans ressources, les filles de sainte Colette se livrèrent à leur inconsolable douleur. Elles ne pouvaient détacher leurs regards de ces

---

(1) Arch. de la Côte-d'Or. District de Saint-Jean-de-Losne.
(2) Tradition des Clarisses.



cloîtres bénis où elles avaient jadis prononcé les vœux de religion si chers à leurs cœurs.

Leur expulsion fut marquée d'un incident très touchant. On vit, à ce moment, une jeune sœur externe se jeter dans les bras d'une ancienne religieuse de chœur, qui paraissait brisée par l'âge et par la maladie, en lui disant ces paroles entrecoupées de sanglots : « Partout où vous irez, j'irai moi-même, et où vous vous fixerez, je me fixerai avec vous. La terre où vous serez ensevelie sera celle où je mourrai (1) ! » Ce n'était pas seulement la voix de la religion qui parlait ainsi, c'était aussi la voix du sang. L'histoire de ces deux Clarisses est assez intéressante pour être rapportée.

La plus ancienne de ces deux religieuses était née en 1735, à Mâcon, selon les uns, à Paris, selon les autres. En religion sœur Rose, elle se nommait dans le monde Anne-Marie Hubert ; la renommée des filles de sainte Colette l'avait attirée à l'*Ave Maria*. La plus jeune sœur, fille d'un médecin militaire, s'appelait Marie Poque. Née à Figeac-en-Quercy, le 4 septembre 1759, elle avait dit de bonne heure adieu à ses parents pour aller rejoindre sœur Rose, qui était sa propre tante. En la recevant, l'abbesse d'Auxonne lui donna le nom de sœur Henriette, et, pour la faire mourir à elle-même et à sa famille, elle ne l'admit qu'au rang des sœurs converses employées au dehors ; puis elle lui défendit de se faire connaître à sa tante, tout en lui laissant néanmoins la liberté de lui servir de secrétaire, à cause de l'infirmité de sa vue. Cette recommandation, si coûteuse à la nature, fut aussi généreusement accep-

(1) *Ruth*, I, 16 et suiv.

tée que docilement obéie. Cependant, lorsqu'il arrivait que la nièce dût écrire à sa famille, sous la dictée de sa tante, elle avait parfois bien de la peine à contenir l'émotion qui la saisissait; mais jamais sœur Rose ne s'en aperçut. Un jour pourtant qu'elle lui dictait la suscription d'une lettre adressée à sa sœur, mère d'Henriette, elle remarqua qu'une subite rougeur empourprait le visage de la jeune fille. « Qu'avez-vous ? » lui dit la tante. Au nom de sa mère, sœur Henriette était prête à se trahir; mais la vertu était plus forte que la nature; elle s'excusa humblement et garda le silence.

Déliée de sa promesse par l'expulsion brutale qui la jetait hors du monastère, aussitôt qu'elle aperçut sa tante, sœur Henriette se jeta à son cou et l'embrassa en s'écriant : « Je suis la fille de votre sœur! » De douces larmes coulèrent de part et d'autre. Les agents et quelques personnes amies, témoins de cette scène émouvante qui rappelait celle de Ruth et de Noémi, ne purent se défendre d'une profonde émotion.

Sœur Rose et sœur Henriette, en effet, ne se séparèrent point. Elles s'établirent dans la ville, et se firent maîtresses d'école, pour gagner leur pain. Une de leurs compagnes expulsées demanda à partager leur sort. C'était sœur Cécile, dévouée quêteuse de l'*Ave Maria,* dans le monde Nicole Chamoulet (1). Par leur zèle sage et prudent, les trois institutrices méritèrent la confiance des familles. Il est vrai que, dès le 5 août 1792, le conseil municipal, « considérant qu'il était de la plus haute importance de former les enfants à l'amour de la

(1) Elle était née aux Commards, hameau de Dole, le 29 juin 1745.



patrie, et de leur inspirer dès l'âge tendre les principes sacrés de la Révolution, et que des instituteurs *fanatiques* ou *pervers* étaient incapables de remplir ce but, » avait interdit les écoles des *suspects* (1). Néanmoins, les élèves ne manquèrent pas aux vertueuses maîtresses, et elles purent continuer longtemps leur œuvre de bienfaisance. Il n'y a pas longtemps encore, deux vieillards du pays rappelaient avec reconnaissance le souvenir des excellentes leçons qu'ils avaient reçues à l'école des trois vénérées Clarisses.

Au moment de leur expulsion, les religieuses de l'*Ave Maria* étaient au nombre de trente-deux, dont vingt-deux religieuses de chœur et dix converses. L'abbesse était la Mère Marie de Jésus, née Perrache, de Lyon. « Sa sœur exerçait la même charge au monastère de Montbrison. Leurs frères étaient ingénieurs, et c'est sous leurs ordres et d'après leurs plans que l'on fit le pont qui est à la jonction du Rhône et de la Saône. Aussi est-il appelé *Pont Perrache* (2). » Les religieuses de chœur étaient : sœurs Marie-Hélène-Donat Denis, économe ; Marie-Félicité Coullenot, Marie-Anne Hubert, Marguerite Martin, Elisabeth-Bénigne Prost, Rosalie Mornet, Marie-Louise Chassaigne, Marie-Thérèse Clerc, Marie-Jeanne Pâris, Jeanne-Baptiste Carteron, Colette-Claudine Bedin, Thérèse Lambert, Victoire Monnier, Jeanne-Etienne Poncet, cadette, Jeanne-Marie Picottin, Marie-Ursule Segaud, Claudine-Séraphine Micollot, Jeanne-Elisabeth Mathieu, Marie-Angé-

(1) Arch. d'Auxonne. Délibération du conseil municipal, 5 août 1792.
(2) Lettre de sœur Marie de la Présentation, abbesse de Montbrison, 7 septembre 1887.

lique Capitan, Marie-Colombe Gabert, Marie-Madeleine Zacharie (1).

Quel fut le sort de ces victimes de la Révolution ?

La plupart rentrèrent dans leurs foyers. Une Auxonnaise, sœur Anne Coullenot, ne put se résoudre à quitter sa ville natale ; comme elle était aimée et estimée de ses compatriotes, ce fut à qui aurait l'honneur de l'abriter pendant la tempête. Accueillie par la famille Vialay, elle vécut encore huit années dans la solitude, toujours fidèle à sa règle, édifiant la ville et confectionnant avec art des objets de piété qu'elle distribuait aux enfants. Elle chantait, pour charmer sa douleur, des Noëls bourguignons, et afin de soutenir sa voix tremblante, elle s'accompagnait d'un violon qui était l'œuvre de ses mains. Elle mourut de la mort des saints, le 17 novembre 1801, à l'âge de soixante-quatorze ans. La sœur Girod lui ferma les yeux et lui rendit les derniers devoirs (2).

Une des plus âgées, sœur Pâris, s'en alla, à pied, demander un asile aux Clarisses de Lyon, qui vivaient encore en paix, dans la pieuse et fidèle cité. Mais, hélas ! il n'y avait plus une seule place dans le monastère pour la pauvre exilée ! « Par la grâce de Dieu, écrivit-elle à une famille d'Auxonne, mon grand âge a fait pitié. Une de mes compagnes s'est retirée *dans un petit trou*, sous les escaliers de la maison, pour me céder sa cellule (3). » Cet acte de vertu était digne de celui que

---

(1) Ms. de M. l'abbé Guelaud, ancien curé de Villers-les-Pots. Arch. de la Côte-d'Or. Les noms des converses ont été cités précédemment.

(2) Registre des décès. Arch. municip. — Note communiquée de vive voix par Mme Noblecourt, âgée de quatre-vingt-dix-sept ans.

(3) Lettre de sœur Pâris à M. et Mme Bégrand.

nous admirons dans la vie de saint Alexis. Néanmoins, dans la crainte des événements fâcheux qui se préparaient, l'abbesse de Sainte-Claire de Lyon ne crut pas pouvoir garder à demeure la pauvre sœur Pâris, qui dut se trouver ensuite un autre asile.

Une autre expulsée de l'*Ave Maria*, sœur Colette Bedin, native de Scey-sur-Saône, s'expatria, et c'est en Suisse qu'elle chercha un refuge. « Elle éprouva beaucoup de peines, de fatigues et d'ennuis, pendant les longs jours d'exil qu'elle passa sur la terre étrangère ; mais rien ne lui coûtait pour avoir la facilité de pratiquer ses devoirs et de mieux servir son Dieu. Elle disait qu'elle eût volontiers traversé les mers, pour garder ses saintes obligations (1). » Enfin, des jours plus heureux étant revenus, elle reprit le chemin de sa chère patrie ; et, en octobre 1822, apprenant que les négociations entamées pour rétablir la communauté d'Auxonne avaient malheureusement échoué, elle se rendit à *Notre-Dame de Pitié* de Poligny, où les filles de sainte Colette, rentrées depuis l'anné 1817, faisaient revivre les plus pures traditions de leur Mère et refleurir les vertus séraphiques. La Mère Bedin y vécut encore dix-neuf ans, « humble, obéissante, pauvre et affable, laissant à ses compagnes le doux souvenir d'une sainteté manifeste (2). »

Cette vraie clarisse remit sa belle âme au Seigneur le 16 août 1841. Sa dernière parole fut : « O mon Dieu, mon amour ! Ne verrai-je pas bientôt votre face ! » Elle avait quatre-vingt-huit ans.

---

(1) Lettre de la Révérende Mère abbesse de Poligny à l'auteur, 15 octobre 1879.

(2) Registre de la communauté de Poligny. Acte mortuaire de la Révérende Mère Colette Bedin.



Pour l'intérêt du lecteur, nous ne voulons pas omettre de dire encore que, vers la fin de 1808, cinq des anciennes expulsées d'Auxonne demandèrent instamment à entrer dans la communauté renaissante des Clarisses de Lyon. « Celles-ci, nous écrit-on, qui avaient tant souffert elles-mêmes de leur séjour au milieu du monde, n'eurent pas le courage de fermer les portes de leur solitude à ces colombes d'un autre nid. » Les supérieurs ecclésiastiques, dans la crainte que l'unité d'esprit, qui est le plus grand trésor des maisons religieuses, ne fût troublée par l'introduction de certaines coutumes non observées à Lyon, exigèrent des Clarisses d'Auxonne la promesse formelle de se soumettre en tout aux usages particuliers de leurs sœurs de Lyon, sans chercher à y établir en aucune manière ceux de leur propre communauté (1). Une condition si sage ne pouvait point coûter à d'anciennes Clarisses de l'*Ave Maria*. Après les rudes années de la tribulation, les rigueurs du cloître enfin rendues leur parurent bien douces ; elles avaient retrouvé le bonheur. Aussi, leurs compagnes de Lyon admiraient combien la joie s'épanouissait, simple et naturelle, sur leurs visages. Une notice du couvent nous les dépeint bien ainsi, en disant que les « bonnes Mères d'Auxonne étaient d'un caractère aimable et gai. »

La vénérable Mère Marie de Jésus Pâris, toujours gracieuse avec tout le monde, le fut encore, on peut le dire, avec la mort elle-même. Durant sa dernière maladie, elle prenait souvent entre ses mains la tête de mort

(1) « Notre communauté, écrivent les Clarisses de Lyon, adopta dans la suite beaucoup d'usages édifiants du monastère d'Auxonne, que nous observons avec fidélité, comme de vraies traditions de l'esprit de notre Mère sainte Colette. »



de son rosaire, et lui disait avec un plaisant sourire : « Ah ! tu me grimes, tu me grimes ; mais console-toi, tu m'auras bientôt. » Elle quitta ce monde en 1822, âgée de soixante-quinze ans.

Il y avait quatre ans que la Mère Marie-Angélique Capitan l'avait précédée dans la tombe, laissant après elle un parfum de séraphique piété. On se rappelle encore qu'après avoir reçu le sacrement d'extrême-onction, cette sainte religieuse ne se lassait point de baiser avec respect ses mains sanctifiées par l'huile des infirmes, heureuse de se voir ainsi purifiée dans tous ses membres, avant de paraître devant son divin Epoux.

En 1832, leur compagne, la Révérende Mère Marie-Séraphine Micolot, s'éteignit doucement dans le Seigneur. Elle avait soixante et onze ans. L'acte mortuaire porte qu'elle était native de Lyon. Son caractère enjoué contrastait singulièrement avec celui de la Révérende Mère Marie-Colombe Gabert, lyonnaise comme elle.

Celle-ci était bien vraiment une colombe sans malice et sans fiel, gémissant sans cesse devant le divin Maître. D'une extrême délicatesse de conscience, elle tremblait au seul aspect du mal, et les jours où elle devait s'approcher du sacrement de pénitence, elle pleurait à la seule pensée des fautes qu'elle croyait avoir commises. Sur le point de la charité fraternelle, elle avait une telle vigilance qu'on ne remarqua jamais qu'elle eût blessé en rien cette vertu précieuse entre toutes, et qui transforme les cloîtres en véritables paradis terrestres.

Son unique sœur, Catherine-Elisabeth, l'avait suivie à Auxonne. Mais soit qu'elle n'eût pas la vocation du cloître ou les qualités nécessaires pour être religieuse de chœur, soit que la coutume d'Auxonne s'opposât à

l'admission de deux sœurs ensemble derrière les mêmes grilles, elle ne fut admise à l'*Ave Maria* que comme sœur converse. Expulsées toutes deux en 1792, Colombe et Elisabeth se retirèrent dans la petite ville de Neuville, non loin de Lyon. L'aînée y ouvrit une école de petites filles qui devint florissante ; mais, ne se sentant pas faite pour le monde, elle demanda une place pour elle et pour sa sœur à *Sainte-Claire* de Lyon, et elle l'obtint. L'une et l'autre y reprirent leur genre de vie d'Auxonne. Colombe se cacha dans le cloître et y passa ses jours dans l'esprit de crainte et de componction ; et Elisabeth, en qualité de sœur du dehors, se livra aux pénibles occupations de son état avec un entrain admirable, servant Dieu « rondement, sans s'inquiéter du passé et sans appréhender l'avenir (1). »

Tout heureuses qu'elles étaient au monastère de Lyon, les sœurs Pâris, Capitan, Micollot, Colombe et Elisabeth Gabert n'oublièrent cependant jamais leur ancien berceau d'Auxonne. En 1816, elles s'efforcèrent de s'y rétablir ; mais trois fois leurs efforts demeurèrent privés de succès. La Mère Marie-Colombe mourut en 1836, à l'âge de soixante-neuf ans. Hélas ! elles devaient toutes quitter le monde sans voir leurs vœux exaucés. Une autre destinée était réservée au monastère de l'*Ave Maria* (2).

---

(1) Notices sur les Mères d'Auxonne communiquées par la Révérende Mère abbesse de Lyon.

(2) Cf. *Hist. de l'hôpital d'Auxonne*, p. 242-243.



CHAPITRE VIII

L'Hôpital d'Auxonne.

Revenons à 1792. L'*Ave Maria* est désert. Le 1er novembre, M. Joseph Luquet, administrateur du district de Saint-Jean-de-Losne-*Belle-Défense*, vient le visiter. Il se fait remettre les quelques vases sacrés dont les sœurs n'avaient pas encore été dépouillées, un ostensoir, un calice, un ciboire, et il les envoie avec le reste de l'argenterie, par le coche d'eau, à la Monnaie de Lyon. Le 6, il enlève la cloche du beffroi et l'expédie au directoire départemental. Enfin, le 12, il procède à la vente du mobilier. La criée des « pots d'étain, des assiettes de terre et des cadres de bois » faisait ressortir la pauvreté des expulsées (1). Cette fois, tout était consommé.

Restait cependant encore un « foyer de fanatisme, » à savoir le grand hôpital. Mais c'est là que tous les pauvres malades, sans distinction, viennent recevoir les soins et les consolations dont ils ont besoin : c'est l'asile sacré des malheureux. N'importe : l'hôpital est entre des mains religieuses : il sera frappé.

Les agents du pouvoir se dirigent, en effet, sur l'hôpital et somment les hospitalières d'accepter pour directeur le curé assermenté Duborgia et de prêter elles-

(1) Cf. *Inventaire* du mobilier des Clarisses d'Auxonne. Arch. de la Côte-d'Or.



mêmes serment à la Constitution. Par l'organe des sœurs Marlin, André et Roy, elles protestent énergiquement contre cette double injonction. Les agents insistent et proposent à chaque membre de la communauté de lever simplement la main en disant : « Je jure de maintenir la Liberté, l'Egalité, la Fraternité et la Constitution, et de mourir en les défendant ! » Les pauvres sœurs, qui pratiquaient déjà l'égalité et la fraternité plus que personne, refusèrent de prêter serment à la Constitution. Elles furent alors violemment arrachées du chevet de leurs chers malades, et quelques filles salariées furent chargées de les remplacer.

L'hôpital était situé dans le voisinage immédiat de l'*Ave Maria*. Les sœurs des pauvres et les Clarisses, semblables aux deux sœurs Marthe et Marie, servaient le divin Maître dans une sainte émulation. Les deux familles religieuses s'aimaient tendrement ; la charité donnait la main à la prière. Les hospitalières se souvenaient de la généreuse et efficace impulsion donnée autrefois par sainte Colette elle-même, pour la fondation, à Auxonne, d'un asile destiné à abriter dignement les malades pauvres, cette portion chérie de la famille de l'Eglise (1). De leur côté, les Cordelières professaient pour les sœurs de l'hôpital les sentiments de la plus cordiale admiration. Elles honoraient en elles, sous leur costume bleu et blanc, aux couleurs de l'Immaculée Conception, et aussi à cause de leur règle tout inspirée de l'esprit de saint François, les dignes descendantes des religieuses béguines franciscaines que Rollin, chancelier de Philippe

(1) Tradition des hospitalières. Registre de la commission administrative.

le Bon, avait amenées des Flandres à l'hôtel-Dieu de Beaune, et qui avaient toujours été entourées de la vénération universelle (1).

L'expulsion des Clarisses et des servantes des pauvres, à Auxonne, fut loin d'être une cause de prospérité pour les intérêts de l'hôpital. Les citoyens directeurs de cet établissement s'ingénièrent, mais en vain, à combler le vide creusé de toutes manières par le départ des religieuses et qui ne faisait que s'accroître avec le temps. Comment eût-il pu en être autrement ?

La philanthropie, séparée de l'idée chrétienne, est-elle jamais autre chose qu'un mot pompeux et stérile ? Le dévouement religieux ne se crée point, et il ne s'achète pas davantage. Aussi les nouvelles infirmières, ne cherchant pas en Dieu le secret de la vraie charité, furent incapables de s'élever à la hauteur de leur mission. Par suite de leur déplorable gestion, le dénuement et le désordre régnèrent bientôt là où les sœurs avaient su autrefois faire régner l'aisance, l'ordre et le confortable. Les plaintes des malades devinrent telles que toute la population finit par réclamer les anciennes hospitalières dont on avait gardé le fidèle souvenir.

Claude-Xavier Girault, l'un des administrateurs et avocat de renom, se fit l'interprète des sentiments de ses compatriotes, et proposa à ses collègues de congé-

(1) Cf. Hélyot, t. VIII, p. 7, et précédentes et suivantes. — Fodéré, p. 436. — *Vie des saints,* de Godescard, augmentée par l'abbé Tresvaux, revue par M. Leglay, t. IV, p. 526, notes. — Tradition des Clarisses et des Hospitalières. — Ces religieuses béguines franciscaines portaient l'habit bleu et blanc de l'Immaculée Conception, que les hospitalières de Beaune, Auxonne, Besançon, etc., ont fidèlement conservé. Il existe aujourd'hui cinquante-trois hôpitaux desservis par des sœurs vêtues de l'habit et suivant la règle de celles de Beaune et d'Auxonne. Quoique affiliées, la plupart des communautés sont indépendantes les unes des autres.



dier les infirmières laïques afin de remettre le soin des malades à une communauté religieuse. Cet homme jouissait d'une réputation méritée de science, d'éloquence et de droiture. Convaincu par ses raisons, le conseil accepta sa motion et demanda aussitôt au directeur de l'hôtel-Dieu de Beaune l'envoi de deux religieuses hospitalières. Mais, soit qu'à Beaune on manquât de sujets, soit que les religieuses ne voulussent point être aux ordres d'une commission qui ne tolérait pas encore l'exercice du culte catholique, cette démarche n'eut aucun succès.

En attendant, les misères humaines ne laissant point de répit, l'hôpital était rempli de malades. Les administrateurs, à bout de ressources, firent un pressant appel à la charité des anciennes Clarisses, qui s'étaient faites maîtresses d'école à Auxonne, et leur promirent la « liberté du culte privé (1). »

N'écoutant que la voix de leur cœur, sœur Rose-Anne-Marie Hubert, sœur Henriette-Marie Poque et sœur Cécile-Nicole Chamoulet répondirent favorablement à la demande qui leur était adressée, et elles s'installèrent dans l'hôpital, aux bâtiments duquel leur cher couvent de l'*Ave Maria* avait été annexé par le conseil municipal en 1793 (2). C'était le 21 janvier 1801, huit ans après la mort du bon et infortuné roi Louis XVI (3).

---

(1) Registre des délibérations de la commission de l'hôpital.

(2) L'*Ave Maria* devint complètement et définitivement hôpital par décision du roi Louis XVIII, du 26 août 1818.

(3) Lire, dans l'*Hist. de l'hôpital d'Auxonne*, les pages 197 et 198, 200 et 201. Lire aussi, pages 242-243, les démarches que firent sœurs Capitan, Pâris, Micollot, Colombe et Elisabeth Gabert, pour obtenir du gouvernement l'autorisation de reprendre possession de leur ancien monastère. Deux infirmières laïques ne quittèrent l'hôpital que le 1er janvier 1802. C'étaient les demoiselles Bricard. Elles firent une scène scandaleuse, le jour

Les trois nouvelles hospitalières exercèrent, avec un zèle digne de tout éloge, la pratique de la sainte charité dans les lieux mêmes où leur bienheureuse Mère Colette en avait enseigné les merveilles ; mais leur nombre était trop petit pour la grandeur de la tâche. Aussi, sur les sollicitations réitérées de Claude-Xavier Girault, une autre ancienne clarisse, la sœur Girod, fut autorisée à partager leurs travaux. La recrue était précieuse. Née à Besançon en 1743, sœur Girod avait reçu une éducation soignée et une instruction solide. Elle possédait parfaitement la langue latine, et son dévouement égalait sa culture d'esprit.

Quelques mois plus tard, deux des hospitalières expulsées en 1792 revinrent à l'hôpital pour y rétablir leur ancienne communauté, selon son institution primitive. C'étaient les sœurs Marlin et Boursot. La première, née à Dole en 1747, fut nommée supérieure. Après elle, en février 1809, la communauté élut la sœur Anne Boursot, native de Premeaux, dans la côte bourguignonne. En 1813, la Mère Anne Savot, de Chenôve, lui succéda : entrée en 1802, elle mourut en 1847, honorée des regrets de toute la ville. La Mère Reine Billot la remplaça dans sa charge.

Dans un récent travail, nous avons raconté l'histoire de l'*Hôpital d'Auxonne* (1). Nous dirons seulement ici que la communauté de 1801, composée des Clarisses et des

---

de leur départ, nous devons l'avouer, malgré ce que nous en avons écrit dans l'*Histoire de l'hôpital*. Une pièce authentique, trouvée récemment, dit qu'il fallut deux cents soldats pour les mettre à la porte et dissiper les rassemblements que leurs cris provoquèrent. — Cf. Notice sur Claude-Xavier Girault, par son fils.

(1) *Hist. de l'hôpital d'Auxonne*, 1374-1884. Un vol. in-8°, 400 pages, 4 grav., chez l'auteur.



Hospitalières réunies, rendit à la maison des pauvres malades son ancien éclat. Ces vaillantes religieuses, en soignant comme des mères les nombreux soldats français qui leur arrivaient des champs de bataille de toute l'Europe, blessés et mutilés, ainsi que les prisonniers de toutes nations, conquirent l'estime universelle. Napoléon Ier leur permit, par décret du 10 novembre 1809, de revêtir leur premier costume d'hospitalières. Un prince de l'Eglise, coupable d'avoir parlé le langage de la foi à l'empereur, comme autrefois Jean-Baptiste à Hérode, et interné pour ce fait à l'hôpital d'Auxonne en 1813, le cardinal di Pietro, les honora de sa paternelle affection. Il aimait à les visiter à l'heure des récréations; il leur racontait les souffrances de l'Eglise, celles de son chef Pie VII, prisonnier comme Pierre, et les siennes, et il les encourageait, par son exemple, à marcher dans le chemin royal de la croix (1).

En souvenir de leur charitable accueil, l'illustre prélat donna aux hospitalières, le jour de son départ, en

(1) Lire dans l'*Histoire de l'hôpital d'Auxonne* d'intéressants détails sur le séjour du cardinal di Pietro à Auxonne, sur les anciennes clarisses Cécile Chamoulet, Jeanne Girod et Henriette Poque, p. 224 à 234, 248, 264. Voici encore un trait qui mérite d'être rapporté. Le cardinal di Pietro, durant son séjour à Auxonne, se trouvant dans un état de grande indigence, pria le Seigneur de lui venir en aide. La prière était à peine finie qu'un voyageur inconnu demanda à lui parler. Le cardinal hésita à le recevoir. L'étranger insista et exprima le désir de le voir, ne fût-ce que par la porte entr'ouverte. On entr'ouvrit la porte. Le voyageur étendit la main et déposa sur un meuble une bourse remplie de louis d'or et disparut. Mgr di Pietro vit en lui un agent mystérieux de la sainte Providence. Il raconta le fait à M. le comte de Laforest et il lui fit compter les pièces d'or à lui-même. M. le comte de Laforest, excellent chrétien, donna plusieurs fois l'hospitalité au cardinal dans son château de Tillenay. Il en fut béni dans sa famille. — Cf. *Souvenirs* de M. l'abbé Guelaud, ancien curé de Villers-les-Pots. Ces *Souvenirs* sont en la possession de M. l'abbé Bourdier, curé doyen de Bligny-sur-Ouche.

avril 1814, une parcelle du voile de la sainte Vierge. Elles la conservèrent comme une relique doublement précieuse, et, en 1875, elles la firent renfermer dans un reliquaire placé au pied de la statue de Notre-Dame de Lourdes, qui orne leur chapelle (1).

Aujourd'hui, le célèbre couvent de l'*Ave Maria*, tracé par les anges, édifié par sainte Colette, théâtre privilégié de faits miraculeux et historiques dignes de mémoire, n'est donc plus. Démoli en 1843, avec une partie de l'ancien hôpital, il a cédé la place, après quatre cent trente et un ans d'existence, à un magnifique hôtel-Dieu qui rivalise avec les plus beaux de la province. Le fleuve de l'oubli, dans sa course rapide, n'a point emporté la tradition et le souvenir des grandes choses qui s'y sont passées. Les anciennes hospitalières, dont plusieurs vivent encore, les ont fidèlement recueillies de la bouche des sœurs Rose, Cécile, Girod et Henriette. Grâce à leur récit, qui en a rajeuni l'histoire, on parlera longtemps à Auxonne de sainte Colette et du monastère de l'*Ave Maria* (2).

Non contentes de leur narration écrite ou orale, les sœurs actuelles de l'hôpital, pour venir en aide à la mémoire des hommes et perpétuer de si fameux souvenirs, ont réédifié le calvaire de sainte Colette et enchâssé dans la base du monument, comme dans un reliquaire, les pierres funéraires, les chapiteaux, les fûts de colonne, les clefs de voûte et autres précieux débris de l'ancien monastère. Elles montrent l'emplacement des

(1) Il leur donna aussi des reliques des saints apôtres Pierre et Paul, et une parcelle de la vraie croix.

(2) Sœur Rose mourut en 1806, sœur Girod en 1820, sœur Cécile en 1826, sœur Henriette en 1841.



cellules, de l'église, de l'oratoire de sainte Colette, du cimetière, de la sépulture de la reine de Portugal, et des autres lieux sanctifiés par la pratique des vertus les plus héroïques. Les meubles des Clarisses, leurs livres, leurs cadres, leurs croix pectorales, chapelets, médailles, leur croix de procession, une statue de saint François et une statue miraculeuse de la sainte Vierge y sont conservés avec un soin pieux et jaloux.

Instruit du culte que les sœurs hospitalières d'Auxonne ont voué à un passé très glorieux, notre saint-père le pape Pie IX, d'heureuse mémoire, a daigné attacher à la chapelle de l'hôpital l'insigne indulgence franciscaine, dite de la Portioncule (1).

Et maintenant, en achevant ce récit, et en songeant au vieux couvent disparu, nous pouvons nous écrier, comme Paradin de Cuiseaux achevant ses *Annales de Bourgogne* : « Il est donc bien vrai qu'il n'est rien d'éternel entre les humains, ni de perpétuel sous le soleil, sinon la parole de Dieu, qui demeure à perpétuité ès siècles des siècles ! »

(1) M. et Mme Chapoix, voulant témoigner de leur dévotion envers le fondateur et la réformatrice de l'Ordre franciscain, ont fait don à la chapelle de l'hôpital de la statue de saint François et de celle de sainte Colette. Une statue de Notre-Dame de Pitié, œuvre du XVIe siècle, vénérée autrefois par les Clarisses, a été placée, en 1877, dans une niche pratiquée sur la porte de l'aumônerie. C'est une touchante et glorieuse enseigne.



HISTOIRE

DES

CLARISSES DE SEURRE

CHAPITRE PREMIER

Agrandissement du monastère des Clarisses de Seurre. — Faits miraculeux.

La fin de l'histoire des Clarisses d'Auxonne nous amène à reprendre celle des Clarisses de Seurre, à partir de l'époque où sainte Colette les quitta.

Pendant son séjour à Seurre, sainte Colette s'était efforcée de pourvoir ses filles de bâtiments réguliers exactement adaptés à leur genre de vie. Elle leur laissa, en effet, un monastère parfaitement ordonné en toutes ses parties et ses proportions. Toutefois il n'était point encore suffisant dans son ensemble, et les abbesses qui lui succédèrent durent le compléter, pour achever son œuvre.

Ce fut d'abord Marie de Corbie qui, après le départ de la sainte Mère, acheta, « moyennant cent quatre-vingts livres, prises sur les dix mille données par Jacques Charton, » une maison et un terrain, appartenant à Michel Marandet, et en agrandit le monastère et le jar-

din (1). Ensuite Agnès de Wissemelle, seconde abbesse, eut à cœur de donner aux Pères Cordeliers, confesseurs et chapelains de la communauté, une habitation appropriée, qui, d'après la règle, devait être attenante au monastère. Jusqu'en 1430, ils avaient habité une maison d'emprunt située au centre de la ville, et le service religieux souffrait de cet état de choses. La Mère Agnès réussit à le faire cesser en chargeant Etienne Morot, père temporel de la communauté, d'acheter de dame Guillemette, autorisée de Jean Riandot, son mari, une maison voisine, « moyennant cent vingt livres, monnoye courante. » Le jour du contrat, Jean Riandot lui-même donna généreusement à l'abbesse une aumône de cinquante francs, « pour lui et sa femme être participans ès messes et oraisons des religieuses (2). »

Les Pères prirent possession de leur nouveau logement en 1431. Ils y étaient mieux séparés du monde et pouvaient y mener plus facilement la vie de recueillement et d'austérité qui convenait à leur ministère. Par un sentiment de fraternelle charité, ils réservèrent plusieurs pièces de leur maison pour recevoir les religieux passants, afin que leurs frères en voyage ne fussent point réduits à demander l'hospitalité aux hôtelleries publiques, ce qui était peu conforme à l'esprit religieux.

Ils s'acquittèrent si parfaitement, eux et les pauvres Clarisses, de cette charitable mission à l'égard des pieux voyageurs, que l'hospitalité de *Sainte-Claire* devint proverbiale. « Aussitôt qu'ils étaient arrivés, dit le P. Fodéré, les sœurs du dehors leur donnaient de l'eau bouil-

(1) L'acte de vente est aux archives de la Côte-d'Or (Cordelières de Seurre). On y voit la signature de Marie de Corbie.
(2) *Hist. man. de Seurre*, p. 35.

lie avec de bonnes herbes, pour laver leurs pieds, et de beau linge blanc pour les essuyer. » Tout ce que l'on avait de meilleur leur était servi avec un empressement et une grâce qui avaient leur source dans le détachement et le dévouement évangéliques. Cet esprit si largement hospitalier demeura traditionnel au couvent. On l'appela dans la suite, par toute la France, *la Charité de Seurre* (1). Vers 1590, quelques-unes des Clarisses expulsées des monastères d'Orbe et d'Evian, et reçues à Seurre, éprouvèrent par elles-mêmes combien cette appellation était juste et méritée (2).

Après l'installation des Pères confesseurs et chapelains, l'abbesse songea encore, pour se conformer à la règle, à pourvoir les sœurs converses, dites sœurs du dehors, d'une petite maison voisine du couvent. Il faut dire, en effet, que, depuis quarante ans, elles habitaient des maisons d'emprunt parfois trop éloignées pour leur permettre de remplir leur service auprès de la communauté d'une manière commode et opportune, aux moments nécessaires (3). C'était là une irrégularité fâcheuse, qu'on avait hâte de voir cesser. Sur ce point encore, le Seigneur devait bientôt exaucer les prières de ses humbles servantes.

En 1494, un habitant de Châlon-sur-Saône ayant hérité, à Seurre, d'une maison avec son « mez et plassage » qui attenait au couvent, la mit en vente. L'abbesse, qui était alors la Mère Catherine d'Aigremont, ne voulut pas manquer cette occasion, parce que, dit Fodéré, « ce bastiment convenoit au monastère, comme

(1) Fodéré, *Sainte-Claire de Seurre*, p. 63. *Hist. man. de Seurre*, p. 36.
(2) Cf. *Sainte Colette en Franche-Comté*, p. 170.
(3) Fodéré, *Sainte-Claire de Seurre*, p. 61.

le nez au visaige (1). » Elle s'empressa de l'acheter pour la somme de « quarante francs et quarante sols, monnoye courante. »

Deux années plus tard, un pieux bourgeois, Guillaume Villain, « chartier, » jugeant l'insuffisance de cette première acquisition, donna, le 3 février 1498, à Catherine d'Aigremont, en « pardon et aumosne, » le meiz qu'il possédait derrière la maison de Girard de Pontoux. Il offrit encore « deux petits fours, qui sembloient avoir esté des fours de boulangés. » Ce fut l'honorable Aimé Génevois, père temporel, assisté des RR. PP. Duplot et Berchet, confesseurs, qui reçut la donation au profit de la Mère Catherine d'Aigremont et de ses religieuses (2).

Cette double acquisition était providentielle, elle mettait le comble aux vœux des Clarisses, et les sœurs du dehors n'eurent plus qu'à prendre possession de cette nouvelle partie du couvent qui leur était affectée.

Toutefois la Providence leur ménageait encore une autre amélioration d'un grand prix. L'infirmerie laissait beaucoup à désirer pour le soin des malades, à cause de son étroitesse et de sa situation « mal plaisante. » Grâce aux bons offices et à la sollicitude de leurs amis et bienfaiteurs, entre lesquels se distinguait par sa foi et sa générosité l'illustre Philippe de Rhotelin, comte de Neuchâtel, marquis d'Hocberg, héritier par sa mère, Marguerite de Vienne, des seigneuries de Saint-Georges et de Seurre, les Clarisses réussirent à en faire bâtir une « qui, dit le P. Fodéré, est certes très belle et bien

(1) Fodéré, *Sainte-Claire de Seurre*, p. 62. *Hist. man. de Seurre*, p. 35. Arch. de la Côte-d'Or. Cordelières de Seurre.
(2) Ibid.

allumée au devant, prenant son jour et sortie sur le jardin, séparée de la communauté, hors du bruit, et si commode que les médecins, apothicaires et chirurgiens peuvent y entrer sans passer par aucun bâtiment (1). » Un acte de donation de l'année 1499 rapporte que Philippe de Rhotelin « fournit le boys, tant pour la rameure que pour les planchers et aultres choses nécessaires (2). »

De plus, en 1518, sur le conseil des médecins, l'enclos de l'infirmerie fut agrandi par l'acquisition du meix de Jean Charrancenot, et enfin, en 1630, la communauté ayant perdu deux religieuses de chœur et trois sœurs converses, enlevées par le fléau de la peste, fut amenée à acquérir, avec les aumônes et la permission du duc de Bellegarde, une ruelle avoisinante, un jardin et une maisonnette, pour y séquestrer ses malades (3).

Le monastère était enfin complètement achevé. Il prit rang dès lors parmi les plus renommés. Avant cette époque, le P. Fodéré avait écrit avec raison : « Et si nous avons dit que tous les autres déjà construits étoient en grande réputation, celuy-cy ne leur cédoit rien en piété, dévotion et observance de l'estat (4). » Le lecteur pourra lui-même s'en convaincre en lisant le récit d'une affaire qui se dénoua à Rome et dans laquelle parut se manifester le doigt de Dieu.

Il faut savoir, disent les Mémoires, qu'en 1405, le P. Antoine Baretti, général des Franciscains, s'était plaint à Innocent VII que les Pères Provinciaux et les

---

(1) Fodéré, p. 62.
(2) Arch. de la Côte-d'Or. Cordelières de Seurre.
(3) Ibid.
(4) Fodéré, *Sainte-Claire de Seurre*, p. 63.

Abbesses de Sainte-Claire se perpétuaient en leurs offices ; ce pontife statua que désormais les Provinciaux ne seraient en charge que six ans, et les Abbesses dix ans. Mais, en 1496, contrairement à la disposition papale, les supérieurs de l'Ordre décidèrent que les fonctions d'abbesse seraient réduites à la durée de trois ans. Cette décision fut loin de plaire à toutes les maisons, d'abord parce qu'elle n'était point conforme au décret d'Innocent VII, et ensuite parce qu'elle ne pouvait pas se pratiquer, dit le P. Sylvère, « sans ignominie, veu qu'elle supposoit quelque mal parmy les filles de saincte Colette, lesquelles s'estoient touiours maintenues dans le règlement de leur Mère réformatrice (1). » Les Clarisses de Seurre protestèrent et déléguèrent deux bourgeois de la ville qui leur étaient dévoués, pour présenter au saint-père leurs respectueuses observations, ainsi que leur humble résolution de se soumettre filialement à sa parole. Les deux délégués se rendirent à Rome, exposèrent au pape Alexandre VI le but de leur mission, et leurs démarches furent couronnées de succès. Non seulement les abbesses de Seurre furent nommées pour dix ans, mais même à vie. Le pape octroya la même faveur à l'*Ave Maria* d'Auxonne.

En reconnaissance du service insigne que leur avaient rendu leurs deux protecteurs, les Clarisses de Seurre supplièrent Dieu de vouloir bien lui-même les récompenser. Comme ils étaient l'un et l'autre profondément affligés de voir leurs épouses stériles et sans espérance pour l'avenir, elles se mirent en prière, demandant avec

(1) R. P. Sylvère, *Vie de sainte Colette*, p. 464-465.

instance au ciel de donner des enfants à ces parents désolés. Elles furent exaucées. « A l'aide de saincte Colette, disent les Mémoires, elles leur obtinrent naissance de deux filles, » à qui on imposa au baptême le nom de Claire. L'une d'elles devait entrer un jour au couvent de Seurre ; elle le gouverna même, comme abbesse, pendant vingt-cinq ans. Nous regrettons que l'histoire n'ait point conservé les noms de ces pieux personnages avec celui de cette abbesse (1).

Les particuliers n'étaient point seuls à éprouver le crédit des Clarisses auprès de Dieu. La ville tout entière s'estima redevable de son salut à ces saintes religieuses, en 1583.

En cette année mémorable, les huguenots de France, foulant aux pieds tout sentiment de patriotisme, afin de venir plus vite et plus sûrement à bout de renverser le trône de Charles IX, appelèrent au secours leurs coreligionnaires allemands. Le duc Jean-Casimir, fils puîné de Frédéric, comte palatin du Rhin, leva en effet une armée de huguenots et passa la frontière du royaume très chrétien, et pour assurer sa retraite, en cas d'insuccès, il chercha à s'emparer de quelques places fortes. La ville de Seurre lui parut propre à son dessein. Elle n'avait alors ni garnison ni munitions de guerre ; il était facile de s'en rendre maître. La Saône, qui la défend au nord, était guéable partout, car on était alors en plein été. Le duc, regardant la petite cité, trouva la proie facile, et, sur son ordre, les soldats s'apprêtèrent à passer le fleuve. Les habitants, aperce-

---

(1) *Mémoires de Sainte-Claire de Seurre*, dans l'abbé Larceneux. R. P. Sylvère, *Vie de sainte Colette*, p. 465.



vant leurs manœuvres, furent saisis d'effroi et une sorte de panique s'empara de la population tout entière. On ne songea même pas à se défendre; on eut seulement recours à Dieu. Les Clarisses, à l'exemple de ce que sainte Claire avait fait en présence des Sarrasins, exposèrent le saint Sacrement et représentèrent avec larmes à Notre-Seigneur l'imminence du danger, en invoquant particulièrement leur bienheureuse Mère Colette.

Tout à coup, au grand étonnement de tous, on vit la Saône s'enfler, grossir démesurément, et enfin, ses eaux, très calmes d'ordinaire, débordèrent et devinrent si impétueuses qu'elles forcèrent le duc à lever le camp. Le flot protecteur ne rentra dans son lit, dit le Père Sylvère, « qu'après que l'ennemy fust hors l'estendue du bassin de ladite rivière. » La ville était sauvée. Comme autrefois la cité de Béthulie, rendant grâce à Judith, dont le glaive avait repoussé les Assyriens, la ville entière de Seurre éclata en transports de joie et de gratitude envers les Clarisses, dont les prières avaient obtenu du ciel un si prodigieux secours. Le P. Sylvère assure avoir appris ce fait de la bouche même de la Mère Louise, abbesse, « laquelle, pour lors novice, faisoit oraison avec la Mère vicaire, quand Dieu exauça les prières de ses humbles servantes (1). » Et c'est avec raison qu'une voix unanime leur appliqua la parole du Livre saint : « Vous êtes la gloire de la nation et l'honneur de notre peuple (2). »

---

(1) *Mémoires de Sainte-Claire de Seurre*, dans l'abbé Larceneux. — R. P. Sylvère, *Vie de sainte Colette*, p. 467.
(2) *Judith*, xv, 10.



CHAPITRE II

Les bienfaiteurs des Clarisses de Seurre. — Un procès

Nous ne saurions parler des Clarisses de Seurre sans consacrer à leurs bienfaiteurs un chapitre à part. Ils furent à la vérité innombrables ; aussi nous bornerons-nous à citer seulement ceux dont le souvenir mérite une mention spéciale.

Disons d'abord que, dans le livre d'or des amis de *Sainte-Claire*, le peuple s'est placé lui-même au premier rang : nous parlons du peuple chrétien, qui trouvait dans la vie des filles de Colette l'image de la sienne, vie toute de pauvreté, d'humilité, de souffrance et de travail. Il avait foi en leurs prières, et il aimait à leur recommander ses intérêts, soit éternels, soit temporels. Aussi, lorsque les timides sœurs quêteuses venaient frapper aux portes, demandant l'aumône pour l'amour de Dieu, les gens du pays donnaient volontiers, les uns des légumes de leur modeste courtil, les autres quelques émines de blé ou de maïs ; ceux-ci une blanche toison de troupeau, ceux-là quelques deniers de leur petite épargne, tous avec empressement, chacun suivant ses ressources. En somme, on peut dire que c'est surtout de la charité populaire que vivaient les ordres mendiants à cette époque.

Mais il est vrai d'ajouter aussi que, du haut des classes élevées, descendaient vers le peuple les plus no-

bles exemples de générosité. On n'a pas oublié que ce sont les aumônes de grands et puissants seigneurs et de pieuses princesses qui ont édifié le couvent où s'abritaient les Clarisses de Seurre. Citons seulement Marguerite de Bavière, Guillaume de Vienne, sire Rollin, Jacques Charreton du Bourg et sa femme, Jean Riandot, Guillaume Villain, Philippe Rhotelin. A côté de ces noms dignes d'honneur, il faut encore inscrire celui de Charles le Téméraire. « Jamais prince, dit Paradin, ne donna plus libéralement. Combien que ces bienfaits n'étoient point trop grans, parce qu'il vouloit que chacun s'en sentist (1) ! » Les Clarisses de Seurre eurent part à ses largesses. Le 18 mars 1473, il leur accorda, pour chaque année, six charges de sel de Salins (2). On se souvient combien elles lui furent reconnaissantes.

Plus tard, la munificence royale les honora de ses bienfaits. Henri III, attribuant aux Clarisses la fidélité des Seurrois à sa cause, leur permit de prendre annuellement quarante voitures de bois dans la forêt du Défoy qui appartenait à la couronne. Aucune charité ne pouvait être mieux placée. Il se trouva cependant, quelque temps après, un homme jaloux et sans pitié pour le dénuement des pauvres sœurs, qui, par d'indignes intrigues, parvint à faire supprimer cette faveur, dont elles furent en effet dépouillées pour la suite (3).

La Providence leur rendit cette aumône sous une autre forme. En 1619, la ville de Seurre fut érigée en marquisat et prit le nom de *Bellegarde*, à cause de son

---

(1) PARADIN, *Annales de Bourgogne*, p. 990.
(2) *Hist. man. de Seurre*, p. 36. — COURTÉPÉE, t. IV, p. 570. Arch. de la Côte-d'Or. Cordelières de Seurre.
(3) *Hist. man. de Seurre*, p. 36.

admirable attachement à la cause du roi pendant la Ligue, et fut administrée par Roger de Saint-Larry, grand écuyer de France, qui ajouta à son nom celui de duc de Bellegarde. Aussi riche que pieux, le nouveau duc usa noblement de ses biens en faveur des sœurs de *Sainte-Claire*. Dans l'intention d'être affilié à la famille colettine, il fit réparer à ses frais le monastère entier, bâtit une sacristie et érigea une chapelle en l'honneur de saint Joseph. Ses armes, gravées sur la porte principale du couvent, témoignèrent pendant longtemps de sa charité (1). En 1653, lors du second siège de la ville, son œuvre attira le regard bienveillant de Louis XIV et d'Anne d'Autriche. La reine mère, touchée du triste état de la maison, dont les étais révélaient au dehors le délabrement, assigna aux religieuses une pension de six cents livres, que le trésor leur paya jusqu'à la majorité de Louis XV (2). C'était là un acte de foi et de bonne politique.

La cité tout entière, pleine d'attachement pour les Clarisses, bénit l'auguste main qui s'était ouverte si largement en leur faveur. Les bienfaits de la reine eurent même pour conséquence d'inspirer aux échevins la pensée généreuse d'imiter son exemple. Le 25 mars 1686, le maire, Denis Rigoley, et ses conseillers, constituèrent,

---

(1) *Hist. man. de Seurre*, p. 24, 25. Arch. de la Côte-d'Or. Cordelières de Seurre.

(2) Ibid. Déjà, en 1640, Louis XIII avait fait don aux Clarisses de Seurre-Bellegarde des redevances que le curé de Saint-Martin de cette ville payait annuellement aux chanoines de l'église métropolitaine de Besançon, et ce don devait valoir jusqu'à la fin de la guerre de Trente ans. En 1648, la guerre étant terminée, Louis XIV, « la reyne mère étant présente, » obtint la renonciation des chanoines à leur créance sur le curé et obligea celui-ci à en verser le cens annuel entre les mains de l'abbesse de *Sainte-Claire*. — Arch. de la Côte-d'Or. Cordelières de Seurre.



« au nom de leurs concitoyens, une rente de trois cents livres aux dames de la pauvreté de Seurre (1). » Or, les vicissitudes se succèdent rapidement en ce monde. Bien que populaire, cette libéralité déplut à leurs successeurs, qui supprimèrent la rente sans aucun motif. Mais, irrité de cet injuste procédé, le grand intendant de la Bourgogne, M. de la Briffe, les appela en cause, en 1721, et les condamna à continuer le paiement de la somme promise, que les religieuses employèrent à achever les réparations commencées dès le temps de Roger de Bellegarde (2).

Enfin la municipalité de 1767, dignement présidée par Claude Gouget-Duval, imita son aînée de 1686, dans sa bienveillance envers l'humble communauté. Par une gracieuse délibération, elle dégreva des droits du fisc toutes « les denrées et marchandises » destinées à subvenir à son entretien. C'était là, assurément, une très louable manière de respecter, comme chose sacrée, les aumônes données en nature au pauvre couvent (3).

Les donations dont nous venons de parler furent faites en général sans aucune réserve de prières. Mais, est-il nécessaire de le dire, les filles de sainte Colette, pour être reconnaissantes, n'avaient besoin d'être liées par aucun contrat envers leurs bienfaiteurs. Elles se faisaient un devoir de premier ordre, et un devoir bien doux, de leur rendre devant Dieu le pieux tribut de leurs oraisons et de leurs pénitences. Tous les jours, entre autres prières, elles aimaient à réciter la suivante : « O Dieu, qui pardonnez facilement, nous vous sup-

(1) Arch. municip. de Seurre, 1686. — Courtépée, t. IV, p. 580.
(2) Arch. municip. de Seurre, 1721.
(3) Ibid., 1767.

plions, par l'intercession de la très sainte Vierge et des saints, d'admettre au séjour des bienheureux les bienfaiteurs de notre congrégation qui sont morts (1). »

Toutefois, il arrivait souvent que des bienfaiteurs constituaient des legs aux Clarisses, à la condition qu'elles feraient acquitter à leur intention un certain nombre de messes. Le 16 janvier 1429, Jacques du Bourg, dit Charreton, « fonda une messe quotidienne, qui serait dite, entre sept et huit heures du matin, par quatre chapelains alternativement chascun à leur tour, » à l'église de *Sainte-Claire*. Pour assurer l'exécution de ses volontés, il versa entre les mains du maire et des échevins la somme de deux cents francs en or, dont l'intérêt de vingt-cinq livres serait remis aux Cordeliers du monastère. C'était une charge lourde et peu rétribuée ; mais les Clarisses l'acceptèrent volontiers en faveur de celui qui avait été le principal fondateur de leur couvent.

La veuve de Jacques du Bourg, Jacquette de Sabignon, fonda à son tour, le 27 août 1447, une messe de *Requiem* que les chapelains de *Sainte-Claire* devaient célébrer le mercredi de chaque semaine, « dans l'église des religieuses Cordelières de Seurre, en la chapelle de Saint-Nicolas fondée en ladite église par Jacquot Charreton, son mari, que Dieu pardonne (2). »

Une troisième fondation fut faite, en 1486, par le seigneur de Pouilly-sur-Saône, Charles d'Estainville, qui donna « moyennant une messe annuelle, seize

(1) Règlement manuscr. des sœurs du dehors.

(2) Arch. de Seurre, années 1429, 1447. Arch. de la Côte-d'Or. Cordelières de Seurre. — Les quatre chapelains desservant alors *Sainte-Claire* s'appelaient Jean Ponnot, Guy Géliot, Guillaume Tormaille. Nous n'avons pas pu lire le nom du quatrième.

soiptures de prés, finage dudit Pouilly (1). » Dans quelques feuillets qui restent du *Livre des fondations*, on lit encore qu'en 1660, Pierre Odebert, président aux requêtes à Dijon, donna quarante livres pour avoir part aux prières des Clarisses de Seurre; qu'en 1678, Louis de Gallois, comte du Perroux, baron d'Auvillars et maréchal de camp, légua des aumônes au couvent sous réserve de « quantité de communions » et de prières, et qu'en 1695, Emiliande Guyoty, abbesse, accepta un legs de Denise Raimbaud, pour douze messes basses en faveur des âmes du purgatoire. Une note dit que Jean-Claude Jacob, seigneur de Charmilieux, touché de la pauvreté des Cordelières, leur vint en aide et se réserva la récitation « des litanies de la sainte Vierge. »

L'abbesse suivante, Marguerite de Riollet, reçut des dons de Louis de Pélissier, seigneur de Ternant, pour « une bénédiction semainière avec amende honorable, » le 3 juin 1711; de Denise Billot, « pour prières; » de Jeanne Debuatier, « relicte de Charles Beaubois, avocat, pour la bénédiction de la Chandeleur, » en 1717; de Jacques de la Folie, avocat à Dijon, pour « bénédiction avec amende honorable, » en 1718; et, en 1721, la même abbesse, assistée des sœurs Gouget-Duval, vicaire, Louise-Charlotte Henrion, Edme Billard, Marguerite de Messey, Françoise Chevau, Marie Dubeaux, Jeanne-Baptiste Gérardel, Marie de Saint-Fons, et aussi de Louis Deschamps, confesseur, accepta la charge de faire célébrer des messes à perpétuité pour Claude de Saumaise et son épouse, née Marie de Saint-Léger, laquelle avait à *Sainte-Claire* une sœur qu'elle aimait ten-

(1) *Hist. man. de Seurre*, p. 36. Courtépée, t. III, p. 385.

drement. Notons encore Pierre Roidot, boulanger, qui fonda « la bénédiction simple de tous les dimanches, » le 23 août 1732, et s'assura une « sépulture honorable dans l'église du monastère. »

La Mère Marie Duval, qui succéda à la Mère de Riollet, vit encore les obligations du couvent s'accroître de deux fondations de messes, l'une faite par Claudine Guillier, en 1739, et l'autre par Claude Hugot, en 1741. Enfin, sous le supériorat de l'abbesse Anne Vial, Marie Roidot fonda une bénédiction « pour le roy et la paix. » Le dernier nom qui soit cité est celui d'un laboureur, Pierre Chalumeau, qui fonda une messe basse, avec *Libera, De profundis* et amende honorable (1).

Pour acquitter toutes ces messes et réciter toutes ces prières, quatre chapelains étaient nécessaires, suivant les stipulations des premiers contrats. C'est pourquoi les deux Pères qui desservaient le couvent depuis 1421 s'adjoignirent, huit ans plus tard, deux compagnons. Pendant deux cent dix-sept ans, quatre Pères franciscains furent ainsi attachés au service religieux de *Sainte-Claire;* mais, en 1638, l'autorité civile les destitua et les remplaça par les Familiers de Seurre. La mesure imposée aux Clarisses était appuyée sur ce motif que le maire Pernot-Berbis avait accepté le legs de Jacques du Bourg à la condition que la mairie nommerait les chapelains, avec pouvoir de les révoquer dans le cas où ils seraient, suivant l'expression du temps, « de mauvais régime (2). » Les religieuses éprouvèrent une vive affliction de ce changement; mais, soixante années après,

(1) Arch. de la Côre-d'Or. Cordelières de Seurre.
(2) Courtépée, t. III, p. 385.

comme les Familiers ne remplissaient point leur service selon les conventions primitivement imposées, elles se virent obligées d'appeler en justice les magistrats municipaux, pour régulariser cette situation (1). Le procès dura seize ans, de 1702 à 1718. Il se déroula devant le parlement de Dijon et attira l'attention de Pierre Bouchu, seigneur de Pluviers, premier président, et de Jean de Berbisey, son très intègre successeur. Les Clarisses eurent gain de cause. Par son arrêt, qui obligeait les Familiers à se conformer strictement aux charges textuelles de la desserte de *Sainte-Claire*, le parlement consola les pauvres sœurs des angoisses où les avait plongées une procédure aussi longue que dispendieuse. Les Familiers, à la suite de cette décision, crurent devoir donner leur démission, et les Pères Cordeliers reprirent à *Sainte-Claire* leur place de chapelains, à la grande satisfaction de tous les amis de la famille franciscaine, à laquelle justice était enfin rendue.

(1) Les Familiers, « obligés de restreindre leurs prêtres et ne pouvant plus desservir leur monastère, fondèrent une messe basse par compensation. » Arch. de la Côte-d'Or. Cordelières de Seurre.



CHAPITRE III

Les Clarisses de Seurre pendant les guerres et la peste. — Oratoire de Notre-Dame de Montagut.

La ville de Seurre fut, à plusieurs époques de son histoire, le théâtre d'événements politiques et de calamités considérables, malheureusement funestes à un grand nombre de ses habitants. Sainte Colette, dont la douce présence semblait toujours reposer sur le monastère, comme un palladium puissant, afin d'en détourner tout malheur, protégea ses filles en maintes circonstances mémorables.

Vers l'année 1473, Charles le Téméraire, à qui Dieu, en punition de ses fautes, dit un historien, « avait bandé les yeux de l'entendement, pour l'amener où il avait délibéré (1), » se trouvait en guerre contre Louis XI, roi de France, et en même temps, contre Sigismond, empereur d'Autriche, et les Suisses. Pendant que le roi attaquait les Flandres, l'empereur et ses alliés descendaient en Bourgogne, brûlaient et pillaient la ville de Seurre. La dévastation y fut si affreuse qu'il ne resta debout que quarante maisons. Le plus grand nombre des habitants périrent, victimes du glaive, du feu et de la misère. Mais, chose admirable, la rage de l'ennemi

---

(1) PARADIN, p. 962.



s'arrêta miraculeusement devant *Sainte-Claire*, comme si elle eût été retenue par une puissance invisible (1).

Un siècle plus tard, en 1592, le capitaine Guillerme, fougueux ligueur, tenant garnison à Seurre, au nom de Mayenne, s'empara de toutes les sommes d'argent qu'il put découvrir à l'aide de la perquisition la plus minutieuse et la plus cruelle. Mais il épargna les pauvres Clarisses et leur laissa les aumônes qui formaient toute leur subsistance.

Un autre partisan de la Ligue, nommé Laperle, natif de Pesmes, s'étant emparé à Seurre de tous les titres et archives des habitants qu'il put trouver, les livra aux flammes. Toutefois, il respecta les papiers des filles de sainte Colette. Enfin, en 1596, le capitaine Jérôme Roussi, dit Lafortune, italien rusé et voleur, autre créature de Mayenne, rançonna encore une fois la pauvre cité. *Sainte-Claire* resta providentiellement à l'abri de ses vexations, mais ses pieuses habitantes passèrent des jours pleins d'angoisses. Aussi lorsque, forcé par la résistance des citoyens désespérés, le capitaine Lafortune quitta la place, les Clarisses prirent part à la joie publique en se faisant représenter par leurs chapelains à la procession dite *de Lafortune*, que la ville institua en mémoire de sa délivrance (2).

Protégées d'en haut contre les malheurs de la guerre, les Clarisses le furent encore contre d'autres fléaux. La peste de 1596, la disette et l'horrible famine qui la suivirent, ne firent aucune victime au monastère ; et cependant les sœurs, possédant peu et vivant de peu, se

(1) Tradition. Courtépée, t. IV, p. 575.
(2) *Hist. man. de Seurre*, p. 17 et 18. Courtépée, t. IV, p. 575. Tradition.

dévouaient tout entières ; elles assistèrent les pauvre
les affamés en leur donnant toujours la meilleure
de leurs petites provisions. Le peuple ne pouvait se
ser de voir en elles une surnaturelle providence (1).

C'est surtout lors des deux sièges de Seurre, en 1
et 1653, que cette protection divine apparut visi
ment. Le premier siège dura trois semaines. L'attit
provocatrice de Roger de Saint-Micault, ardent part
de la Fronde et gouverneur de la ville au nom de Co
fut cause de l'arrivée de Louis XIV, âgé seulement
quatorze ans, devant les murs déjà célèbres de Be
garde (2). Le jeune roi était à la tête de nombreu
braves soldats. Il demanda les clefs de la cité. Le c
mandant Roger les refusa et fit ouvrir le feu sur
troupes royales. Aussitôt l'armée assiégeante de ripo
vivement. « Le feu du dedans, dit l'histoire manusc
répondant à celui du dehors, faisait un tintamarre é
vantable. » La ville souffrait cruellement, mais ne
rendait pas. Il fallut pourtant capituler au bout
vingt-deux jours. Que de ravages, que de ruines am
celées apparurent alors ! Mais, comme par un mira
les pauvres Cordelières n'avaient subi aucun domma
La main de Dieu les avait gardées (3).

---

(1) Courtépée, t. IV, p. 577. Tradition.

(2) Bellegarde était le nom qui avait été donné à la ville de S
en 1619, à cause de la bravoure de ses habitants.

(3) Tradition. — Le comte de Tavannes, sous les ordres de Roger,
arboré le drapeau blanc parsemé de têtes de mort, avec cette inscri
Vincere aut mori : Vaincre ou mourir. Il attendait Turenne ; mais T
écrivit de Stenay qu'il ne pouvait le secourir. (*Hist. man. de Seurre*,
Cf. Courtépée.) Alors, au bout de vingt jours, les mousquets
canon se turent des deux côtés. La garnison capitula. Elle chargea
Bossuet, conseiller au Parlement de Bourgogne et parent du célèbre
de Meaux, de « porter les accords » au camp royal. Le cardinal M

Débarrassée des Frondeurs, Bellegarde goûta quelque repos sous le gouvernement de Louis XIV, à qui elle voua une incorruptible fidélité. Mais malheureusement sa garnison, composée « de gens ramassés de différentes nations et différentes religions, » était vendue au prince de Condé. Celui-ci lui donna pour chef son cousin, le prince de Luxembourg, et on vit bientôt flotter encore une fois sur les remparts et les édifices publics le drapeau de la Fronde.

Louis XIV décida alors que ses soldats, commandés par le duc d'Epernon et le marquis de Roncherolles, réduiraient la place à l'obéissance.

Le 8 mai 1653, vers l'heure de midi, l'armée assiégeante apparut sous les murs de Bellegarde et dressa ses batteries. Les artilleurs, voulant faire une brèche pour entrer dans la ville, tirèrent, en neuf jours, dix-huit cent vingt-neuf coups de canon (1). Leur principal objectif était le monastère de Sainte-Ursule. Les Ursulines n'étant point en sûreté abandonnèrent leur maison, sur les sages représentations de M. de la Fosse. Quatorze d'entre elles, sous la direction de la Mère de Messey, assistante, se retirèrent chez les « pauvres dames Cla-

---

qui assistait au siège et qui avait failli être tué d'un coup de carabine, accepta ses propositions, et le roi entra dans la place, où ses yeux constatèrent les affreux ravages de la guerre.

(1) « Les bombes, disent les Mémoires, renversèrent les murailles du jardin des Ursulines, brisèrent les arbres, endommagèrent la maison. » Pendant ce temps, les mousquetaires royaux dirigeaient sur le même point un feu nourri pour en écarter les révoltés. Les sœurs ramassèrent plus d'une mesure de balles. Les chefs des assiégés : de Longepierre, de Coligny, de La Tour-Serville et autres, montés sur les remparts, criaient aux chefs des assiégeants, les d'Epernon, d'Amanzé, d'Uxelles, de Marigny, de Balaiseau, de Souvigny, de La Guiche, « qu'ils étaient des massacreurs de couvent, qu'ils tuaient les religieuses quatre à quatre : ce qui fit changer les mortiers, par un pur effet de pitié. »

risses, » qui les reçurent « avec toute sorte d'amitiés et de soulagements. » Aux Ursulines se joignit le curé Arnoult, qui se réfugia à *Sainte-Claire* pour y dire, dans la chapelle de l'infirmerie, la messe qu'il ne pouvait plus célébrer dans l'église paroissiale, « à cause du canon qui ravageait la ville. »

Le monastère, déjà rempli de gens fuyant le danger, servit aussi d'abri à une compagnie de soldats de la garnison. Le capitaine de Lagarde et ses mousquetaires envahirent les greniers, d'où ils faisaient un feu plongeant sur l'armée royale. Le pauvre couvent, converti en fort de résistance, devint dès ce moment le point de mire des assiégeants. Les Clarisses et leurs hôtes couraient les plus grands périls. C'est alors que Louis XIV, sur les instances d'Anne d'Autriche, sa mère, qui était au camp, fit avertir les religieuses de sortir et de se retirer jusqu'à Châlon. Elles remercièrent le pieux monarque de sa bienveillante attention, mais elles ne se décidèrent point à abandonner leur poste de prière et de pénitence. Comme Moïse, sur la montagne, élevant ses bras vers le ciel, elles voulurent demeurer jusqu'au bout, demandant avec instance au Seigneur de mettre fin à cette lutte fratricide.

Le grondement du canon, les détonations des mousquets, le va-et-vient des personnes retirées à *Sainte-Claire*, ne les détournèrent point de leurs exercices de piété ordinaires. Elles ressentaient la paix des justes qui sont dans la main de Dieu. Toutefois elles ne pouvaient s'empêcher de trembler pour l'existence de leur cher couvent. Aussi, quand le 8 juin, jour de la Sainte Trinité, à quatre heures du matin, elles entendirent les troupes royales crier : « Victoire ! Victoire ! » et an-

noncer la défaite des Frondeurs, elles entonnèrent le cantique d'actions de grâces, pour remercier Dieu de la faveur manifeste dont elles avaient été l'objet. Le monastère de *Sainte-Claire* de Seurre était encore une fois sauvé; il fut de plus l'objet des munificences du roi et de la reine. Les filles de sainte Ursule, prenant congé des filles de sainte Colette qui leur avaient donné une hospitalité si gracieuse et si opportune, rentrèrent dans leur couvent, où elles chantèrent « un *Te Deum* composé exprès par un bon maître de musique, et dont furent satisfaits les officiers vainqueurs qui l'entendirent. »

Pendant ces pieuses réjouissances des servantes du Seigneur, les habitants de Seurre s'occupaient à découvrir dans les prophéties de Nostradamus l'annonce prétendue de la prise de leur ville. Chose curieuse, il s'y trouve en effet la centurie suivante, devenue fameuse parmi eux : « Le 8 du 6, trois fois duc réduira ville à deux noms, la feste à trois personnes. » De fait, « ce fut le 8 de juin, fête de la Sainte Trinité, que M. le duc d'Epernon, de Candale et de Lavalette se rendit maître de Seurre-Bellegarde (1). »

Un historien ne paraît point hésiter à attribuer la préservation des Clarisses « à leur ferveur de dévotion, laquelle, dit-il, va toujours en croissant (2). » Comme témoignage de leur ferveur, il raconte qu'elles firent bâtir dans leur jardin un oratoire en l'honneur de Notre-Dame du Chêne ou de Montagut, vénérée dans plu-

(1) Relation manuscrite des deux sièges de Seurre, conservée autrefois chez les Ursulines de cette ville et copiée par l'auteur de l'*Histoire manuscrite*.

(2) FODÉRÉ, *Sainte-Claire de Seurre*.

sieurs villes de la haute Bourgogne et principaleme
Gray (1).

Les Seurrois, ayant appris qu'il s'opérait même
miracles dans cette dernière ville, organisèrent un
gnifique pèlerinage. Le 20 mai 1630, ayant le cler
leur tête, ils se mirent en route, passèrent la nu
Auxonne, et le lendemain, malgré une pluie batta
ils arrivèrent à Gray, où, prosternés devant Notre-D
du Chêne, ils chantèrent des cantiques en son hon
et lui demandèrent avec ferveur sa maternelle pr
tion (2).

Rentrés dans leur cité, les pieux pèlerins exalt
les bienfaits obtenus auprès de Notre-Dame de Mo
gut, et annoncèrent que bientôt ils retourneraien
prier dans son sanctuaire béni. C'est alors que
Clarisses ne pouvant, à cause de leur clôture, su
leurs compatriotes dans leurs pèlerinages à Gray, «
sèrent à Notre-Dame de Montagut un oratoire dans
courtil. » « C'est là, dit l'historien, où elles vont
les jours, comme si c'était en pèlerinage, faire

(1) En 1580, dans les Flandres, à une journée d'Anvers, de Namur
Liège, se trouve la ville de Sichem, non loin de la montagne appelée
tagut ou Mont-Aigu. Sur le point culminant de cette montagne s'é
un chêne, au tronc duquel la piété populaire avait attaché une petit
tue de la Vierge. Cette image fut un instrument de miséricorde. Un
la découvrit, et l'ayant prise, il la cacha sur lui pour l'emporter dan
oratoire domestique. Mais, ô prodige, il se sentit aussitôt arrêté c
par une main invisible, et cloué sur place. Son maître, ne le voya
rentrer à l'heure accoutumée avec le troupeau, se mit à sa recherc
l'ayant trouvé, il reconnut le mystère. Prenant la statuette, il la rem
pectueusement à sa place, et immédiatement le berger recouvra la p
lité de marcher. L'événement fit bruit et l'image devint célèbre
miracles. Plusieurs villes de la haute Bourgogne élevèrent des a
Notre-Dame du Chêne ou de Montagut. — Cf. *Sanctuaires de Mar*
POUGET, t. III, p. 17 et 18.

(2) *Mélanges auxonnais*, p. 15.

particulières prières. Aussi Dieu les assiste de ses grâces, leur monastère étant en meilleur état qu'il n'a jamais été (1). » La bénédiction de la Reine des cieux se joignait à celle de la bienheureuse Colette, pour y faire abonder les fruits de paix et de salut.

---

(1) *Histoire manuscrite*, p. 36. Fodéré, *Sainte-Claire de Seurre*. — La dévotion à Notre-Dame de Montaigu fut aussi vive à *Sainte-Claire* de Besançon, où l'on vénérait, dès le commencement du XVIIe siècle, une statue de la sainte Madone faite avec le bois du chêne miraculeux. Cette statue, devenue elle-même célèbre par les nombreuses faveurs obtenues à ses pieds, est encore conservée aujourd'hui dans la chapelle des pauvres Clarisses de Besançon, où elle est l'objet de la vénération des fidèles. — Cf. *Sainte Colette en Franche-Comté*, p. 314 et suiv.



CHAPITRE IV

Difficultés entre les communautés de Sainte-Claire et de Saint-François et l'Officialité.

La cité de Seurre, heureuse et fière de posséder des Clarisses, ne le fut pas moins de recevoir, en 1656, une colonie de leurs frères en saint François. Les Capucins, grâce aux générosités de Louis XIV, qui leur donna l'emplacement d'un bastion, se bâtirent auprès de *Sainte-Claire* un vaste couvent. Les Seurrois leur cédèrent les ornements de la chapelle de la Belle-Croix, ruinée pendant les sièges. Le roi leur imposa toutefois la charge de célébrer, chaque année, un service anniversaire pour le repos de l'âme de Louis XIII. Les bons Pères honorèrent la cité et leurs bienfaiteurs par leur vertu, leur savoir et leur éloquence; mais, comme les plus parfaits eux-mêmes ne sont point exempts ici-bas des faiblesses humaines, il arriva que des difficultés s'élevèrent entre les deux familles de frères et de sœurs, qui avaient vécu jusque-là dans la plus cordiale amitié.

Le jardin des Capucins était grand et s'étendait au nord jusqu'à l'enclos des Clarisses. Cette proximité occasionna entre les deux communautés des contestations relatives à la mitoyenneté des murs, lesquelles se terminèrent par un jugement du bailliage de Châlon-sur-Saône, déboutant les Pères de leurs prétentions qui ne parurent point justifiées : et aussitôt la paix fut réta-

blie (1). Un incident malencontreux faillit cependant troubler encore une fois cette paix, le premier de tous les biens, si cher aux communautés religieuses.

Le 4 mars 1709, Mgr de Grammont, archevêque de Besançon, prescrivit dans son diocèse des prières publiques, pour demander à Dieu la cessation de terribles inondations qui ruinaient les villages avoisinant la Saône. Ces prières devaient être faites dans toutes les églises de chaque ville, avec le concours des autorités civiles, et d'après l'ordre canonique de préséance propre à ces églises. Une procession générale devait suivre, à laquelle assisteraient les communautés, selon le rang qui était marqué pour chacune par la coutume et les règlements.

M. François Richardot, curé de Seurre, fit lire le mandement archiépiscopal par son vicaire, qui ajouta que les prières ordonnées se feraient d'abord dans l'église paroissiale, ensuite chez les Pères Augustins, puis chez les Pères Capucins, et enfin chez les Clarisses. Or, le cérémonial en usage dans le diocèse de Besançon voulait que, pour les prières et processions, on suivît le rang de l'ancienneté des familles religieuses ou de leur réception dans les villes. L'annonce du vicaire troublait donc l'ordre des préséances, en attribuant aux Capucins le rang qui était dû à la communauté de Sainte-Colette, établie dans la cité deux siècles avant la leur.

N'ayant point été prévenues de la disposition nouvellement prescrite, les Clarisses récitèrent les prières conformément à l'ancien règlement, c'est-dire à l'heure

(1) *Précis de l'histoire de Seurre,* par M. l'abbé Lachot, curé doyen. — La chapelle des Pères Capucins existe encore. On en a fait une écurie et un magasin à fourrages.



même où les Capucins, prenant le pas, accomplissaient la cérémonie dans leur chapelle. M. Maléchard, président de l'officialité de Seurre, l'ayant appris, dénonça sans retard à l'archevêque les religieuses de Sainte-Claire comme insoumises aux prescriptions que lui, official, avait dressées et fait approuver verbalement, disait-il, par l'autorité diocésaine, lors de la visite pastorale de l'année 1700. Il ajouta que cette conduite à l'égard des supérieurs hiérarchiques était scandaleuse et que le public s'en était plaint. Sur cette information, Mgr de Grammont leur adressa une réprimande sévère.

Les pauvres Clarisses, profondément affligées, s'empressèrent de se justifier d'une accusation aussi injuste que préjudiciable à leur réputation. Dans la lettre qu'elles adressèrent à l'archevêque, par la plume de leur ferme et intelligente abbesse, Marguerite de Riollet, les accusées commencent par établir clairement leur rang légitime, d'après le droit comme d'après la coutume, dans les prières et les processions. Elles se fondent sur le cérémonial composé et édité par ordre de son illustrissime prédécesseur, et sur l'usage observé dans les villes de Bourg, Grenoble, Chambéry, Annecy, Moulins, Gien et Auxonne, où les religieux Observantins, en leur qualité de directeurs des couvents de sainte Colette, suivent pour la préséance l'ordre d'établissement, et devancent les Pères Capucins. « Quant à l'ordonnance verbale de Votre Grandeur, dont se prévaut le sieur Maléchard, ajoutent-elles, nous ne la connaissons point. Si elle existe, il auroit été de son fait de la notifier avant coup, et il est en tort d'y avoir manqué. Elle ne blesse donc point notre droit que d'ailleurs nous aurions défendu, si nous avions été ouïes. »

Venant à l'accusation de scandale, elles la repoussent en ces termes : « Où pouvoit-il être le scandale de voir deux ou trois religieux de l'Observance, précédés d'une croix, avoir le rang avant les Révérends Pères Capucins dans les processions publiques, et faire avant eux les prières dans notre église ?.... Pour prouver le scandale, le sieur Maléchard avance que le peuple souffre et se plaint de notre conduite irrégulière. Nous lui demandons en quoi et de qui il a reçu des plaintes ? Pourroit-il affirmer un fait, nommer une personne ? Pour nous, nous sommes obligées de dire que nous ne connaissons ni plaintes, ni scandales, ni irrégularités. Il est vrai qu'il y a eu innovation dans l'ordre des prières et processions. Mais quel est l'auteur de la nouveauté ? Messieurs les magistrats et le peuple, intéressés et accoutumés à notre rang, attesteront que c'est le sieur Maléchard. »

En vraies filles de Saint-François, les suppliantes terminent leur lettre en mettant entièrement hors de cause les Pères Capucins, « qui n'ont pas, disent-elles, marqué la moindre prétention de changer leur rang, » malgré les sollicitations qu'ils avouent leur avoir été faites de donner la main à cette nouveauté. Mais elles rejettent la faute sur le sieur Maléchard, qu'elles ne savent que trop être parmi « les haineux de leur maison, » et regardent « comme impatient de leur causer du déplaisir, et d'ajouter de nouvelles injures aux anciennes oubliées par elles. » Puis elles prennent Dieu à témoin de leur sincérité et du respect qu'elles ont et auront toujours pour Mgr de Grammont, avec qui, affirment-elles, « on cherche des moyens injustes de les brouiller, afin de les priver de l'honneur de sa protection. » Enfin, agissant en cela avec autant de loyauté que de charité,

l'abbesse Marguerite de Riollet fit tenir une copie d
protestation aux Pères Capucins, et une au sieur M
chard lui-même, afin de leur faire connaître ses rais

Mgr de Grammont, mieux informé cette fois, do
gain de cause aux Clarisses, rétablit les préséances s
le droit et la coutume établie, et le 4 septembre 17
prescrivit aux Capucins et familiers de s'y conformer

Pendant que cette affaire s'instruisait et attendai
solution, l'esprit du mal, qui veille toujours, inspi
quelques gens hostiles aux Clarisses de mettre tout
œuvre pour indisposer contre elles les Pères Capuc
Les religieux se refusèrent à ces intrigues. En vain
épia leurs paroles et leurs démarches, les interpré
méchamment et défavorablement, afin de les faire
ser dans l'opinion pour des adversaires des Clariss
cette indigne manœuvre ne réussit point. En voici
exemple :

Le 2 août 1709, jour de l'Indulgence de la Porti
cule, le P. Raphaël, de Châtillon-sur-Seine, prêch
le sermon d'usage en pareille fête, exalta d'une
nière peut-être un peu trop exclusive les gloires de
ordre et les privilèges de la chapelle de son couv
Des auditeurs malveillants ne manquèrent point
trouver dans son discours des attaques contre les so
de *Sainte-Claire*. On lui prêta d'avoir rabaissé
église et manqué envers les Pères Cordeliers, leurs
recteurs, accusation aussi fausse que ridicule. N
moins, le Père gardien des Capucins, voulant do
toute satisfaction à ceux qui avaient pu paraître o
sés, imposa au P. Raphaël l'ordre de se disculpe

(1) Arch. de la Côte-d'Or. Cordelières de Seurre, p. 23.

le fit avec autant de franchise que d'humilité ; et ce loyal désaveu ne fit que cimenter davantage l'union fraternelle des deux communautés, qui demeurèrent jusqu'à la fin deux foyers de la plus douce piété et de la ferveur la plus exemplaire (1).

(1) Arch. de la Côte-d'Or, Cordelières de Seurre, p. 23.

CHAPITRE V

Expulsion des Clarisses de Seurre, en 1792. — Epilogue.

Les filles de sainte Colette vivaient en paix dans cloître, aimées de Dieu, bénies des hommes, qu l'orage révolutionnaire éclata sur la France. Il d s'abattre sur tous les couvents ; il n'épargna point de Seurre.

Ce fut le samedi 1[er] septembre 1792 que le dr douloureux de l'expulsion commença. La municip seurroise les « invita » à quitter l'habit religieux, évacuer le monastère dans un délai de trois jours. I *vitation* s'appuyait sur la loi impie qui déclarait s primer le costume ecclésiastique et ordonnait la fer ture des maisons religieuses. Les municipaux n'ig raient pas quelle affliction causerait aux pauvres Clari l'obligation de dépouiller les saintes livrées de leur fession. Feignant de partager leur peine, ils leur é virent que « les costumes religieux, mal vus du peu pouvaient exposer à quelques insultes ceux qui co nuaient à s'en revêtir (1). » Phrase banale, n'exprin

(1) Comme les Clarisses d'Auxonne, celles de Seurre n'échappè aucune des mesures vexatoires que le gouvernement décréta cont ordres religieux, depuis le mois de janvier 1790. Les 8 et 9 mai MM. Louis Coste et François Pourcher, membres du district de Saint de-Losne, inventorièrent le mobilier de *Sainte-Claire*. La sacristie f nutieusement fouillée, et tous les ornements et objets du culte figu sur les procès-verbaux. Le 18 mai 1792, M. Merle, maire, MM. Car

qu'un intérêt purement de commande ; la fin de la délibération portait, en effet, que « pour l'exécution du décret, on emploieroit toutes les mesures nécessaires, même la force publique. »

Au reçu de la communication officielle, les Clarisses demandèrent le délai d'un mois pour faire leurs préparatifs. Ce n'était pas en trois jours qu'une supérieure de cloître pouvait trouver des lieux de refuge et procurer des vêtements séculiers et tout le nécessaire pour vingt-deux personnes. N'importe : comme si le salut public en eût dépendu, le lendemain même on leur répondit sèchement que le délai « ne serait point étendu (1). »

Pressées par cette extrémité, et prévoyant la détresse qui les attendait le jour où elles seraient jetées dans la rue, les religieuses adressèrent à leurs exécuteurs une seconde pétition, dans laquelle elles exprimaient humblement le désir de pouvoir au moins enlever quelques provisions de bouche et du bois de chauffage. Ils répondirent que « la justice et l'humanité ne permettoient point qu'on privât desdites provisions les pétitionnaires. »

Hubert, officiers municipaux, accompagnés de M. André, procureur de la Commune, par arrêté du Directoire, « demandèrent la vue des procès-verbaux de 1790, » et après en avoir biffé quelques articles, ils emportèrent une partie des chasubles, dalmatiques, aubes, surplis et nappes, un encensoir, un calice, une croix et autres objets en argent, firent enlever les cloches, dont l'une pesait 381 livres et l'autre 107, et adressèrent le tout au directoire de la Côte-d'Or. — Arch. de la Côte-d'Or, district de Saint-Jean-de-Losne.

(1) Voici les noms de dix-neuf d'entre elles : Mère Magdeleine Pernin, abbesse ; sœurs Marie Guilleminot, économe ; Claudine Ducordaux, portière ; Barbe Gauthier, Françoise Cochon, Louise Pâris, Anne Espach, Marie Lebrun, Suzanne Riot, Catherine-Louise Loppin, Denise Rogier, Octavie Chole, Marie-Anne Recourdon, Charlotte Pisard, Pierrette Tremblay, Marie-Françoise Druard, Marie Rosselin, Marguerite Machard.

Toutefois, en notifiant cette grâce à la Mère Pernin abbesse, on lui fit sommation d'avoir à « livrer à commune ses livres, registres, vases sacrés et la statu de sainte Claire, qui était en argent. » Ces objets fure remis au curé de Seurre, qui les déposa à la sacristie l'église paroissiale (1).

Le jour fixé pour l'exécution, c'est-à-dire le mercre dès le matin, les commissaires et les gendarmes app rurent à la porte du monastère, et y pénétrant maîtres, en expulsèrent de vive force les religieuses d solées, qui baisaient une dernière fois ces murs si aime habités depuis plus de trois siècles par le silence et prière, et qui s'ouvraient à l'impiété et à la dévastatio La Mère Pernin bénit encore ses chères filles agenou lées à ses pieds, les embrassa en mêlant ses larmes a leurs, et toutes ensemble, comme des proscrite elles franchirent le seuil de la clôture, emportant da leurs mains quelques vêtements, un peu de pain leurs livres de prières. Placées ainsi sur le pavé de la ru elles y demeurèrent assez longtemps, comme anéantie ne sachant que devenir, sous une pluie battante, exp sées aux injures d'une populace ameutée. Pour comb d'affront, un officier qui se trouvait présent devant spectacle de cette grande infortune, au lieu de l'exemp du respect, donna celui de l'insulte; il se laissa aller des paroles outrageantes pour l'une d'elles, la sœu Marie-Rosalie Espach, qui ne répondit à ce misérab que par un impassible silence. C'était le calice de Passion, qu'il fallait boire jusqu'à la lie. Ces dign

(1) La Révérende Mère Pernin, dernière abbesse de *Sainte-Claire* Seurre, recueillit quelques notes sur les traditions de son couvent et remit à l'abbé Larceneux, alors qu'il composait sa *Vie de sainte Colette*.

épouses du Christ ne défaillirent point dans le sacrifice.

Il fallait cependant se réfugier quelque part. La Providence n'abandonna pas celles qui avaient mis en elle toute leur confiance. L'abbé Pernin, ancien religieux de la Compagnie de Jésus, frère de l'abbesse, et demeurant à Seurre, informé que l'expulsion des pauvres Clarisses était consommée, accourut leur offrir un asile chez lui. Mais sa maison étant insuffisante à les recueillir toutes, plusieurs d'entre elles se retirèrent au sein de familles chrétiennes de la ville, qui s'honorèrent en donnant l'hospitalité aux saintes victimes de la persécution.

Ainsi devint désert le quatrième couvent fondé par sainte Colette, après avoir été habité, pendant trois cent soixante-dix ans, par des religieuses dont on disait qu'elles avaient la pureté des anges et la ferveur des séraphins (1) !

Le 5 septembre, dès le matin, la municipalité fit procéder à un nouvel inventaire du mobilier du couvent. On y releva surtout des « bois de lit, paillasses et couvertures. » C'était là tout ce qui garnissait les étroites cellules des pauvres expulsées. Cette vue provoqua un sentiment de commisération tardive qui se

---

(1) *Sainte-Claire* de Seurre a compté parmi ses membres de nombreuses filles nobles de la province. Citons : trois nobles demoiselles de Vienne, deux de Bussy-Rabutin, deux de Stainville, Henriette de la Baume, Etiennette de Monjouvans, Claudine Fyot de la Marche, Marie de Berbisey, Antoinette de Rye, Catherine d'Auvillars, Jeanne de Beaufort, Anne de Montgommery, Marguerite de Riollet, Marie de Saint-Fond, et plusieurs de la bonne bourgeoisie, Reine Berbis, Marie Bretagne, Marguerite Guillaume, Anne Petitjean, Jeanne Duval, Françoise Charault, Charlotte Hanrion et autres. — Cf. *Quittances* des humbles abbesses de *Sainte-Claire,* trouvées dans les papiers de la famille Delatroche.



traduisit d'une manière assez originale. Dans s
compte rendu à la commune, le procureur fit obser
« que les ex-Cordelières n'étoient plus tenues à suivre l
règle; que cette règle les astreignoit à se coucher t
habillées; que leur costume étoit une grande robe qui
enveloppoit et leur couvroit les pieds, et que cette r
pouvoit suppléer aux lits de plume et matelas dont e
ne faisoient pas usage; mais qu'étant rentrées dans
monde et ne pouvant conserver leursdites robes, il ét
de la justice et de l'humanité de leur accorder à c
cune soit un lit de plume, soit un matelas. » Le cons
approuva et fit parvenir aux expulsées l'annonce o
cielle de cette générosité posthume. En même tem
un commissaire allait apposer les scellés sur les por
du monastère en deuil (1). Cette dernière mesure
comprendre à la Mère Pernin que c'en était fait du m
nastère, et qu'elle ne devait plus espérer d'y rentr
L'immense chagrin qu'elle en ressentit, joint aux ém
tions poignantes des jours précédents, lui porta un co
fatal auquel elle succomba.

A sa mort, les Clarisses se retirèrent au nombre
six, sous la conduite de la Mère Marie-Joseph Cocho
à Châlon-sur-Saône, ville natale de cette dernière.
peine étaient-elles arrivées qu'on les dénonça à la poli
comme *rebelles* et *fanatiques*. La police les arrêta
leur fit subir une longue détention dans le couvent d
Carmélites transformé en prison. Le 26 juin 1794,
commissaire châlonnais écrivit au Comité de sûreté g
nérale et lui demanda s'il devait les élargir. « Nous

(1) Arch. de Seurre. Délibérations municip. des cinq premiers jours
septembre 1792.

les connaissons point, disait cette lettre, nous ne pouvons savoir quelles sont leurs opinions politiques sur la Révolution. Nous ne leur reprochons que leur entêtement à ne point prêter le serment prescrit (1). » C'est là un magnifique hommage rendu à la foi et à la vertu de ces saintes femmes, victimes de l'iniquité, et qui ne fléchirent point dans le malheur.

Comprenant la nécessité de fortifier leurs âmes contre les embûches de la persécution, les prisonnières reprirent en commun les exercices de piété qu'elles avaient pratiqués à *Sainte-Claire*, et afin de ne point se priver des mérites de l'obéissance, elles élurent pour abbesse la Révérende Mère Marie-Joseph Cochon, et pour vicaire la Mère Marie-Rosalie Espach. Ainsi, cette petite communauté, dissoute par la force, se ressuscita d'elle-même sous les verrous, continuant à bénir Dieu et à chanter ses louanges, comme aux plus beaux jours de la liberté du cloître : spectacle vraiment digne d'admiration !

En 1795, les portes de la captivité furent ouvertes. Elles s'établirent alors dans une maison d'emprunt, où elles avaient la consolation de pouvoir faire célébrer la sainte messe. La charité chrétienne leur vint en aide dans le dénuement absolu où elles se trouvaient, et leur donna régulièrement le pain de chaque jour, en échange de leurs ferventes prières.

Cependant les temps devinrent meilleurs, et l'on vit

(1) *Agence du comité du salut public, à Châlon-sur-Saône*, p. 101, 150, 392. Voici les noms des sept prisonnières : Françoise Cochon, quarante-deux ans ; Anne Espach, de Monistrol-en-Velay, quarante-deux ans ; Pierrette Tremblay, de Trévoux, trente et un ans ; Marie Lebrun, de Beaune, quarante-sept ans ; Marie Chole, de Monistrol, trente-trois ans ; Anne Recourdon, de Commune-Affranchie (Lyon), trente-quatre ans ; Charlotte Pisard, id., trente et un ans.



peu à peu les ordres religieux se rétablir timidemen
sans bruit. Dès 1804, les Cordelières de Moingt-Mo
brison s'étaient réunies dans le petit monastère de *Sai*
Eugénie. Ayant appris cette heureuse nouvelle, so
Pierrette-Antoinette Tremblay leur demanda com
une grâce de l'admettre au milieu d'elles, ce qui lui
accordé en 1808. Bientôt les sœurs Marie-Joseph C
chon, Rosalie Espach, Angélique Pisard, Féli
Druard, Thérèse Riot, purent se réunir à elles, p
goûter aussi le bonheur de cette vie regrettée du cloît
qu'un long exil leur avait appris à estimer et à ch
mille fois davantage.

Les Annalistes de *Sainte-Claire* de Montbrison
consacré à la mémoire de ces dignes filles de sai
Colette des lignes trop édifiantes pour qu'elles ne tr
vent pas ici naturellement leur place. Le lecteur l
en saura gré.

La première, issue d'une très respectable famille
Châlon-sur-Saône, la Mère Marie-Joseph Cochon, é
entrée au couvent de Seurre, en 1769, à l'âge de d
sept ans. Lorsqu'elle eut été admise dans la com
nauté de Montbrison, elle y mérita, par sa discréti
la charge de portière, c'est-à-dire de gardienne de la
ture et du parloir. Frappée d'une attaque d'apople
le 24 juin 1814, elle mourut le 14 août suivant, a
de cruelles souffrances endurées avec une patience ad
rable.

Sa fidèle et inséparable compagne, Marie-Ros
Espach, lui survécut quatre ans. Sa mort, arrivé
10 septembre 1818, fut remarquable de paix et de
ceur. Au moment où elle rendit son âme à Dieu
sœurs qui l'assistaient, saisies d'une grâce soudain

14

ntirent pénétrées d'une joie ineffable, accompagnée un ardent désir de quitter la terre avec elle, pour aller artager sa récompense.

Marie-Angélique Pisard, native de Lyon, avait accepté 'hospitalité, lors de son expulsion de Seurre, dans un château du voisinage. Mais elle s'en repentit bientôt et se rendit à Châlon-sur-Saône, où elle n'hésita pas à se constituer prisonnière, pour partager le sort de ses sœurs internées au Carmel. Elle y arriva comme l'ange consolateur. Sa foi et sa ferveur étaient si vives que Dieu ne refusait rien à ses prières. Elle mourut à Montbrison, le 5 décembre 1824.

Les trois dernières survivantes qui restaient encore de l'ancienne communauté de Seurre, soupiraient ardemment après le jour où il leur serait donné de retrouver au ciel leurs chères compagnes, qui les y avaient précédées à travers tant de vicissitudes partagées en commun. Marie-Félicité Druard vit bientôt ses vœux exaucés. Née à Pierre, en Bresse, elle avait fait profession le jour même où le gouvernement révolutionnaire promulguait le décret de suppression des vœux de religion. Son père, qui assistait à la cérémonie, ignorait l'existence de ce décret attentatoire à la liberté de conscience. L'ayant appris aussitôt après, il revint vers sa lle et lui dit que si elle avait différé seulement de uelques heures de prononcer ses vœux, la chose ne ui eût plus été désormais possible. « C'est précisément pourquoi je me suis hâtée de les prononcer, pondit-elle, car je n'ignorais point ce qui se tramait à sujet. Je me confie en Dieu. Il veillera sur mon rt. » La jeune vierge, nouvellement consacrée, ne uvait traduire plus généreusement en acte la parole

du psaume qu'elle venait de chanter à son divin Epoux : « *Credidi, propter quod locutus sum :* J'ai eu foi, et c'est pourquoi j'ai donné ma parole. » Expulsée de *Sainte-Claire* de Seurre, elle rentra d'abord à la maison paternelle, où elle donna l'hospitalité à sa maîtresse des novices, la Mère Lautier. La mort de celle-ci étant arrivée, Marie Druard attendit qu'elle eût fermé les yeux à son bien-aimé père, après l'avoir entouré de toute sa tendresse, et elle alla rejoindre la Mère Marie-Joseph à Châlon. Elle la suivit plus tard à Montbrison et y termina ses jours, le 27 septembre 1832.

La Mère Thérèse Riot, qui fut l'avant-dernière, était originaire de Longepierre, en Bresse. Après l'expulsion de Seurre, elle était rentrée dans sa famille. Là, vrai modèle de piété filiale, elle se consacra tout entière à son père malade, et lui rendit longtemps les devoirs les plus délicats et les plus dévoués, consolant sa vieillesse et édifiant la contrée. Ses compatriotes, qui étaient demeurés fidèlement attachés à la religion, honorèrent toujours sur sa personne le saint habit de son ordre, qu'elle ne voulut jamais quitter. Comme elle avait coutume de se rendre pieds nus à l'église, ils prenaient soin de jeter « de la bouffe d'avoine sur le chemin » où elle devait passer, afin qu'elle ne se blessât point. Quand elle eut perdu son père, elle entra à *Sainte-Claire* de Montbrison, y exerça la charge de discrète et s'endormit dans le Seigneur, le 10 octobre 1836, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

La Mère Antoinette Tremblay était née à Trévoux, en 1764. Demeurée la dernière, elle pleura sa compagne, comme on pleure une sœur bien-aimée, et attendit son tour avec une pieuse impatience. Elle ne

cessait d'appeler de tous ses vœux le bienheureux séjour où l'on ne doit plus connaître la séparation. Quelques années avant sa fin, qui arriva le 14 août 1847, elle tomba en enfance. Alors sa pensée se reportait constamment vers son vieux couvent de Seurre, ce berceau de sa vie religieuse, où, reçue à vingt et un ans, elle avait voué avec tant de bonheur sa vie au céleste Époux. « Je ne suis pas de cette communauté, disait-elle, je veux retourner dans ma communauté ! » Hélas ! depuis cinquante-cinq ans, *Sainte-Claire* de Seurre n'existait plus que dans le vivant souvenir de son cœur (1).

Telle est l'histoire, assurément digne d'être sauvée d'un complet oubli, de quelques-unes des clarisses cloîtrées du couvent de Seurre. Un souvenir donné encore à quelques sœurs converses, dont nous avons retrouvé la trace, serait-il déplacé à leur suite ? Et croirait-on qu'il y eût eu moins de mérite et de vertu chez ces humbles servantes du cloître, dont la vie se consume en un perpétuel dévouement ?

A la date du 7 mai 1793, quatre d'entre elles étaient réfugiées à Maxilly-sur-Saône, chez une digne femme, la veuve Carré. C'étaient d'abord ses deux filles, Marie et Marie-Joseph ; et avec elles, Louise Fourneret et Angélique Lallemand. Elles gagnaient leur vie par leur modeste travail sans doute, suivant cette note consignée aux archives municipales : « Elles travaillent pour le public. » Or, le 24 ventôse de l'an II de la république, le conseil général de Maxilly fit comparaître « ces ci-devant religieuses externes du ci-devant

(1) *Notices de nos Mères de Seurre*, communiquées par la Révérende Mère abbesse des Clarisses de Montbrison.



monastère de *Sainte-Claire de Seurre,* » et les somma de prêter le serment « d'être fidèles à la nation, de maintenir la liberté et l'égalité, et de mourir en les défendant. » Leurs réponses méritent d'être rapportées intégralement : Angélique Lallemand répondit la première : « Je ne puis ni ne veux prêter d'autre serment que celui de vivre dans la religion catholique, apostolique et romaine ; je ne crois pas à l'égalité non plus qu'à la liberté ; je suis dans l'esclavage, et si j'eusse été libre, je serais encore dans mon couvent. » Marie-Joseph Carré dit à son tour : « Je ne puis prêter le serment, il n'est pas assez limité, je ne me crois pas l'égale de tout le monde, et je ne suis pas libre. » Sa sœur enfin, plus brièvement : « Il m'est impossible de prêter le serment sans blesser ma conscience. » Louise Fourneret se borna à faire la même déclaration. Le maire, dans la « crainte d'être taxé d'incivisme, s'il ne punissait pas l'incivisme de ces réfractaires, » les dénonça à la gendarmerie de Mirebeau, qui en arrêta trois et les emmena dans les prisons de Dijon. Angélique Lallemand s'était retirée à Bousselange, son pays natal.

Lorsqu'elles eurent recouvré leur liberté, les deux sœurs Carré revinrent à Maxilly. Marie mourut le 16 octobre 1839, âgée de soixante-douze ans. Quant à Marie-Joseph, elle vécut jusqu'à sa quatre-vingt-dix-huitième année. Le 20 août 1856, elle rendit sa belle âme à Dieu, chargée de mérites et emportant d'unanimes regrets. Pendant près de soixante ans, ses vertus furent comme un parfum céleste qui embauma la paroisse de Maxilly. Ses compatriotes la regardaient comme une sainte. Ils se recommandaient souvent à ses prières et n'avaient qu'à se louer de son crédit auprès

de Dieu dont elle leur obtenait de nombreuses grâces. Nous avons nous-même interrogé plusieurs d'entre eux ; ils nous ont assuré qu'elle avait eu beaucoup à souffrir du démon qui la persécutait comme autrefois sainte Colette, et que maintes fois elle fit des prédictions qui se réalisèrent. Le souvenir de sœur Marie-Joseph Carré est encore aujourd'hui vivant et honoré dans le pays qui a eu le bonheur de la posséder. C'est le juste hommage rendu à la sainteté. *Justi autem in perpetuum vivent* (1).

Ainsi descendit dans la tombe cette digne fille de sainte Colette, dernière survivante de l'antique couvent de *Sainte-Claire* de Seurre, dernier anneau de cette chaîne brisée ! Il semblait que, par un choix particulier, Dieu eût réuni dans cette âme forte et privilégiée toutes les vertus des religieuses qui, depuis 1421 jusqu'à 1792, s'étaient sanctifiées dans cette maison séraphique, l'une des gloires de la Bourgogne.

Et maintenant, qu'est devenu le célèbre couvent ? Nous ne pouvons le dire sans tristesse. Mis aux enchères, à la révolution, il trouva acheteur. Les différents propriétaires, entre les mains desquels il a passé successivement, lui ont malheureusement fait subir de nombreuses et radicales transformations, à la suite desquelles la figure primitive a fini par disparaître. La famille qui l'habite à présent, il est vrai, apprécie grandement l'honneur qu'elle a de vivre sur les lieux mêmes où

(1) Notons encore la sœur Renard, du Châtelet, près Seurre, qui rentra dans sa famille et y suivit la règle de Sainte-Claire. Elle avait un amour séraphique pour le saint Sacrement et le visitait souvent dans la journée. Elle aimait à conduire devant le tabernacle les enfants qu'elle rencontrait ; elle leur inspirait le respect du lieu saint, et réprimandait vivement ceux qui se dissipaient pendant les offices.

Colette et ses filles ont étonné le monde par leur vie toute céleste. Elle se fait gloire de conserver et de montrer au pèlerin le puits creusé par la sainte, dont l'eau, réputée autrefois, n'est pas moins recherchée encore aujourd'hui(1). Mais néanmoins, il faut l'avouer, à Seurre, pas plus qu'à Auxonne, on ne retrouve les toits bénis qui abritèrent la vierge de Corbie et furent témoins de tant de merveilles, dignes des regards des anges....

En songeant aux austères splendeurs du passé et en contemplant les ruines du présent, on sent les larmes s'échapper d'elles-mêmes, et l'on répète involontairement, dans le secret de son cœur, ces paroles : « Pardonnez, ô Seigneur, si nous avons murmuré en voyant la désolation de votre temple; pardonnez à notre raison ébranlée. L'homme lui-même n'est qu'un édifice tombé, qu'un débris du péché et de la mort ; son amour tiède, sa foi chancelante, sa charité bornée, ses sentiments incomplets, ses pensées insuffisantes, son cœur brisé, tout chez lui n'est que ruines (2) ! »

Qu'il nous soit permis, en terminant ces lignes, d'émettre humblement le vœu qu'un jour, s'il plaît à Dieu, sa bonté rende à notre catholique Bourgogne l'antique trésor dont elle fut fière ; qu'elle nous rende les filles aimées de sainte Colette d'Auxonne et de Seurre ! Pour emprunter le langage de l'apôtre, ne semble-t-il pas, dans ces temps troublés, qu'elles manquent au milieu de nous, pour donner à la Passion de Jésus-Christ, par la prière et la pénitence, son complément

(1) La famille Renard, de Seurre.
(2) Chateaubriand, *Génie du christianisme*, p. 428.

nécessaire, et pour obtenir grâce en faveur du peuple, devant la justice du Très-Haut ? Oui, la pauvre clarisse dont la sainteté brillait jadis au front de l'Eglise de Dijon, comme l'une des pierres les plus précieuses de sa couronne, lui fait aujourd'hui défaut parmi le grand nombre de familles religieuses qui sont sa richesse et son ornement. Elle laisse un vide ; et, pour le combler, nous appelons de tous nos souhaits le retour de l'*aignelette* victime volontaire, dont un poète a exprimé avec tant de vérité et de force la mission sacrée et le caractère sublime, quandil a dit :

Le fardeau des péchés du monde est rude et grave,
Ma pauvre sœur ! Pour tous les tyrans, sois esclave.
Sois chaste, ô sainte enfant, pour tous les corrompus,
Bonne pour les pervers, sobre pour les repus !
Sois pauvre, l'on voit tant d'avarices vantées !
Souffre, il est des heureux ; prie, il des athées (1) !

GLOIRE SOIT AU PÈRE, AU FILS, AU SAINT-ESPRIT !

---

(1) François COPPÉE. Extrait de la *Prise de voile.*

NOTA. — *Nous déclarons qu'en parlant dans cet ouvrage de miracles et de guérisons surnaturelles attribuées aux Clarisses, comme en leur appliquant les qualificatifs de saintes ou vénérables, nous avons simplement reproduit les appréciations toutes personnelles des auteurs des Mémoires, et émis, pour notre part, un jugement purement humain qui ne préjuge en rien les droits seuls compétents de l'autorité ecclésiastique.*

TABLE DES MATIÈRES

SAINTE COLETTE A SEURRE (1421-1424)

DEUXIÈME PARTIE

Clarisses d'Auxonne & de Seurre jusqu'en 1792

HISTOIRE DES CLARISSES D'AUXONNE

HISTOIRE DES CLARISSES DE SEURRE

BESANÇON. — IMPR. ET STÉRÉOTYP. PAUL JACQUIN.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Histoire de l'hôpital d'Auxonne, in-8°, 420 pages, 4 gravures ; chez l'auteur.

Histoire de sainte Colette et des Clarisses en Franche-Comté, grand in-8°, 570 pages, 15 gravures ; chez M. Jacquin, Besançon.

Notice sur M. l'abbé Bauzon, supérieur du grand séminaire de Dijon, in-12, avec portrait ; à l'imprimerie de l'orphelinat, rue Saint-Philibert, Dijon.

Notice sur M. l'abbé Jean-François Lebœuf, curé d'Athée, in-8° avec portrait ; chez M. Miège, imprimeur à Auxonne.

Notice sur le petit hospice Sainte-Anne, in-8° ; chez M. Miège, imprimeur à Auxonne. Sous presse.

